



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIEE PAR AUTORITE.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 28 NOVEMBRE 1874.

#### Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 novembre, 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Narcisse Picotte, Léon Houle et Charles Marrotte, estimateurs, pour la paroisse de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville.  
4549

#### Proclamations.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUÉBEC. } ED. CARON.  
[L. S.] }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

#### PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } ATTENDU què sous l'auto-  
Proc. Gén. } rité d'un acte de la Législa-  
ture de Notre Province de Québec, passé dans la trente-deuxième année de Notre Règne, intitulé : « Acte concernant les Magistrats de District en cette Province, » tel que modifié par un autre acte de la même Législature passé dans la trente-septième année de Notre Règne, sous le chapitre huitième, le Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, a, par et avec l'avis du Conseil Exécutif de la dite Province, jugé à propos d'établir une Cour de Magistrat dans la ville de Terrebonne, dans le comté de Terrebonne, dans Notre dite Province ;

A CES CAUSES, Nous réglons et ordonnons qu'une COUR DE MAGISTRAT sera tenue, chaque année, dans la VILLE DE TERREBONNE, dans le comté de TERREBONNE, aux époques suivantes, savoir : du VINGT-CINQUIÈME au VINGT-SEPTIÈME jour de chacun des mois de JANVIER,

### PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 28th NOVEMBER, 1874

#### Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 25th November, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR, has been pleased to appoint Messrs. Narcisse Picotte, Léon Houle and Charles Marrotte, evaluators, for the parish of Saint-Rémi, in the county of Napierville.  
4550

#### Proclamations.

CANADA, }  
PROVINCE OF QUEBEC. } ED. CARON.  
[L. S.] }

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

#### A PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } WHEREAS under the au-  
Atty. Genl. } thority of an Act of the  
Legislature of Our Province of Québec, passed in the thirty-second year of Our Reign, intituled : « An Act respecting District Magistrates in this Province, » as amended by another Act of the same Legislature, passed in the thirty-seventh year of Our Reign, chaptered eight, the Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec, by and with the advice of the Executive Council of the said Province, deemed it expedient to establish a Magistrate's Court in the town of Terrebonne, in the county of Terrebonne, in Our said Province of Québec ;

NOW KNOW YE, That we do hereby declare and order that a MAGISTRATE'S COURT shall be held yearly in the TOWN OF TERREBONNE, in the COUNTY OF TERREBONNE, in Our said Province, as follows, to wit : from the TWENTY-FIFTH to the TWENTY-SEVENTH day of each of the months of

FEVRIER, AVRIL, MAI, SEPTEMBRE et OCTOBRE, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze et de Notre Règne la trente-huitième.

Par ordre,  
C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secrétaire.

2 4447

CANADA,  
PROVINCE DE  
QUÉBEC.  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant.—SALUT :

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au vingt-troisième jour du mois de novembre, mil huit cent soixante-quatorze.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite cité de Québec, le dit vingt-troisième jour de novembre courant, et Nous Voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TROISIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par ordre,  
H. CYRIAS PELLETIER,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec  
4167 4

### Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.  
Département des Terres de la Couronne.  
(Adj. No. 1299.) AVIS.  
En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria,

JANUARY, FEBRUARY, APRIL, MAY, SEPTEMBER and OCTOBER, both days inclusive, in each year.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this EIGHTEENTH day of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four and in the thirty-eighth year of Our Reign.

By Command,  
C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secretary.

4448

CANADA,  
PROVINCE OF  
QUEBEC.  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the members elected to serve in the Legislative Assembly, of our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY-THIRD day of the month of NOVEMBER instant, to have been commenced and held.—GREETING :

#### A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands prorogued to the twenty-third day of the month of November one thousand eight hundred and seventy-four ;

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to THURSDAY, the THIRD day of the month of DECEMBER next, so that neither you nor any of you, on the said twenty-third day of November instant, at Our said City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the THIRD day of the month of DECEMBER next, at our said City of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Right Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDUARD CARON, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this THIRD day of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four, and in the thirty-eighth year of Our Reign.

By Command,  
H. CYRIAS PELLETIER,  
Clerk of the Crown in Chancery, Québec.  
4168

### Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.  
Department of Crown Lands.  
(Adj. No. 1299.) NOTICE.  
In conformity with the ninth section of the Act 36

chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements :

*Canton Bourdage.*

Vente du lot No. 2 du 3e rang, consentie à Pierre Ouellet.

Vente du lot No. 3 du 3e rang, consentie à Olivier Gagnon.

Vente du lot No. 4 du 3e rang, consentie à Joseph Tourdeau.

E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.  
Québec, 19 novembre, 1874. 4493

PROVINCE DE QUÉBEC.

*Département des Terres de la Couronne.*

(Adj. No. 1300.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36-Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements :

*Canton Cartier.*

Lot.	Rang.	Acquéreur.
28, 29	3	Jos. N. Labelle.
30	3	J. A. Labelle.
27, 28	4	Wm. Beaudoin.
29, 30	4	Frs. Beaudoin.
27, 28	5	Michel T. Lafortune.
29, 30	5	Joseph Roy.
31	5	J. Arthur Labelle.

E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.  
Québec, 21 novembre, 1874. 4515

PROVINCE DE QUÉBEC,

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er février 1874.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité ; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township ; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune ; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les per-

Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto :

*Township of Bourdage.*

Sale of lot No. 2 in 3rd range, to Pierre Ouellet.

Sale of lot No. 3 in 3rd range, to Olivier Gagnon.

Sale of lot No. 4 in 3rd range, to Joseph Tourdeau.

E. E. TACHÉ,  
Assistant Commissioner.  
Quebec, 19th November, 1874. 4494

PROVINCE OF QUEBEC.

*Department of Crown Lands.*

(Adj. No. 1300.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned land have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto :

*Township of Cartier.*

Lot.	Range.	Purchaser.
28, 29	3	Jos. N. Labelle.
30	3	J. A. Labelle.
27, 28	4	Wm. Beaudoin.
29, 30	4	Frs. Beaudoin.
27, 28	5	Michel T. Lafortune.
29, 30	5	Joseph Roy.
31	5	J. Arthur Labelle.

E. E. TACHÉ,  
Assistant Commissioner.  
Quebec, 21st November, 1874. 4516

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st February, 1874.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works ; the granting of a right of ferry ; the construction of works for supplying gas or water ; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company ; the incorporation of a city, town, village or other municipality ; the levying of any local assessment ; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township ; the removal of the site of any County, town or of any local Offices ; the regulation of any Common ; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper ; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to

sonnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

**BOUCHER DE BOUCHERVILLE,**  
Greffier, Conseil Législatif.

22 2517 **G. M. MUIR,**  
Greffier de l'Assemblée Législative.

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 5 septembre, 1874.

Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 7 septembre, 1874.

*Concernant le chemin Brassard.*

L'honorable Commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un rapport, en date du deux septembre courant (1874), expose, que le chemin « Brassard » sera parachevé sur tout son parcours, depuis l'église de Sainte-Emilie-des-Monts, jusqu'au Lac des Pins, distance d'environ trente-sept milles.

Que sur ce parcours il n'y a place que pour un petit nombre d'établissements insuffisants pour l'entretien de ce chemin ;

Que ce serait rendre un grand service à tous ceux qui ont affaire à voyager sur le chemin, que de pourvoir à son entretien au moyen d'un taux de péage sur les passants.

L'honorable Commissaire, en conformité des dispositions de la 32<sup>e</sup> Vict., ch. 15, sect. 149, telle qu'amendée par la section 13 du chap. 7 de la 33<sup>e</sup> Vict., recommande qu'une ou plusieurs barrières de péages soient établies sur le dit chemin « Brassard », et que le taux de péage pour le parcours de ce chemin soient comme suit, savoir :

Voiture attelée—1 cheval,	dix centins.
Do do 2 chevaux,	quinze do
Un cheval,	cinq do
Une bête à cornes,	deux do
Un mouton,	un do

Et, de plus, que les deniers ainsi prélevés soient mis à la disposition du commissaire de l'agriculture et des travaux publics, pour être employés ainsi qu'il avisera à l'entretien du dit chemin « Brassard ».

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

(Signé,) **FÉLIX FORTIER,**

4611

Greff. Cons. Ex.

## Demande au Parlement.

AVIS est par le présent donné, que demande sera faite à la prochaine session, de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte incorporant « The Sherbrooke Manufacturing Company. »  
Sherbrooke, 10 novembre, 1874. 4595

Prenez avis que demande sera faite à la législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte légalisant l'Union effectuée entre les églises dites « The Wesleyan Methodist Church of Canada, » « The Wesleyan Methodist Church of Eastern British America, » et « The Methodist New Connexion Church of Canada, » et pour donner à l'Eglise Unie connue comme « l'Eglise Methodiste du Canada, » tous les biens immeubles appartenant aux trois églises susdites, ou tenues en fidéi-commis pour icelles ; et pour amender les divers actes réglant les fonds et incorporant les sociétés des dites églises et pour toutes autres fins jugées nécessaires.

**ANSON GREEN,**

Président du comité des biens de l'Eglise.

Daté ce 20 novembre 1874.

4507.

Avis public est par le présent donné que la cité de Montréal s'adressera à la législature à sa prochaine session pour un acte amendant « l'Acte pour reviser et consolider la charte de la cité de Montréal et les différents actes qui l'amendent » dans la vue d'étendre

petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

**BOUCHER DE BOUCHERVILLE,**  
Clerk, Legislative Council.

2518 **G. M. MUIR,**  
Clerk, Legislative Assembly.

Copy of rapport of a committee of the Honorable Executive Council, dated 5th September, 1874.

Approved by the Lieutenant-Governor on the 7th September, 1874.

*Respecting the Brassard road.*

The Honorable Commissioner of Public Works, in a report, dated the 2nd of September instant, (1874), exposes that the Brassard road will be completed throughout its whole extent from the church of Sainte-Emilie-des-Monts, to the Lac des Pins, a distance of about thirty-seven miles.

That along this track there is room for only a few establishments, not sufficient for the maintenance of the said road ;

That it would be of great benefit to all having occasion to pass over this road, to provide for keeping it in repair by levying tolls thereon.

The Honorable Commissioner, pursuant to the provisions of the 32<sup>nd</sup> Vict., ch. 15, sect. 149, such as amended by sect. 13, ch. 7, of the 33<sup>rd</sup> Vict., recommends that one or more toll gates be established on the said Brassard road, and that the following be the rates or tolls for the extent of this road, namely :

Vehicle drawn by 1 horse,	Ten cents.
Do do 2 horses,	Fifteen do
Each horse,	Five do
Each head of horned cattle,	Two do
Each sheep,	One do

And also that the moneys thus levied be placed at the disposal of the Commissioner of Agriculture and Public Works, to be used as he may direct for keeping the said Brassard road in repair.

The committee concur in the above report and submit the same for the Lieutenant-Governor's approval.

Certified,

(Signed,) **FELIX FORTIER,**

4612

Clerk Ex. Council.

## Applications to Parliament.

NOTICE is hereby given that application will be made at his next session, of the legislature of the province of Quebec, for an act to incorporate « The Sherbrooke Manufacturing Company. »  
Sherbrooke, 10th November, 1874. 4596

Take notice that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for an act to give legal effect to the Union effected between « The Wesleyan Methodist Church of Canada, » « The Wesleyan Methodist Church of Eastern British America, » and « The Methodist New Connexion Church of Canada, » and to vest in the United Church known as « The Methodist Church of Canada, » all the real estate or property belonging to or held in trust for the said several three first mentioned churches ; and to amend the several acts incorporating the respective trust or others funds and societies of the said churches, and for such other purposes as may be necessary.

**ANSON GREEN,**

Chairman of Church Property Committee.

Dated this 20th November, 1874.

4508

Public notice is hereby given that the city of Montreal will apply to the legislature at its next session for an act to amend the « Act to revise and consolidate the charter of the city of Montreal and the several acts amending the same, » with a view to extend the

l'autorité et les pouvoirs conférés par le dit acte à la corporation de la dite cité de Montréal, et plus spécialement en ce qui a rapport aux départements du feu, de la santé et des finances.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,  
Greffier de la cité.

Bureau du Greffier de la cité,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal, 16 novembre, 1874. 4525

AVIS.

Application sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour séparer la municipalité des townships de Wendover et Simpson, dans le comté de Drummond, en deux municipalités.

Wendover, 23 novembre, 1874. 4579

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la corporation municipale du comté d'Hochelaga, pour obtenir que les pouvoirs qui sont maintenant dévolus à la dite municipalité, en vertu du code municipal de la province de Québec, soient amendés et mieux définis, touchant l'ouverture, l'élargissement et l'entretien des chemins et rues, dans cette municipalité, suivant un plan général des rues projetées dans les limites de cette municipalité, et que la dite corporation ait le pouvoir nécessaire pour faire poser l'eau et les canaux dans les rues, acheter un terrain pour y bâtir un marché public, et pour un emprunt pour pourvoir à ces dites améliorations, dans la dite municipalité. 4343 2

AVIS.

Une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par le desservant et les marguilliers de l'église de Saint-Jean de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, dans le diocèse de Montréal, pour obtenir un acte les autorisant à vendre la dite église et le terrain sur lequel elle est bâtie, connu comme lot No. 581, sur le plan du cadastre, quartier Saint-Laurent, mesurant 42 pieds et 19 pouces sur la rue Saint-Urbain, et 65 pieds et 6, pouces sur la rue Dorchester, et d'en employer le revenu pour acheter ou payer un autre terrain et ériger une autre église paroissiale dans les limites de la dite paroisse, et pour autres fins.

CARTER & KELLER,  
Procureurs.

Montréal, 16 novembre, 1874. 4365 2

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, par "The Sherbrooke Eastern Township and Kennebec Railway Company," pour obtenir des amendements à leur charte comprenant le changement du nom de la compagnie. L'extension de leur ligne de chemin de fer de Lévis et Kennebec, jusqu'à la ligne provinciale près de l'état du Maine, E.-U., pour le prolongement de leur ligne de chemin de fer, jusqu'à la rivière Saint-Laurent, et opérer ainsi la jonction avec toute autre ligne de chemin de fer.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Secrétaire-Trésorier.

Sherbrooke, 9 novembre, 1874. 4321 3

APPLICATION A LA LÉGISLATURE.

L'Hôpital-Général du district de Richelieu, fera application à la Législature à sa prochaine session, pour un amendement à son acte d'incorporation, et pour lui permettre de posséder des immeubles pendant plus de cinq ans. 4429 2

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, pour obtenir un acte pour incorporer "La Compagnie de la Maison d'Opéra Victoria."

Montréal, 18 novembre, 1874. 4427 2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, qu'application sera faite à la prochaine session du parlement provincial de Québec, aux fins d'annexer au comté des Deux Montagnes, pour les fins municipales, électorales et autres, cette partie de la paroisse Sainte-

authority and powers conferred by the said act on the corporation of the said city of Montreal, and more especially as regards fire, health and finance departments.

By order,

CHAS. GLACKMEYER,  
City Clerk.

City Clerk's Office,  
City Hall,  
Montreal, 16th November, 1874. 4526

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, to separate the municipality of the townships Wendover and Simpson, in the county of Drummond, in two municipalities.

Wendover, 23rd November, 1874. 4580

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, by the corporation of the village of Hochelaga, to obtain that the powers now granted, in virtue of the municipal code of the said province, will be extended and better defined as to the opening, widening and the keeping of the roads or streets, in the said municipality, according to the plan of the projected streets of the said municipality, and that the said corporation have the necessary powers to obtain water and drainage in the said streets, to purchase a lot of ground, for the building of a public market, and to borrow sufficient sum to have the said ameliorations made in the said municipality. 4344

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the incumbent and church-wardens of Saint-John's Church, of the parish of Saint-John the Evangelist, in the diocese of Montreal, for an act to authorize them to sell the said church and the property on which the same is erected, known as lot No. 581, on the cadastral plan, Saint-Lawrence ward, measuring 42 feet and 19 inches on Saint-Urbain street, and 65 feet 6 inches on Dorchester street, and to invest the proceeds in purchasing or paying for another property, and erecting another parish church within the limits of said parish, and for other purposes.

CARTER & KELLER,  
Solicitors.

Montreal, 16th November, 1874. 4366

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, by "The Sherbrooke Eastern Townships and Kennebec Railway Company," for amendments to their charter comprising the change of the name of the company. The extension of their line of railway beyond the line of the Lévis and Kennebec railway company to the province line at the state of Maine, U.-S., and extending their line of railway to the river Saint-Laurence, and uniting with any other line of railway in so doing.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Secretary-Treasurer.

Sherbrooke, 9th November, 1874. 4322

APPLICATION TO PARLIAMENT.

The General Hospital of the district of Richelieu, will apply to the Legislature at its next session, for an amendment to its act of incorporation and to be authorized to possess real estate for more than five years. 4430

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of Quebec, for an act to incorporate "The Victoria Opera House Company."

Montreal, 18th November, 1874. 4428

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to annex to the county of Two Mountains, for municipal, electoral and others purposes, that part of the parish of Sainte-Monique,

Monique, qui se trouve actuellement dans le comté de Terrebonne.

Sainte-Monique, 10 novembre, 1874. 4295 3

**AVIS.**

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, il sera présenté un bill pour autoriser le barreau de Québec à admettre James Cruickshank, au nombre de ses membres après examen  
Montréal, 10 novembre 1874. 4293 3

1 Avis public est par le présent donné que George Hall, et autres, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie Minière de Mégantic, pour obtenir la continuation de tous les droits de propriété et autres droits ci-devant accordés par l'acte 18 Victoria, chapitre 49, à la Compagnie Minière de Mégantic, et lequel acte est expiré par délimitation de temps.

ROSS & STUART,  
4 4297 Procureurs des Pétitionnaires.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'incorporation d'une société appelée: « La Compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada, » ayant pour but d'emprunter, à un taux modéré, des capitaux étrangers sur garanties hypothécaires, pour les employer à l'amélioration de la propriété et au développement des industries agricoles en cette province.

Montréal, 6 novembre 1874. 4221 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session par Ephrem Hudon, fils, écuyer, pour faire passer un acte privé annulant un plan particulier et un livre de renvoi de la subdivision du lot numéro soixante-un (61), du plan officiel de la paroisse de Montréal, déposé par le commissaire des terres de la couronne, entre les mains du registraire de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-quatrième jour de février dernier, et autorisant la substitution d'un autre plan particulier et livre de renvoi d'une subdivision amendée du dit lot.

JUDAH & WURTELE,  
Solliciteurs du requérant.  
Montréal, 2 novembre 1874. 4209 3

**AVIS.**

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte autorisant Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, écuyer, du canton de Stanstead, de vendre et transporter certains bien-fonds situés dans le dit canton.

HALL, WHITE & PANNETON,  
Procureurs de la dite Requérente.  
Sherbrooke, 10 novembre, 1874. 4335 3

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, une demande sera faite pour obtenir un acte pour incorporer « La Société de Québec, pour empêcher les cruautés envers les animaux. »

Québec, 19 novembre 1874. 4479 2

**AVIS.**

Avis est par le présent donné que la corporation de la ville de Lachine, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, et le droit d'exclure toute barrière de chemins de péage des limites de la dite ville.

L. FOREST,  
Sec.-Trésorier.  
Lachine, 11 novembre, 1874. 4315 3

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant la « Montreal Young Women's Christian Association » pour fins charitables.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Solliciteurs.  
Montréal, novembre, 1874. 4323 3

which is actually within the county of Terrebonne.

Sainte-Monique, 10th November, 1874. 4296

**NOTICE.**

Is hereby given that at the next session of the Quebec Parliament, a bill will be introduced to allow the Bar of Quebec to admit James Cruickshank amongst its members after examination.  
Montreal, 10th November, 1874. 4294

Public notice is hereby given, that George Hall, and others, will apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation under the name of the Megantic Mining Company, continuing in them all the rights of property and other rights heretofore vested by the act 18 Victoria, chapter 49, in the Megantic Mining Company, and which act hath lapsed by afflux of time.

ROSS & STUART,  
4298 Attorneys for Applicants.

Notice is hereby given, that application will be made to the legislature of Quebec, at its next session, for an act of incorporation in favor of the society called « La Compagnie d'emprunt des Propriétaires Fonciers du Canada, » for the purpose of borrowing and lending foreign capital upon real estate securities, at moderate rates, towards improving land and developing agricultural industry in this province.

Montreal, 6th November, 1874. 4222

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next ensuing session by Ephrem Hudon, junior, esquire, for the passing of a private act to authorize the withdrawal of the particular plan and book of reference of the subdivision of lot number sixty-one (61), of the official plan of the parish of Montreal, deposited by the commissioner of crown lands with the registrar of the registration division of Montreal, on the twenty fourth day of February last, and the substitution in lieu thereof of another particular plan and book of reference of an amended subdivision of the said lot.

JUDAH & WURTELE,  
Solicitors for Applicant.  
Montreal, 2nd November, 1874. 4210

**NOTICE.**

Application will be made at the approaching session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to authorize Mrs. Nancy P. Parsons, wife of William S. Hunter, esquire, of the township of Stanstead, to sell and convey certain real estate situated in said township.

HALL, WHITE & PANNETON,  
Attys. for said applicant.  
Sherbrooke, 10th November, 1874. 4336

NOTICE is hereby given that at next session of the Legislature of the Province of Quebec, application will be made for an Act to incorporate « the Quebec Society for the Prevention of Cruelty to Animals. »  
Quebec, 19th November, 1874. 4480

**NOTICE.**

Notice is hereby given, that the corporation of the town of Lachine, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, to obtain amendments to its charter, and the power to exclude all turnpike-gate from the limits of the said town of Lachine.

L. FOREST,  
Sec.-Treasurer.  
Lachine, 11th November, 1874. 4316

Application will be made to the Législature of Québec, at its next session for an act to incorporate the « Montreal Young Women's Christian Association » for benevolent purposes.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Solicitors.  
Montreal, November, 1874. 4324

## AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec à sa prochaine session par "les syndics de l'église Saint-Paul de Montréal, de l'église Presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse," de la part de la congrégation de la dite église, pour obtenir un acte incorporant les dits syndics et congrégations, pour confirmer leur titre à la propriété de l'église, pour accorder aux dits syndics et corporation certains pouvoirs, et pour autres fins.

R. A. RAMSAY,

Solliciteur des requérants.

Montréal, 28 octobre 1874. 4095 4

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte incorporant "The Eastern Townships Land and Improvement Company."

HALL, WHITE &amp; PANNETON.

Sherbrooke, 4 novembre 1874. 4141 4

Avis public est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

BROOKS &amp; CAMIRAND,

Procureurs pour la dite ville de Sherbrooke.

Sherbrooke, 1er novembre 1874. 4143 4

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la législature de Québec, durant cette session, pour obtenir un acte autorisant le sousigné à construire une dame, des piliers et place d'estacades (booms) dans la rivière Chaudière, et de prélever des droits pour l'usage d'iceux, la dite dame devant être construite à l'endroit où la dite rivière Chaudière rencontre la marée.

GEORGE B. HALL,

Québec, 2 novembre 1874. 4157 4

## AVIS.

Canada.  
Province de Québec. }

Avis est par les présentes donné, qu'une application sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : "Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville," aux fins d'étendre les limites de la ville de Beauharnois, et pour d'autres fins.

D. A. ST. AMOUR,

Sec.-Trés. de la ville de Beauharnois.

Beauharnois, 5 novembre 1874. 4175 4

## AVIS.

Demande sera faite à la Législature de Québec, à la prochaine session, pour amender l'acte intitulé : "An Act to incorporate the Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company," (en commandite) comme suit : Pour changer la septième section de manière à permettre de prendre des actions de pas moins de vingt-cinq piastres chacune dans le fonds social, et que la somme totale du fonds social reste la même comme ci-devant ; aussi pour changer la section treize en fixant la qualification des directeurs à deux mille piastres prises dans le fonds social par chacun d'eux.

COCKBURN, WRIGHT &amp; CLEWOW,

4 4187 Solliciteurs de la Compagnie.

## AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Atlantic Insurance Company," de Montréal, dans le but de faire des affaires d'assurance maritime et contre le feu.

Montréal, 20 octobre 1874. 4181 3

Avis est par le présent donné, qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, il sera présenté un bill pour autoriser la Chambre Provinciale des Notaires à admettre Alexis Olympe Marien, à la pratique du Notariat.

Montréal, octobre 1874. 3981 5

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

Avis public est donné, qu'une application sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa pro-

## NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec at its next session by "The trustees of the Montreal Saint-Paul's church, of the presbyterian church of Canada in connection with the church of Scotland," on behalf of the congregation of said church, for an act to incorporate said trustees and congregation, to confirm the title to the church properties, to grant to said trustees and corporation certain powers, and for other purposes.

R. A. RAMSAY,

Sollicitor for Applicants.

Montreal, 28th October, 1874. 4096

Application will be made at the approaching session of the Quebec Legislature, for an act to incorporate "The Eastern Townships Land and Improvement Company."

HALL, WHITE &amp; PANNETON,

Sherbrooke, 4th November, 1874. 4142

Public notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

BROOKS &amp; CAMIRAND,

Attorneys for the town of Sherbrooke.

Sherbrooke, 1st November, 1874. 4144

PUBLIC NOTICE is hereby given, that application will be made to the legislature of Quebec, during this session, for an act to authorize the undersigned to build a dam and piers, and place booms in the River Chaudière, and for the use thereof to exact tolls, the said dam to be built at the confluence of the said River Chaudière with tidal water.

GEORGE B. HALL.

Quebec, 2nd November, 1874. 4158

## NOTICE.

Canada.  
Province of Quebec. }

Notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend the act 27 Victoria, chapter 24, intitled : "An Act to erect the village of Beauharnois into a town," for the object of extending the limits of the town of Beauharnois, and for other purposes.

D. A. ST. AMOUR,

Sec. Treas. of the town of Beauharnois.

Beauharnois, 5th November, 1874. 4176

## NOTICE.

Application will be made to the Quebec Legislature, at the ensuing session, to amend the act intitled : "An Act to incorporate the Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company," limited in this : To alter the seventh section to admit of shares in the capital stock of twenty-five dollars each and less, but the sum total of capital stock to remain as before ; and to alter section thirteen, by making the qualification of the directors at two thousand dollars stock held by each.

COCKBURN, WRIGHT &amp; CLEWOW,

Solicitors for the Company.

4188

## NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Atlantic Insurance Company," of Montreal, for the purpose of transacting a fire and marine insurance business.

Montreal, 20th October, 1874. 4182

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passing of an act to authorize the Provincial Board of Notaries to admit Alexis Olympe Marien, to the practice of the notarial profession.

Montreal, October, 1874. 3982

## NOTICE OF PRIVATE BILL.

Public notice is hereby given, that an application will be made to the Legislature of the province of

chaîne session, par Dame Marie Louise Panet, veuve de feu Arthur Lamothe, écuyer, pour obtenir un acte l'autorisant à vendre, échanger ou aliéner les biens immeubles situés dans les districts de Joliette et Montréal, qui lui ont été légués par feu Dame Louise Amélie Panet, épouse de feu Wm. Berczy, à la charge de substitution, aux termes du testament de la dite feu Dame Berczy.

Montréal, 3 novembre 1874.

4205 4

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par « The Montreal Omnibus and Transfer Company, » pour obtenir des amendements à son acte d'incorporation, autorisant et donnant pouvoir à la dite compagnie de poser des lisses sur lesquelles voyageront des chars ou autres véhicules dans la cité et dans le district de Montréal, et pour autres fins.

GILMAN & HOLTON,  
Procureurs de la compagnie.

Montréal, 2 novembre 1874.

4203 4

Quebec, at its next session, by Dame Marie Louise Panet, widow of the late Arthur Lamothe, esquire, to obtain an act authorizing her to sell, exchange or alienate the immovable property, situate in the districts of Joliette and Montreal, which has been bequeathed to her by the late Dame Louise Amélie Panet, wife of the late Wm. Berczy, charged with substitution, by the terms of the will of the late Dame Berczy.

Montreal, 3rd November, 1874.

4206

PUBLIC NOTICE is hereby given, that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by « The Montreal Omnibus and Transfer Company, » for amendments to its act of incorporation authorizing and empowering them to lay down rails or a tramway upon which to run cars or other vehicles in the city and in the district of Montreal, and for other purposes.

GILMAN & HOLTON,  
Attorneys for company.

Montreal, 2nd November, 1874.

4204

### Avis Divers.

#### AVIS.

Avis est par le présent donné que Céline Lachapelle, de Montréal, épouse de Louis Anathole Archambault, commerçant de Montréal, à ce dûment autorisé, a aujourd'hui institué, à Montréal, contre son dit mari, une action en séparation de biens.

LONGPRÉ & DUGAS,  
Avocats de la dite Céline Lachapelle.

Montréal, 24 novembre, 1874.

4531

Canada,  
Province de Québec,  
District de Montréal.

Cour Supérieure.

Dame Mary Fallon, des cité et district de Montréal, épouse de William D. B. Fraser, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,  
Demanderesse ;

et

Le dit William D. B. Fraser, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée par la Demanderesse en cette cause.

LEMUEL CUSHING,  
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 25 novembre, 1874.

4577

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l' " Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, " des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du quatorzième jour du mois de novembre courant, incorporant Frederick William Clarke, marchand, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, Samuel Wright, marchand, Charles Henry Wethey, banquier, Michaël Mullen, marchand, tous trois de la dite cité de Montréal, et Luke Harrington, marchand, de la cité de Brooklyn, dans le dit Etat de New-York, dans le but de s'occuper de la fabrication du beurre, fromage, suif et savon, sous le nom de " The Gabriel Farm Dairy Company, " avec un fonds social s'élevant en totalité à cinquante mille piastres, divisé en cinq cents parts de cent piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-cinquième jour de novembre, mil huit cent soixante et quatorze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secrétaire.

4583

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du quatorzième jour de novembre courant, incorporant Richard Smith, de la ville de Sherbrooke, manufacturier, Louis Smith, du même lieu, manufacturier, Henry A. Elkins, du même lieu, manufacturier, Joseph S. Watton, du même lieu, gentilhomme, Robert N. Hall, du même lieu, avocat, William Farwell, fils, du même lieu, banquier, et

### Miscellaneous Notices.

#### NOTICE.

Notice is hereby given that Céline Lachapelle, of Montreal, wife of Louis Anathole Archambault, trader, of Montreal, duly authorized to that effect, has this day instituted against her said husband, at Montreal, an action for separation of property.

LONGPRÉ & DUGAS,  
Attorneys for said Céline Lachapelle.

Montreal, 24th November, 1874.

4532

Canada,  
Province of Quebec,  
District of Montreal.

Superior Court.

Dame Mary Fallon, of the city and district of Montreal, wife of William D. B. Fraser, of the same place, trader, duly authorized à ester en justice,  
Plaintiff ;

and

The said William D. B. Fraser, Defendant.  
An action for separation as to property has been instituted by Plaintiff in this cause.

LEMUEL CUSHING,  
Atty. for Plaintiff.

Montreal, 25th November, 1874.

4578

Public notice is hereby given under the joint stock companies incorporation act, letters-patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the fourteenth day of November instant, incorporating Frederick William Clarke, of the city of New-York, in the State of New-York, one of the United States of America, merchant, Samuel Wright, merchant, Charles Henry Wethey, banker, Michaël Mullen, lumber merchant, all three of the city of Montreal aforesaid, and Luke Harrington, of the city of Brooklyn, in the said State of New-York, merchant, for the purpose of manufacturing of butter, cheese, tallow and soap, by the name of " The Gabriel Farm Dairy Company, " with a total capital stock of fifty thousand dollars, divided into five hundred shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-fifth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secretary.

4584

Public notice is hereby given, that under the joint stock companies incorporation act, letters-patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the fourteenth day of November instant, incorporating Richard Smith, of the said town of Sherbrooke, manufacturer, Louis Smith, of the same place, manufacturer, Henry A. Elkins, of the same place, manufacturer, Joseph S. Watton, of the same place, gentleman, Robert N. Hall, of the same place, advocate, William Farwell, junior, of the same

Edouard T. Brooks, du même lieu, avocat, dans le but de manufacturer la pulpe et le papier avec le bois et autres substances semblables, sous le nom de "la compagnie de pulpe et papier de Sherbrooke," avec un fonds social s'élevant en totalité à cent mille piastres, divisé en mille parts de cent piastre chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-cinquième jour de novembre mil huit cent soixante-et-quatorze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secrétaire.

4587

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du quatorzième jour de novembre courant, incorporant Abraham Tolley, manufacturier, ci-devant de Nottingham, en Angleterre, et maintenant de la dite cité de Montréal, l'honorable Matthew Henry Cochrane, de Compton, dans la province de Québec, et sénateur de la puissance du Canada, et Charles Cassils et Abraham Spaulding, tous deux de la dite cité de Montréal, manufacturiers, Edward Ashworth Whitehead et Henry Julius Fisk, tous deux de la dite cité, marchands, Thomas Bell et Samuel Bell, tous deux de la dite cité, manufacturiers, Thomas Samuel, de la dite cité, marchand, Francis Collins, marchand, de la dite cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, Lewis Sleeper, commerçant de Coaticook susdit, Samuel Cleveland, fils, commerçant, et George O. Doak, avocat, tous deux de Coaticook susdit, Francis Scholes, manufacturier, de la dite cité de Montréal, Richard White, commerçant de la dite cité de Montréal, Narcisse Valois et Jude Valois, tous deux manufacturiers, de la dite cité de Montréal, George Bresse, manufacturier de la cité de Québec, dans la province de Québec, John Macpherson et Samuel N. Sterling, manufacturiers de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, Philip Jacobi, marchand, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, John Holmes, manufacturier de la dite cité de Toronto, et John McMeckan, manufacturier de la dite cité de London, dans la province d'Ontario, dans le but de manufacturer des tissus élastiques et autres articles employés dans le commerce de chaussures et autres, sous le nom de "Tolley Manufacturing Company," avec un fonds social s'élevant en totalité à deux cent mille piastres, divisé en deux mille parts de cent piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-cinquième jour de novembre, mil huit cent soixante-et-quatorze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secrétaire.

4585

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du dix-huitième jour de novembre courant, incorporant John Greenshields, cultivateur, Francis Rhodes Bernard, cultivateur, Joseph Lord Goodhue, cultivateur, William Russel Gilson, cultivateur, Andrew Montgomery, cultivateur, Hiram Glines, chirurgien, Isaac Winchell Stockwill, cultivateur, Henry Rowland Hanning, manufacturier, Archibald McCallum, marchand, Hiram Philbrick, cultivateur, John Ross, cultivateur, et Alson George Moore, cultivateur, tous du canton de Shipton, dans le but de convertir le lait en beurre ou en fromage, sous le nom de "The Shipton Dairy Produce Manufacturing Company," avec un fonds social s'élevant en totalité à deux mille piastres, divisé en deux cents parts de dix piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-sixième jour de novembre, mil huit cent soixante-et-quatorze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secrétaire.

4589

#### PROVINCE DE QUEBEC.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par Lou's François Rodrigue Masson, écuyer, avocat, et membre des Communes du

place, banker, and Edward T. Brooks, of the same place, advocate, for the purpose of manufacturing pulp and paper from wood and other kindred substances, by the name of the Sherbrooke pulp and paper company" with a total capital stock of one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-fifth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secretary.

4588

Public notice is hereby given that under 'The joint stock companies incorporation act,' letters-patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the fourteenth day of November instant, incorporating Abraham Tolley, manufacturer, lately of Nottingham, in England, and presently of the said city of Montreal, the honorable Matthew Henry Cochrane, of Compton, in the province of Quebec, a senator of the Dominion of Canada, and Charles Cassils and Abraham Spaulding, both of the said city of Montreal, manufacturers, Edward Ashworth Whitehead and Henry Julius Fisk, both of the said city merchants, Thomas Bell and Samuel Bell, both of the said city, manufacturers, Thomas Samuel, of the said city, merchant, Francis Collins, of the city of Saint-John, in the province of New-Brunswick, merchant, Lewis Sleeper, of Coaticook aforesaid, trader, Samuel Cleveland, junior, trader, and George O Doak, advocate, both of Coaticook aforesaid, Francis Scholes, of the said city of Montreal, manufacturer, Richard White, of the said city of Montreal, trader, Narcisse Valois and Jude Valois, both of the said city of Montreal, manufacturers, George Bresse, of the city of Quebec, in the province of Quebec, manufacturer, John Macpherson and Samuel N. Sterling, of the city of Hamilton, in the province of Ontario, manufacturers, Philip Jacobi, of the city of Toronto, in the province of Ontario, merchant, John Holmes, of the said city of Toronto, manufacturer, and John McMeckan, of the city of London, in the province of Ontario, manufacturer, for the purpose of manufacturing elastic webs and other articles used by the shoe trade and others by the name of 'The Tolley Manufacturing Company,' with a total capital stock of two hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-fifth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secretary.

4586

Public notice is hereby given, that under the joint stock companies incorporation act, letters-patent have been issued, under the great seal of the province of Quebec, bearing date the eighteenth day of November instant, incorporating John Greenshields, farmer, Francis Rhodes Bernard, farmer, Joseph Lord Goodhue, farmer, William Russell Gilson, farmer, Andrew Montgomery, farmer, Hiram Glines, physician, Isaac Winchell Stockwell, farmer, Henry Rowland Hanning, manufacturer, Archibald McCallum, merchant, Hiram Philbrick, farmer, John Ross, farmer, and Alson George Moore, farmer, all of the township of Shipton, for the purpose of manufacturing milk into butter and cheese, by the name of 'The Shipton Dairy Produce Manufacturing company,' with a total capital stock of two thousands dollars, divided into two hundred shares of ten dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty-sixth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four.

C. B. DE BOUCHERVILLE,  
Secretary.

4590

#### PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that within one month after the last insertion of the present notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in Council, by Louis François Rodrigue Masson, esquire, advocate, and member of the Com-

Canada; John Moody, machiniste; Joseph Lauzon, tanneur; Alfred Wilbrod Joubert, marchand, et Adolphe Chauvin, commerçant, tous de la ville de Terrebonne, dans le district de Terrebonne, dans la Province de Québec, pour obtenir des lettres-patentes, sous le grand sceau, leur octroyant une charte les constituant ainsi que toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de « l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social. »

Le nom proposé de la compagnie est: « La manufacture de brique de Terrebonne. »

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer et vendre de la brique, des tuiles, des objets de poterie et autres ouvrages en terre.

Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la paroisse de Terrebonne, dans la ville de Terrebonne et ailleurs, dans la dite Province de Québec, et la principale place d'affaires sera dans la paroisse de Terrebonne.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de douze mille piastres.

Le nombre d'actions est de deux cent quarante, et le montant de chaque action est de cinquante piastres.

Les noms des premiers directeurs sont les dits Louis François Rodrigue Masson, écuyer, John Moody, Joseph Lauzon, Alfred Wilbrod Joubert, et Adolphe Chauvin, qui sont tous sujets nés de Sa Majesté et résidant dans la Province de Québec.

Pour les requérants,

O. FORGET, N. P.

Terrebonne, 17 novembre, 1874. 4389 2

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Hannah Rodgers, épouse commune en biens de James Connolly, corroyeur, tous deux de la cité et du district de Montréal, Demanderesse;  
James Connolly, corroyeur, de la cité et du district de Montréal.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause, le trente octobre dernier.

J. O. TURGEON,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 10 novembre, 1874. 4397 2

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Sophranie Charbonneau, de la cité et du district de Montréal, épouse de François Pigeon, sellier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit François Pigeon, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a émané aujourd'hui en cette cause.

LONGPRÉ & DUGAS,  
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 19 novembre, 1874. 4411 2

Canada, }  
Province de Québec, }  
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*  
No. 4.

Dame Sara Fluette dite Dulude, épouse commune en biens de Liguori Lefebvre alias Faber, tisserand, tous deux de la paroisse de Saint-Alexandre, dans le dit district; la dite demanderesse dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

vs.

Le dit Liguori Lefebvre alias Faber, tisserand, du même lieu, Défendeur.

Avis est par le présent donné que la Demanderesse, en cette cause, a institué ce jour (12 novembre, 1874), une action en séparation de corps et de biens contre le défendeur susdit.

F. A. BERNIER,

Proc. et Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 12 novembre, 1874. 4461 2

Avis est par les présentes donné, que, sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Edouard Guilbaut, Charles LeBlanc, Joseph Wilfred Renaud, marchands, François Faucher, bourgeois, J. N. Alfred McConville, avocat, et Pierre Edouard McConville, arpenteur, tous de la ville de

mons of Canada; John Moody, machinist; Joseph Lauzon, tanner; Alfred Wilbrod Joubert, merchant, and Adolphe Chauvin, trader; all residing in the town of Terrebonne, in the district of Terrebonne, in the Province of Québec, to obtain letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body incorporated and politic under the provisions of « The Joint Stock Company Incorporation Act. »

The proposed name of the company is: « La manufacture de brique de Terrebonne. »

The object for which its incorporation is sought is the manufacture and sale of brick, tiles, earthenwares and other earthenworks.

The operations of the said company shall be carried on in the parish of Terrebonne, in the town of Terrebonne and elsewhere, in the said Province of Québec, and its principal place of business shall be in the parish of Terrebonne.

The amount of capital stock of said company is twelve thousand dollars.

The number of shares is two hundred and forty, and the amount of each share is fifty dollars.

The names of the first directors are the said Louis François Rodrigue Masson, John Moody, Joseph Lauzon, Alfred Wilbrod Joubert and Adolphe Chauvin, who are all subjects of Her Majesty by birth and are residing in the Province of Québec.

For the Petitioners,

O. FORGET, N. P.

Terrebonne, 17th November, 1874. 4390

Province of Québec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Hannah Rodgers, wife common as to property of James Connolly, currier, of the city and district of Montreal, Plaintiff;  
James Connolly, currier, both of the city and district of Montreal.

An action for separation from bed and board and as to property has been instituted the thirtieth October last.

J. O. TURGEON,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 10th November, 1874. 4398

Province of Québec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Sophranie Charbonneau, of the city and district of Montreal, wife of François Pigeon, sadler, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said François Pigeon, Defendant.  
An action for separation as to property has been this day issued in this cause.

LONGPRÉ & DUGAS,  
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 19th November, 1874. 4412

Canada, }  
Province of Québec, }  
District of Iberville. } *Superior Court.*  
No. 4.

Dame Sara Fluette dite Dulude, wife common as to property of Liguori Lefebvre alias Faber, weaver, both of the parish of Saint Alexandre, in the said district, the said plaintiff being duly authorized to appear in judicial proceedings, for the purposes hereof, Plaintiff,

vs.

The said Liguori Lefebvre alias Faber, weaver, of the same place, Defendant.

Notice is hereby given that the plaintiff in this cause has instituted this day, (12th November, 1874), an action for separation from bed and board, and as to property against the said defendant.

F. A. BERNIER,

Advocate, Plaintiff's Attorney.

Saint John's, 12th November, 1874. 4462

Notice is hereby given, that within one month from the last publication of this notice, application will be made by Edouard Guilbaut, Charles Leblanc, Joseph Wilfred Renaud, merchants, François Faucher, gentleman, J. N. Alfred McConville, advocate, and Pierre Edouard McConville, surveyor, all of the town of Jo-

Joliette, dans le comté de Joliette, province de Québec, au Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des Lettres Patentes, les constituant ainsi que toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporée en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous le nom de "La Fonderie de Joliette."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est la fonderie, et de faire et manifester toutes espèces d'ouvrages en fonte, fer ou autres métaux, ou en bois, des engins, des machines et instruments d'agriculture et autres.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans la province de Québec, et sa principale place d'affaires sera en la ville de Joliette.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de vingt mille piastres, divisées en deux cents actions de cent piastres chacune.

Les premiers directeurs de la dite compagnie seront Edouard Guilbaut, Charles Leblanc et Joseph Wilfred Renaud, lesquels sont tous sujets de Sa Majesté de naissance.

A. FONTAINE,

Procureurs des Requérants.

Joliette, 2 novembre 1874. 4171 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Saguenay. } No. 270.  
Marie Louise Clémentine Harvey, de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, dans le district de Saguenay, épouse de Hippolyte Brassard, du même lieu, marchand, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Hippolyte Brassard, son époux, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur, le quatrième jour de novembre courant.

J. S. PERRAULT,  
Procureur de la Demanderesse.

Saint-Etienne de la Malbaie,  
9 novembre, 1874. 4339 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*  
District de Montréal. } No. 1776.  
Louise Lefayette, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Chatelle, charretier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice à l'effet des présentes, Demanderesse,

vs.

Le dit Louis Chatelle, charretier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause, le neuvième jour de novembre 1874.

F. LEFEBVRE,  
Avocat de la demanderesse.

Montréal, 11 novembre 1874. 4275 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 965.  
Dame Judith Gosselin, de la paroisse de Montréal, épouse de Louis Geoffrion, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Louis Geoffrion, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 28 octobre 1874. 4079 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Trois-Rivières. } No. 116.

Dame Marie Louise Julien, de Saint-Célestin, dans le District de Trois-Rivières, épouse de Alfred Beaudoin, commerçant, des paroisse et district susdits et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Alfred Beaudoin, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée

llette, in the county of Joliette, province of Québec, to the Lieutenant-Governor in council, to obtain Letters Patent incorporating them and all other persons who may become shareholders in the company to be thus formed a body politic and corporate pursuant to the provisions of the joint stock companies incorporation act, under the name of the "Joliette Foundry," (Fonderie de Joliette).

The object for which incorporation is sought, is the moulding and manufacturing all sorts of foundry work of iron and other metals, and of wood, also engines, machinery and agricultural and other implements.

The operations of the said company are to be carried on in the province of Québec, and its principal place of business will be in the town of Joliette.

The amount of capital stock of the said company, will be twenty thousand dollars divided into two hundred shares of one hundred dollars each.

The first directors of the said company will be Edouard Guilbaut, Charles LeBlanc, and Joseph Wilfred Renaud, all three subjects of Her Majesty by birth.

A. FONTAINE,

Solicitor for Petitioners.

Joliette, 2nd November, 1874. 4172

Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Saguenay, } No. 270.  
Marie Louise Clémentine Harvey, of the parish of Saint-Etienne de la Malbaie, in the district of Saguenay, wife of Hippolyte Brassard, of the same place, merchant, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Hippolyte Brassard, her husband, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted against the defendant, the fourth day of November instant.

J. S. PERRAULT,  
Plaintiff's for Attorney.

St. Etienne de la Malbaie,  
9th November, 1874. 4040

Province of Québec, } *Superior Court—Montréal.*  
District of Montréal. } No. 1776.  
Louise Lefayette, of the city and district of Montréal, wife of Louis Chatelle, of the same place, carter, duly authorized to ester en justice à l'effet des présentes, Plaintiff,

vs.

The said Louis Chatelle, carter, of the same place, Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted against the defendant, on the ninth day of November, 1874.

F. LEFEBVRE,  
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 11th November, 1874. 4276

Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Montréal. } No. 965.  
Dame Judith Gosselin, of the parish of Montréal, wife of Louis Geoffrion, of the same place, trader, duly authorized à ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Louis Geoffrion, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 28th October, 1874. 4080

Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Three-Rivers. } No. 116.

Dame Marie Louise Julien, of Saint-Célestin, in the district of Three-Rivers, wife of Alfred Beaudoin, of the same place, trader, and duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Alfred Beaudoin, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted

par la Demanderesse contre le défendeur, rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

J. B. O. DUMONT,  
Procr. de la Demanderesse.  
Trois-Rivières, 20 octobre 1874. 3931 6

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 2434.  
Dame Philomène Beaudin, de la paroisse de Saint-Philippe, dans le dit district de Montréal, épouse commune en biens de Paul Dupuis, cultivateur, du même lieu, Demanderesse ;

vs.

Le dit Paul Dupuis, Défendeur.  
La Demanderesse a intentée devant cette Honorable Cour, une action en séparation de biens contre le Défendeur.

J. E. ROBIDOUX,  
Avocat de la Demanderesse.  
Montréal, 6 novembre 1874. 4179 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Iberville. }  
Avis est donné que Sophie Falcon, épouse de Joseph Surprenant, menuisier, de la ville de Saint-Jean, dit district, a intenté une action en séparation de corps et de biens contre son mari.

J. P. CARREAU,  
Avocat de Sophie Falcon.  
Saint-Jean, 22 octobre 1874. 3979 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Beauharnois. } No. 871.  
Dame Claire Frédérick, de la paroisse de Sainte-Martine, district de Beauharnois, épouse de Pierre Bourgouin, cultivateur, du même lieu, et de lui dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Pierre Bourgouin, Défendeur.  
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée par la demanderesse contre le défendeur, le 17 octobre courant.

BROSSOIT & GLOBENSKY,  
Avocats de la Demanderesse.  
Beauharnois, 17 octobre 1874. 3933 6

#### DEMANDE D'UNE CHARTE EN VERTU DE LETTRES PATENTES.

##### *Acte de Compagnie à Fonds Social.*

Avis est par le présent donné que sous un mois après la publication du présent avis, une demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie qui sera ainsi formée et incorporée en corps politic sous le nom de « Compagnie Drum Manufacturière de Meubles » conformément aux dispositions du dit acte. Le but pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée est de poursuivre des affaires de manufacture générale, d'ouvrage en bois de toutes descriptions et spécialement de confectionner toutes sortes de meubles pour ameublement, tapisseries, effets d'utilité, d'ornements, etc., acheter, vendre et trafiquer le bois de toute description, bois de construction, madriers, planches, etc., etc., manufacturé ou non ; scier, couper, préparer au bouvet, canneler, blanchir, roboter, sculter, mortaiser, tourner, travailler en relief, et toute ouvrage de toute description fait au moulin et comprenant l'ouvrage de menuiserie et de charpente de maison ; et aussi pour faire ou manufacturer ou faire ou manufacturer en partie des vitres de miroirs de toutes descriptions, avec plein pouvoir d'acheter, vendre, trafiquer tous les articles ci-dessus mentionnés et en faire commerce ou trafic, et tous autres articles en faisant partie ou ayant rapport à aucune des branches d'affaires sus-mentionnées, ou aucune branche d'affaires auxiliaires s'y rapportant et qui n'y est pas spécialement mentionnée.

La principale place d'affaire de la dite compagnie sera en la cité de Québec.

Le montant du capital souscrit de la dite compagnie sera de trois cents mille piastres, divisé en trois mille parts de cent piastres chacune.

Tous les pétitionnaires ci-après mentionnés sont sujets nés de Sa Majesté, savoir :

by the plaintiff against the defendant, returnable on the twentieth day of November next.

J. B. O. DUMONT,  
Atty. for plaintiff.  
Three-Rivers, 20th October, 1874. 3932

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. } No. 2434.  
Dame Philomène Beaudin, of the parish of Saint-Philippe, in the said district of Montreal, wife common as to property of Paul Dupuis, farmer, of the same place, Plaintiff ;

vs.

The said Paul Dupuis, Defendant.  
The Plaintiff has instituted in the said Honorable Court, an action for separation as to property against defendant.

J. E. ROBIDOUX,  
Attorney for Plaintiff.  
Montreal, 6th November, 1874. 4180

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Iberville. }  
Notice is given that Sophie Falcon, wife of Joseph Surprenant, joiner, of the town of Saint-John's, said district, has instituted an action for separation as to bed and board against her husband.

J. P. CARREAU,  
Attorney for Sophie Falcon.  
Saint-John's, 22nd October, 1874. 3980

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Beauharnois. } No. 871.  
Dame Claire Frédérick, of the parish of Saint-Martine, district of Beauharnois, wife of Pierre Bourgouin, farmer, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

Pierre Bourgouin aforesaid, Defendant.  
An action for separation from bed and board, has been instituted by plaintiff against defendant, this 17th of October instant.

BROSSOIT & GLOBENSKY,  
Attorneys for Plaintiff.  
Beauharnois, 17th October, 1874. 3934

#### APPLICATION FOR CHARTER BY LETTERS PATENT.

##### *The Joint Stock Companies Incorporation Act.*

Notice is hereby given that within one month after the publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council, by the persons hereinafter named for Letters-Patent, under the great seal, granting them, and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created, a body corporate and politic by the name of the "Drum Cabinet Manufacturing Company," under the provisions of the said act. The purpose for which the incorporation of the said Company is sought, is for carrying on a general manufacturing business in wood work of every description and specially to manufacture all kinds of cabinet wares furniture, upholstery and articles of use ornament, and to buy, sell and trade in every description of lumber, timber deals, boards, etc., whether manufactured or unmanufactured ; to engage in the business of sawing, cutting, tonguing, swoving, planing, carving, drying, morticing, turning and fretworking, and all mill-work of every description including house carpenter and joiner-work ; and also to make or manufacture or partly make or manufacture plate-glass of every description. With full power to buy, sell, bargain trade or traffic in all the above articles and all other articles appertaining to or connected with any of the above branches of business or any subsidiary branch of business connected therewith and not specially mentioned therein.

The principal place of business of the said company will be the city of Quebec.

The amount of the capital stock of the said company will be three hundred thousand dollars, divided into three thousands shares of one hundred dollars each.

The whole of the undermentioned applicants are subjects of Her Majesty by birth, viz :

William Drum, de la banlieue de la cité de Québec, meublier et marchand, six cent cinquante parts; Samuel Wilson Drum, de la cité de Québec, commis, deux cent cinquante parts; Isaac Drum, de la cité de Québec, commis, deux cent cinquante parts; Elizabeth Jane Drum, de la cité de Québec, épouse du Rév. Robert Mitchell, deux cent cinquante parts; Caroline Drum, de la banlieue de la cité de Québec, épouse de Thomas Hunter Grant, deux cent cinquante parts; Abraham Joseph, de la cité de Québec, marchand, cent parts; Adolphe P. Caron, de la cité de Québec, avocat, et membre des Communes du Canada, cent parts; Thos. McGreevy, de la cité de Québec, membre des Communes du Canada, cent parts; Siméon Lesage, de la cité de Québec, écuyer, avocat, cinquante parts; l'Honorable Théodore Robitaille, de New-Carlisle, Gaspé, membre de l'Honorable Conseil Privé du Canada et membre des Communes du Canada, cent parts; Honorable Eugène Chinic, de la cité de Québec, membre de l'Honorable Sénat du Canada, cinquante parts; James Domville, de la ville de Saint-Jean, membre des Communes du Canada, cinquante parts; Willis Russel, de la cité de Québec, manufacturier en bois carré, cinquante parts; le Révérend J. B. Z. Bolduc, de la cité de Québec, vingt parts; Théophile Ledroit, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Timothy H. Dunn, de la cité de Québec, marchand, fidéi-commis, cinquante parts; James Chalmers, de la cité de Québec, hôtelier, dix parts; Joseph Shehyn, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; John Ross, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Henry Fry, de la cité de Québec, marchand, vingt parts; le Lieutenant-Colonel William Rhodes, de Saint-Colombe de Sillery, bourgeois, cent parts; George R. Renfrew, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; William Herring, de Saint-Colombe de Sillery, bourgeois, cent parts; William Home, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts. L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, Pierre Garneau, de la cité de Québec, membre du Parlement Provincial, cinquante parts; Andrew Thompson, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Roberts Cassels, de la cité de Québec, bourgeois, cinquante parts; Even John Price, de la paroisse de Saint-Colombe de Sillery, marchand cinquante parts.

Les personnes dont les noms suivent formeront le bureau de direction provisoire, les dits Abraham Joseph, William Drum, Adolphe P. Caron, Henry Fry, Andrew Thompson, Joseph Shehyn et Robert Cassels.

**ANDREWS, CARON, ANDREWS,**

Procureurs des Pétitionnaires.

Québec, 19 novembre, 1874. 4483 2

*Cour Supérieure—District de Montréal.*

Sophranie Trudeau, de la ville de Longueuil, dit district, épouse de François-Eusèbe Viger, du même lieu, commerçant, Demanderesse;

et

Le dit François-Eusèbe Viger, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

**PERKINS, MacMASTER & PREFONTAINE,**

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 20 novembre, 1874. 4481 2

**Avis de Faillite.**

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Napoléon Viau, de la ville de Longueuil, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le trentième jour de décembre, 1874, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.  
4561

Montréal, 24 novembre, 1874.

William Drum, of the banlieue of the city of Québec, cabinet-maker and merchant, six hundred and fifty shares; Samuel Wilson Drum, of the city of Québec, clerk, two hundred and fifty shares; Isaac Drum, of the city of Québec, clerk, two hundred and fifty shares; Elizabeth Jane Drum, of the city of Québec, wife of the Revd. Robert Mitchell, two hundred and fifty shares; Caroline Drum, of the banlieue of the city of Québec, wife of Thomas Hunter Grant, two hundred and fifty shares; Abraham Joseph, of the city of Québec, merchant, one hundred shares; Adolphe P. Caron, of the city of Québec, advocate, and member of the Commons of Canada, one hundred shares; Thos McGreevy, of the city of Québec, member of the Commons of Canada, one hundred shares; Siméon Lesage, of the city of Québec, esquire, advocate, fifty shares; Honorable Théodore Robitaille, of New-Carlisle, Gaspé, member of the Honorable Privy Council of Canada, and member of the Commons of Canada, one hundred shares; Honorable Eugène Chinic, of the city of Québec, member of the Honorable the Senate of Canada, fifty shares; James Domville, of the city of Saint-John, member of the Commons of Canada, fifty shares; Willis Russel, of the city of Québec, lumber manufacturer, fifty shares; the Reverend J. B. Z. Bolduc, of the city of Québec, twenty shares; Théophile LeDroit, of the city of Québec, merchant, fifty shares; Timothy H. Dunn, of the city of Québec, merchant (in trust), fifty shares; James Chalmers, of the city of Québec, hotel-keeper, ten shares; Joseph Shehyn, of the city of Québec, merchant, fifty shares; John Ross, of the city of Québec, merchant, fifty shares; Henry Fry, of the city of Québec, merchant, twenty shares; Lieutenant-Colonel William Rhodes, of Saint-Colombe de Sillery, gentleman, one hundred shares; George R. Renfrew, of the city of Québec, merchant, fifty shares; William Herring, of Saint-Colombe de Sillery, gentleman, one hundred shares; William Home, of the city of Québec, merchant, fifty shares; Honorable Commissioner of Agriculture and Public Works, Pierre Garneau, of the city of Québec, and member of the Provincial Parliament, fifty shares; Andrew Thompson, of the city of Québec, merchant, fifty shares; Robert Cassels, of the city of Québec, gentleman, fifty shares; Even John Price, of the parish of Saint-Colombe de Sillery, merchant, fifty shares.

The following persons constitute the board of provisional directors: the said Abraham Joseph, William Drum, Adolphe P. Caron, Henry Fry, Andrew Thompson, Joseph Shehyn, and Robert Cassels.

**ANDREWS, CARON & ANDREWS,**

Attorneys for Applicants.

Quebec, 19th November, 1874. 4484

*Superior Court—District of Montreal.*

Sophranie Trudeau, of the town of Longueuil, said district, wife of François-Eusèbe Viger, of same place, trader, Plaintiff;

and

Said François-Eusèbe Viger, Defendant.

An action in séparation de biens, has been instituted in this cause.

**PERKINS, MacMASTER & PREFONTAINE,**

Attorney's for Plaintiff

Montreal, 20th November, 1874. 4482

**Bankrupt Notices.**

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Napoléon Viau, of the town of Longueuil, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the thirtieth day of December 1874, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.  
4562

Montreal, 24th November, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Michael Kilkery, des Tanneries ouest, paroisse de Montréal, district de Montréal, épiciier, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la dite cité de Montréal, mercredi, le deuxième jour de janvier prochain (A. D. 1875) à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
4569

Montréal, 23 novembre, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Théophile Rioux, tant en son nom que comme membre de la société de J. B. Bureau & Cie., charron, et comme exécuteur de la succession de feu J. B. Bureau, et Adaride Bureau, épouse du dit Théophile Rioux, étant en communauté de biens avec son dit mari, aussi, en sa qualité de légataire universelle de feu J. B. Bureau, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le dixième jour de décembre prochain, à onze heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic provisoire.

Québec, 24 novembre, 1874. 4553

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de J. B. Richard, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au quatorzième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 24 novembre, 1874. 4555

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Bruce Cairnie, du village de Melbourne, dans le district de Saint-François, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile, dans le village de Melbourne, le 9e jour de décembre prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

ARTHUR WILCOCKS,  
Syndic provisoire.

Richmond, 24 novembre, 1874. 4527

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Louis Hart, de Montréal, commerçant, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à lundi, le quatorzième jour de décembre prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

A. M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 24 novembre, 1874. 4565

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Alfred Houde, commerçant de la paroisse de Saint-Hugues, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Saint-Hugues susdit, au domicile et lieu d'affaires du failli, le neuf décembre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. C. BACHAND,  
Syndic provisoire.

Saint-Liboire, 23 novembre, 1874. 4595

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Michael Kilkery, of the Tanneries West, parish of Montreal, district of Montreal, grocer, trader, an Insolvent.

I, the undersigned Andrew A. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange Building, in the said city of Montreal, on Wednesday, the second day of January next (A. D. 1875) at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
4570

Montreal, 23rd November, 1874.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Théophile Rioux, for self and as a member of the firm of J. B. Bureau & Co., carriage makers, and as executor to the estate of the late J. B. Bureau, and Adaride Bureau, wife of the said Théophile Rioux, being in community as to property with her said husband, also, in her quality of universal legatee of the late J. B. Bureau, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Québec, on Thursday, the tenth day of December next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,  
Interim Assignee.

Québec, 24th November, 1874. 4554

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of J. B. Richard, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared and is open to objection until the fourteenth day of December next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,  
Official Assignee.

Québec, 24th November, 1874. 4556

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Bruce Cairnie, of the village of Melbourne, in the district of Saint-François, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his domicile, in the village of Melbourne, on the 9th day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

ARTHUR WILCOCKS,  
Interim Assignee.

Richmond, 24th November, 1874. 4528

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Louis Hart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objections until Monday, the fourteenth day of December next, after which day dividend will be paid.

A. M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 24th November, 1874. 4566

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Alfred Houde, trader, of the parish of Saint-Hugues, county of Bagot, district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Saint-Hugues aforesaid, at the domicile and place of business of the Insolvent, on the ninth December next, at one of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. C. BACHAND,  
Interim Assignee.

Saint-Liboire, 23rd November, 1874. 4596

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Ignace Bérubé, marchand, des Trois-Pistoles, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile, à Trois-Pistoles, le douzième jour de décembre prochain, à huit heures et demie A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic provisoire.  
Fraserville, 24 novembre, 1874. 4517

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Magloire Desnoyers, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le 26ième jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.  
Montréal, 23 novembre, 1874. 4529

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Alexander Munro, droguiste et commerçant, de la cité de Montréal, faisant affaires comme tel sous les nom et raison de Alex. Munro & Cie, et comme ci-devant associé sous la raison sociale de Munro et Jackson, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû par et en vertu d'un acte de composition et de décharge, fait et exécuté le vingtième jour de novembre, A. D. 1867, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à samedi, le cinquième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, rue Saint-Sacrement, à Montréal.

ROBERT KERR,

Syndic.  
Montréal, 23 novembre, 1874. 4509

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Edward O'Heir, de la ville de Sorel, province de Québec, failli.

Je, soussigné, Duncan McFarlane, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

DUNCAN McFARLANE,

Syndic.  
No 236, rue McGill,  
Montréal, 18 novembre, 1874. 4511

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Magloire Prevost, failli.

Le vingt-sixième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour l'obtention de sa décharge, en vertu du dit acte.

MAGLOIRE PREVOST,

Par J. E. ROBIDOUX,  
Son procureur ad litem.  
Montréal, 18 novembre, 1874. 4489

**ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Narcisse Perreault, commerçant de bois et entrepreneur, de la paroisse de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, failli.

Je, soussigné, François-Xavier Lambert, de la paroisse de la Rivière-du-Loup, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, à la Rivière-du-Loup, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, lundi, le vingt-et-unième (21) jour de décembre prochain, à 2 heures P. M., pour l'examen du failli et

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Ignace Bérubé, of Trois-Pistoles, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at his domicile, at Trois-Pistoles, on the twelfth day of December next, at half past eight o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,

Interim Assignee.  
Fraserville, 24th November, 1874. 4518

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Magloire Desnoyers, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 26th day of December next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official Assignee.  
Montreal, 23rd November, 1874. 4530

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Alexander Munro, of the city of Montreal, druggist and trader, carrying on business as such under the name and style of Alex. Munro & Co., and as formerly partner in the firm of Munro & Jackson, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twentieth day of November, A. D., 1867, between the said insolvent and his creditors, has been prepared, subject to objection until Saturday, the fifth day of December next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Saint Sacrament street, in Montreal.

ROBERT KERR,

Assignee.  
Montreal, 23rd November, 1874. 4510

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Edward O'Heir, of the town of Sorel, province of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Duncan McFarlane, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me, within one month.

DUNCAN McFARLANE,

Assignee.  
No. 236, McGill street,  
Montreal, 18th November, 1874. 4512

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, } In the Superior Court.  
District of Montréal. }

In the matter of Magloire Prevost, an Insolvent.

On the twenty-sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MAGLOIRE PREVOST,

By J. E. ROBIDOUX,  
His Attorney ad litem.  
Montreal, 18th November, 1874. 4490

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Narcisse Perreault, lumber merchant and contractor of the parish of Saint-Paulin, county of Maskinongé, an Insolvent.

I, the undersigned, François-Xavier Lambert, of the parish of River-du-Loup, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, at River du Loup, within one month, and are hereby notified to meet, on Monday, the twenty-first (21st) day of December next, at 2 o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of

l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

F. X. LAMBERT,  
Syndic officiel.

Rivière-du-Loup, (en haut),  
18 novembre, 1874.

4487

**ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Winifred Burke, marchande publique et commerçante, des cité et district de Montréal, épouse de Mathias Johns, du même lieu, garde-magasin, dûment séparée de biens de son dit mari, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires de la dite faillie, No. 113, rue du Collège, dans la dite cité de Montréal, lundi, le septième jour de décembre, A. D. 1874, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,  
Syndic provisoire.

Montréal, 17 novembre, 1874.

4501

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Louis Précourt, commerçant, de Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, Adolphe Cadieux, marchand, de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

A. CADIEUX,  
Syndic.

No. 278, rue Saint-Paul.  
Montréal, 21 novembre, 1874.

4503

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Olivier Lefebvre, failli.  
Le vingt-sixième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour l'obtention de sa décharge en vertu du dit acte.

OLIVIER LEFEBVRE,  
Par J. E. ROBIDOUX,  
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 novembre, 1874.

4491

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bolduc, commerçant, du village Saint-Henri, paroisse et district de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, au susdit village, le trentième jour de novembre courant, à trois heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

CHAS. ALB. VILBON,  
Syndic provisoire.

Montréal, 9 novembre, 1874.

4353 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, }  
District d'Arthabaska, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Ambroise Sévigny, failli.  
Le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AMBROISE SEVIGNY,  
Par LAURIER & LAVERGNE,  
Ses procureurs *ad litem*.

2 4351

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Jean T. Lebel, de la cité de Montréal, épicer et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 437, rue Mignonne, à Montréal, le 21ème jour de décembre prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic provisoire.

Montréal, 6 novembre, 1874.

4409 2

the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

F. X. LAMBERT,  
Assignee.

River du-Loup, (en haut),  
18th November, 1874.

4488

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS**

In the matter of Winifred Burke, of the city and district of Montreal, *marchande publique* trader, wife of Mathias Johns, of the same place, storeman, duly separated from her said husband as to property, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the said insolvent, No. 113, College street, in the said city of Montreal, on Monday, the seventh day of December, A. D. 1874, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs, and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,  
Interim Assignee.

Montreal, 17th November, 1874.

4502

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Louis Précourt, trader, of Three Rivers, an Insolvent

I, the undersigned, Adolphe Cadieux, merchant, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. CADIEUX,  
Assignee.

No. 278, Saint-Paul street.  
Montreal, 21st November, 1874.

4504

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Olivier Lefebvre, an Insolvent.  
On the twenty-sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

OLIVIER LEFEBVRE,  
By J. E. ROBIDOUX,  
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 18th November, 1874.

4492

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Jean-Baptiste Bolduc, trader, of the village of Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet in the village of Saint-Henri aforesaid, at his place of business, on the thirtieth day of November instant, at three o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

CHAS. ALB. VILBON,  
Interim Assignee.

Montreal, 9th November, 1874.

4354

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, }  
District of Arthabaska, } *Superior Court.*

In the matter of Ambroise Sévigny, an Insolvent.  
On the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

AMBROISE SEVIGNY,  
By LAURIER & LAVERGNE,  
His Attorneys *ad litem*.

4352

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Jean T. Lebel, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 437, Mignonne street, Montreal, the 2nd day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,  
Interim Assignee.

Montreal, 18th November, 1874.

4410

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Boucher, failli.

Je, soussigné, George-Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 21<sup>e</sup> jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic officiel.

Montréal, 17 novembre, 1874. 4407 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec,  
District de Saint-Hyacinthe. }  
Isidore Hérivel, meublier et commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe,  
Demandeur ;

vs.

Eusèbe Larose, commerçant, de la paroisse de Saint-Hugues, dit district,  
Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 9 novembre, 1874. 4341 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William H. Gernon, de Montréal, épiciier, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, samedi, le 19<sup>ème</sup> jour de décembre prochain, à dix heures A. M., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,  
Syndic.

Montréal, 16 novembre, 1874. 4347 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de N. Filion, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au cinquième jour de décembre, après lequel jour les dividendes seront payés à mon bureau.

LOUIS P. DEMERS,

Quai Saint-André, Syndic.  
Québec, 17 novembre, 1874. 4357 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Henry Stuart, marchand de fruits et commerçant, de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, coin des rues Saint-Urbain et Sainte-Catherine, à Montréal, lundi, le septième jour de décembre prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,  
Syndic provisoire.

Montréal, 14 novembre, 1874. 4345 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis *alias* Frank McGee, de Montréal, épiciier, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, samedi, le 19<sup>ème</sup> jour de décembre prochain, à 11 heures A. M., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,  
Syndic.

Montréal, 16 novembre, 1874. 4349 2

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Boucher, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 21st day of December next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,  
Official Assignee.

Montreal, 17th November, 1874. 4408

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec,  
District of Saint-Hyacinthe. }  
Isidore Hérivel, joiner and trader, of the city of Saint-Hyacinthe, in the district of Saint-Hyacinthe,  
Plaintiff ;

vs.

Eusèbe Larose, trader, of the parish of Saint-Hugues, district aforesaid,  
Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 9th November, 1874. 4342

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William H. Gernon, of Montreal, grocer, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Saturday, the 19th day of December next, at ten o'clock A. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,  
Assignee.

Montreal, 16th November, 1874. 4348

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of N. Filion, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection, until the fifth day of December, after which dividend will be paid at my office.

LOUIS P. DEMERS,

Saint-Andrew's Wharf, Assignee.  
Quebec, 17th November, 1874. 4358

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Henry Stuart, fruit dealer and trader, of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, corner Saint-Urbain and Sainte-Catherine streets, in Montreal, on Monday, the seventh day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,  
Interim Assignee.

Montreal, 14th November, 1874. 4346

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Francis *alias* Frank McGee, of Montreal, grocer, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Saturday, the 19th day of December next, at 11 o'clock A. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,  
Assignee.

Montreal, 16th November, 1874. 4350

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Charles Henry Baldwin, marchand en gros, épicier, de la cité de Montréal, y faisant affaire comme tel, sous les nom et raison de C. H. Baldwin & Compagnie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 10, rue Sainte-Hélène, en la cité de Montréal, samedi, le cinquième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

**JAMES RIDDELL,**  
Syndic provisoire.

Montréal, 14 novembre, 1874. 4355 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Dosithee Allard, commerçant, de la Pointe-Claire, failli.

Je, soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le 23ième jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifiés d'y assister.

**G. E. MAYRAND,**  
Syndic.

Montréal, 18 novembre, 1874. 4385 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Walter Bryden, de Saint-Stanislas de Kostka, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Landerville, mardi, le premier jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

**D. A. ST. AMOUR,**  
Syndic provisoire.

Beauharnois, 17 novembre, 1874. 4367 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Dame Christiana Thorpe, de la cité de Montréal, marchande de petits objets et commerçante, veuve de feu Francis Gresham, faillie.

Je, soussigné, James Riddell, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Riddell & Evans, Western Chambers, 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-unième jour de décembre A. D. 1874, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen public de la faillie et le règlement des affaires de la faillie en général. La faillie est par le présent notifiée d'y assister.

**JAMES RIDDELL,**  
Syndic.

Montréal, 16 novembre, 1874. 4371 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Major, commerçant, de Valleyfield, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile, à Valleyfield, lundi, le trentième jour de novembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

**D. A. ST. AMOUR,**  
Syndic provisoire.

Beauharnois, 17 novembre, 1874. 4369 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Narcisse Trahan, marchand, de la ville de Nicolet, failli.

Je, soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Charles Henry Baldwin, wholesale grocer, of the city of Montreal, trading there as such, under the name and firm of C. H. Baldwin & Company, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are hereby notified to meet at his place of business, No. 10, Sainte-Helen street, in the city of Montreal, on Saturday, the fifth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

**JAMES RIDDELL,**  
Interim Assignee.

Montreal, 14th November, 1874. 4356

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDEMENTS.**

In the matter of Dosithee Allard, of Pointe Claire, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, on the 23rd day of December next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

**G. E. MAYRAND,**  
Assignee.

Montreal, 18th November, 1874. 4386

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Walter Bryden, of Saint-Stanislas de Kostka, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in Landerville, on Tuesday, the first December next, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

**D. A. ST. AMOUR,**  
Interim Assignee.

Beauharnois, 17th November, 1874. 4368

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Dame Christiana Thorpe, of the city of Montreal, dealer in small wares and trader, widow of the late Francis Gresham, an Insolvent.

I, the undersigned, James Riddell, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Riddell & Evans, Western Chambers, 22, St. John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-first day of December A. D., 1874, at the hour of two o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

**JAMES RIDDELL,**  
Assignee.

Montreal, 16th November, 1874. 4372

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Jean-Baptiste Major, trader, of Valleyfield, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his domicile, at Valleyfield, on Monday, the thirtieth day of November instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

**D. A. ST. AMOUR,**  
Interim Assignee.

Beauharnois, 17th November, 1874. 4370

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THEREO.**

In the matter of Narcisse Trahan, of the town of Nicolet, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before

mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le dix-septième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,  
Syndic.  
4387 2

Montréal, 10 novembre, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Dominique David Coutlée, de Saint-Joseph de Soulanges, dans le comté de Soulanges, marchand, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, dans la dite paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, le 2ième jour de décembre prochain, à 2 heures P. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. A. GLADU,  
Syndic provisoire.  
4419 2

Côteau Landing, 16 novembre, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Thomas Louby, commerçant, de la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, comté de Joliette, failli.

Je, soussigné, A. Magnan, notaire, de la ville de Joliette, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et ils sont de plus notifiés qu'une assemblée des créanciers dans la dite affaire, aura lieu à mon bureau, en la dite ville de Joliette, le dix-septième jour du mois de décembre prochain, 1874, à onze heures avant-midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

A. MAGNAN,  
Syndic officiel.  
4431 2

Joliette, 16 novembre, 1874.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Mary Mathieson, faillie.

Le 21ème jour de décembre prochain, les soussignés feront application aux juges de la dite cour, pour une décharge en vertu du dit acte.

MARY MATHIESON.

Par ARCHAMBAULT & DESALABERRY.

Par ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 novembre 1874. 4391 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1864.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John-Henry Warminton et William Warminton, tous deux de la ville de Saint-Jean, en la dite province, chimistes et drognistes et marchands de marchandises de goût, faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Warminton Frères, faillis.

Mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, William Warminton, un des susdits faillis, demandera sa décharge en vertu du dit acte, tant en son propre nom que comme membre de la dite société.

WILLIAM WARMINTON,

Par LEMUEL CUSHING,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 novembre, 1874. 4425 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Constant & Cie, faillis.

Je, soussigné, Charles-Albert Vilbon, écuyer, du village Saint-Jean-Baptiste, paroisse et district de Montréal, ai été nommé syndic dans ce. affaire. Les créanciers sont requis de m'envoyer leurs réclamations d'ici à un mois; et ils sont de plus notifiés qu'une assemblée de créanciers dans la dite affaire aura lieu à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal; le dix-septième jour de décembre prochain,

me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, on Thursday, the seventeenth day of December next, at three o'clock in the afternoon, for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. E. MAYRAND,  
Assignee.  
4388

Montreal, 10th November, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Dominique David Coutlée, of Saint-Joseph de Soulanges, in the county of Soulanges, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, in the said parish of Saint-Joseph de Soulanges, the 2nd day of December next, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

L. A. GLADU,  
Interim Assignee.  
4420

Côteau Landing, 16th November, 1874.

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Thomas Louby, trader, of the parish of Saint-Ambroise de Kildare, in the county of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Magnan, notary, of the town of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the town of Joliette, on the seventeenth day of December next, 1874, at eleven o'clock before noon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

A. MAGNAN,  
Official Assignee.  
4432

Joliette, 16th November, 1874.

Canada, }  
Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Mary Mathieson, an Insolvent.

On the 21st day of December next, the undersigned will apply to the judges of the said court, for a discharge under the said act.

MARY MATHIESON.

By ARCHAMBAULT & DESALABERRY,

Per her Attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th November, 1874. 4392

**INSOLVENT ACT OF 1864.**

Canada, }  
Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of John Henry Warminton and William Warminton, both of the town of Saint Johns, in the said province, chemists, druggists and fancy goods merchants, trading together as such under the name and firm of Warminton Brothers, Insolvents.

On Tuesday, the twenty-second day of December next, William Warminton, one of the above named insolvents, will apply both individually and as a member of said firm, for his discharge under the said act.

WILLIAM WARMINTON,

By LEMUEL CUSHING,

His Attorney *ad litem*.

Montreal, 18th November, 1874. 4426

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Constant & Co., an Insolvents.

I, the undersigned, Charles-Albert Vilbon, esquire, of the village of Saint-Jean-Baptiste, parish and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on the seventeenth day of December next, at 2 o'clock in the afternoon, for the

à 2 heures P. M., pour l'examen des faillis, et pour l'administration générale des affaires de la faillite.

CHS. ALB. VILBON,  
Syndic.

Montréal, 17 novembre, 1874. 4421 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Adam Higgins, en sa capacité de tuteur, dûment nommé, Howard Frédéric Higgins, enfant mineur de feu Howard Egan Higgins, en son vivant de la cité de Montréal, membre de la société de T. W. Higgins et frères, et Dame Janet Drennan, son épouse, le dit Adam Higgins, étant spécialement autorisé à cet effet, par autorisation juridique, et la dite Dame Janet Drennan, pour elle-même, comme ayant été commune en biens avec feu son dit mari, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaire de la dite ci-devant société de T. W. Higgins et frères, No. 26, rue Saint-Maurice, en la cité de Montréal, lundi, le septième jour de décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic. Et une assemblée des créanciers est par le présent convoquée pour avoir lieu au même endroit, le dit jour et même date, à trois heures de l'après-midi, dans le but de considérer et approuver une vente en un seul lot, de tous les biens immeubles et effets de la faillite, conformément aux termes de la section quarante-et-une du dit acte.

JAMES RIDDELL,

Syndic provisoire.

Montréal, 16 novembre, 1874. 4423 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Onésime Groleau, commerçant, de la paroisse de Saint-Tite, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, en la paroisse de Saint-Tite, mardi, le quinziesme jour de décembre prochain, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

N. GAGNON,

Syndic provisoire.

Notre-Dame de la Visitation  
de Champlain, 19 novembre 1874. 4475 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Francis F. Stuart, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de décharge par ses créanciers, et mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation de décharge ainsi effectuée.

FRANCIS F. STUART,

Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 novembre, 1874. 4399 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Mayo, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour, la confirmation de la décharge exécutée en sa faveur par ses créanciers, et sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MAYO,

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 octobre 1874 4117 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1864 ET 1869.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure,*  
District de Terrebonne. } *et dans et pour le district de*  
*Terrebonne.*

Dans l'affaire de "P. Martin et compagnie," et de Patrick Martin, individuellement, faillis.

Le treizième jour de février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu

public examination of the insolvents, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHS. ALB. VILBON,  
Assignee.

Montreal, 17th November, 1874. 4422

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Adam Higgins, in his capacity of tutor, duly appointed, to Howard Frederick Higgins, minor issue of the late Howard Egan Higgins, in his lifetime of the city of Montreal, member of the firm of T. W. Higgins & Brothers, and Dame Janet Drennan, his wife, the said Adam Higgins being specially authorized for the purposes hereof, by judicial authorization, and the said Dame Janet Drennan, for herself, as having been *commune en biens* with her said late husband, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are hereby notified to meet at the place of business of said late firm of T. W. Higgins & Brothers, No. 26, Saint-Maurice street, in the city of Montreal, on Monday, the seventh day of December next, at the hour of two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee. And a meeting of creditors is hereby called to meet at the same place, on the said day and date, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of considering and approving a sale of the entire estate and effects, in one lot, in terms of section forty-one of said act.

JAMES RIDDELL,

Interim Assignee.

Montreal, 16th November, 1874. 4424

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS**

In the matter of Onésime Groleau, of Saint-Tite, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the parish of Saint Tite, at his place of business, on Tuesday, the fifteenth day of December next, at noon, to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

N. GAGNON,

Interim Assignee.

Notre-Dame de la Visitation  
de Champlain, 19th November, 1874. 4476

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Francis F. Stuart, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Tuesday, the twenty-second day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FRANCIS F. STUART,

By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th November, 1874. 4400

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of John Mayo, an Insolvent.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a confirmation of the discharge, effected in his favour by his creditors, and for his discharge, under the said act.

JOHN MAYO,

Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,  
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th October, 1874. 4118

**INSOLVENT ACT OF 1864 AND 1869.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court, in*  
District of Terrebonne. } *and for the district of*  
*Terrebonne.*

In the matter of "P. Martin & Company," and Patrick Martin, individually, Insolvents.

On the thirteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for their discharge

des dits actes, tant individuellement de la part du dit Patrick Martin, que comme associé de Jean Baptiste Décary, sous les nom et raison de "P. Martin et compagnie."

P. MARTIN, ET CIE.,  
PATRICK MARTIN.

Par DURANCEAU & SEERS,

Leurs procureurs *ad litem*.

Sainte-Scholastique, 29 Octobre, 1874. 4129 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, }  
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bluteau, failli.

Jeudi, le troisième jour de décembre prochain, le failli en cette affaire demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par CYR. T. SUZOR,

Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 octobre 1874. 3969 5

**ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Pierre Gravel, commerçant, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-septième jour de décembre prochain, il demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

PIERRE GRAVEL.

Par LACOSTE & DRUMMOND,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 novembre 1874. 4137 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District et comté de Gaspé. }

Dans l'affaire de John Ross, failli.

Le vingt-unième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN ROSS,

Par E. J. FLYNN,

Son Procureur *ad litem*.

Percé, 19 octobre 1874. 3887 6

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Michel Joyal, fils, commerçant de bois, de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, failli. Je, soussigné, Vitor Gladu, de Saint-François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois, et sont notifiés de se réunir à la résidence du failli, en la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le vingt-troisième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'assister à la dite assemblée.

V. GLADU,

Syndic.

Saint-François du Lac, 18 novembre, 1874. 4455 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de D. E. Frigon, failli.

Les créanciers sont requis de se réunir à mon bureau, au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le dixième jour du mois de décembre prochain, à dix heures avant-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Syndic.

Trois-Rivières, 19 novembre, 1874. 4457 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Edmond-Louis Ethier, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa

under the said acts, and as well individually on the part of the said Patrick Martin, as copartner of Jean-Baptiste Decary, under the name and firm of "P. Martin & Company."

P. MARTIN & Co.,  
PATRICK MARTIN.

By DURANCEAU & SEERS,

His Attorneys *ad litem*

Saint-Scholastique, 29th October, 1874. 4130

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Quebec, }  
District of Quebec. } *In the Superior Court.*

In the matter of Jean-Baptiste Bluteau, an Insolvent.

Thursday, the third day of December next, the insolvent in this matter will apply to the said court for a discharge under the said act.

By CYR. T. SUZOR,

His Attorney *ad litem*.

Quebec, 23rd October, 1874. 3970

**INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Pierre Gravel, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a consent by his creditors to his discharge, and on the seventeenth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE GRAVEL.

By LACOSTE & DRUMMOND,

His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th November, 1874. 4138

**INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District and county of Gaspé. }

In the matter of John Ross, an Insolvent.

On the twenty-first day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN ROSS,

By E. J. FLYNN,

His Attorney *ad litem*.

Percé, 19th October, 1874. 3888

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Michel Joyal, junior, of the parish of Saint-Pie de Deguire, lumber trader, an Insolvent. I, the undersigned, Vitor Gladu, of Saint-François du Lac, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the residence of the insolvent, in the parish of Saint-Pie de Deguire, on the twenty-third day of December next, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend the said meeting.

V. GLADU,

Assignee.

Saint-François du Lac, 18th November, 1874. 4456

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.**

In the matter of D. E. Frigon, an Insolvent.

Creditors are hereby notified to meet at my office, at the court house, city of Three-Rivers, on the tenth day of December next, at ten o'clock in the morning, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Assignee.

Three-Rivers, 19th November, 1874. 4458

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Edmond-Louis Ethier, of the city of Montreal, hotel-keeper and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet

place d'affaires, No. 216, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, lundi, le 7e jour de décembre prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic par interim.  
Montréal, 19 novembre, 1874. 4467 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angus & Ramsay, faillis.  
Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
Montréal, 11 novembre, 1874. 4463 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Margaret Dody, (tutrice à la succession de feu Charles Reid), faillie, *ès-qualité*.  
Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
Montréal, 17 novembre, 1874. 4465 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Gay de la cité de Montréal, tenant maison de pension, failli.  
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au No. 61 rue Anderson, en la cité de Montréal, lundi le septième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic provisoire.  
Montréal, 18 novembre, 1874. 4469 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Macfarlane, Macfarlane Thomson et Cie., failli.  
Un second bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, au bureau de MM. Riddell et Evans, Western Chambers, 22 rue Saint-Jean, Montréal, jusqu'à mercredi, le neuvième jour de décembre prochain.

JAMES RIDDELL,  
Syndic.  
Montréal, 19 novembre, 1874. 4473 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Trefflé Lacroix, failli.  
Le soussigné a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité numérique de ses créanciers représentant les trois quarts de la valeur de ses dettes, et le vingt-et-unième jour de décembre prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte de décharge.

TREFFLÉ LACROIX,  
Par P. N. MARTEL,  
Son procureur *ad litem*.  
2 4477

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Teaffe, failli.  
Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 7ième jour de décembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,  
Syndic officiel.  
Québec, 19 novembre, 1874. 4451 2

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas William Higgins et Adam James Higgins, de la cité de Montréal, marchands de vins et épiciers, tant individuellement que comme co-associés dans la société de T. W. Higgins et Frères, faillis.  
Les créanciers sont par le présent notifiés d'assister

at his place of business, No. 216, Notre-Dame street, in Montreal, on Monday, the 7th day of December next, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an Assignee.

L. JOS. LAJOIE,  
Interim Assignee.  
Montreal, 19th November, 1874. 4408

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Angus & Ramsay, Insolvents.  
I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,  
Assignee.  
Montreal, 11th November, 1874. 4464

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Margaret Dody, (tutrix, estate late Charles Reid,) an Insolvent, *ès-qualité*.  
I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,  
Assignee.  
Montreal, 17th November, 1874. 4466

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Gay of the city of Montreal, boarding house-keeper, an Insolvent.  
The insolvent as made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at No. 61 Anderson street, in the city of Montreal, on Monday the 7th day of December next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,  
Interim Assignee.  
Montreal, 18th November, 1874. 4470

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Macfarlane, Macfarlane Thomson et Co., an Insolvent.  
A second dividend sheet has been prepared, open objection, at the office of MM. Riddell et Evans, Western Chambers, 22 Saint-John street, Montreal, until Wednesday, the ninth day of December next, after which dividend will be paid.

JAMES RIDDELL,  
Assignee.  
Montreal, 19th November, 1874. 4474

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Three-Rivers. }

In the matter of Trefflé Lacroix, an Insolvent.  
The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by the majority in number of his creditors, and who represents more than three-fourth in value of liabilities and on the twenty-first day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

TREFFLÉ LACROIX,  
By P. N. MARTEL,  
His Attorney *ad litem*.  
4478

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Teaffe, an Insolvent.  
A final dividend sheet has been prepared, open to objection until the 7th day of December, after which dividend will be paid.

WM. WALKER,  
Official Assignee.  
Quebec, 19th November, 1874. 4452

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas William Higgins and Adam James Higgins, of the city of Montreal, wine merchants and grocers, as well individually and as co-partners in the firm of T. W. Higgins & Bros., Insolvents.  
Creditors are hereby notified to attend a Meeting to

à une assemblée qui aura lieu au bureau du syndic, savoir : Riddell & Evans, 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, lundi, à quatre heures de l'après-midi, le septième jour de décembre prochain, pour considérer et approuver et déterminer les conditions d'une vente de tous les biens de la faillite en un lot aux termes de la section quarante-deux du dit acte.

EDWARD EVANS,

Montréal, 19 novembre, 1874. Syndic. 4471 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Edouard Spinard, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et ses créanciers sont notifiés de s'assembler au palais de justice, en cette ville, en la chambre des faillites, mercredi, le neuvième jour de décembre prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,

Montréal, 18 novembre, 1874. Syndic provisoire. 4383 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de N. B. Garland, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Stanstead, lundi, le trentième jour de novembre, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,

Stanstead, 14 novembre, 1874. Syndic provisoire. 4393 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Jérôme Converse, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au quatre de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

ISRAEL WOOD,

Stanstead, 18 novembre, 1874. Syndic. 4395 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Jos. David Trahan, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huit de décembre prochain, 1874, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. COOTE,

Saint-Jean, P. Q., 18 novembre, 1874. Syndic officiel. 4413 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Hector Bonin, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huit de décembre 1874, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. COOTE,

Saint-Jean, P. Q., 18 novembre, 1874. Syndic officiel. 4415 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada,

Province de Québec, }  
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

*In re*: Francis Paillé, commerçant, ci-devant de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et maintenant de Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, failli.

Le dix-neuf décembre prochain, les soussignés feront application à cette cour pour l'obtention d'une décharge en vertu du dit acte.

CHARLAND & PARADIS,

Saint-Jean, 9 novembre 1874. Procureurs *ad litem*. 4241 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Cléophas Joseph Tessier, failli.

Le vingt-unième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GERIN,

2 4225 Ses procureurs *ad litem*.

be held at the office, of the assignee, viz: Riddell & Evans, 22, Saint John street, in the city of Montreal, at four o'clock in the afternoon, of Monday, the seventh day of December next, to consider and approve of, and arrange the terms of, a sale of the entire estate in one lot in terms of section forty-two of said act.

EDWARD EVANS,

Montreal, 19th November, 1874. Assignee. 4472

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Edouard Spinard, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, in this city, in the insolvency room, on Wednesday, the ninth day of December next, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,

Montreal, 18th November, 1874. Interim Assignee. 4384

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of N. B. Garland, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Stanstead, on Monday, the thirtieth day of November, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,

Stanstead, 14th November, 1874. Interim Assignee. 4394

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Jérôme Converse, an Insolvent.

A divided sheet has been prepared, open to objection, until the fourth day of December next, after which dividend will be paid.

ISRAEL WOOD,

Stanstead, 18th November, 1874. Assignee. 4396

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Jos. David Trahan, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until the eighth day of December next, 1874, and will be payable one juridical day thereafter.

WM. COOTE,

Saint-Johns, P. Q., 18th November, 1874. Official Assignee. 4414

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Hector Bonin, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighth day of December, 1874, and will be payable one juridical day thereafter.

WM. COOTE,

Saint-Johns, P. Q., 18th November, 1874. Official Assignee. 4416

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada,

Province of Québec, }  
District of Iberville. } *Superior Court.*

*In re*: Francis Paillé, trader, heretofore of the town of Saint-Johns, in the district of Iberville, and now trader, of Saint-Hyacinthe, in the district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

On the nineteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

CHARLAND & PARADIS,

Saint-Johns, 9th November, 1874. Attorneys *ad litem*. 4242

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, }  
District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*

In the matter of Cléophas Joseph Tessier, an Insolvent.

The twenty-first day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GERIN,

4226 His Attorneys *ad litem*.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward H. Bushey, sellier, Richmond, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Brook's Block, en la ville de Sherbrooke, le failli n'ayant pas de place d'affaire et étant détenu dans la prison commune de ce district, par une action civile, mardi, le 1er jour de décembre prochain, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 11 novembre, 1874. 4257 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William J. Craven, tant individuellement que comme ayant fait parti de l'ancienne maison de Craven et Farrar, de Montréal, province de Québec, commerçant, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le sousigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM J. CRAVEN.  
Par GILMAN & HOLTON,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 novembre 1874. 4215 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Beauharnois. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Lynch frères, faillis.

Mercredi, le vingt-troisième jour de décembre prochain, les soussignés individuellement et comme associés, demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

LYNCH FRÈRES,  
JAMES LYNCH,  
MICHAEL LYNCH,  
Par A. & W. ROBERTSON,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Beauharnois, 11 novembre 1874. 4219 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Patrick J. Cox, failli.

Le dit failli faisant ci-devant affaires en la cité de Montréal, fera application le 17e jour de décembre prochain, à cette honorable cour ou au juge, au palais de justice à Montréal, pour sa décharge en vertu du dit acte.

PATRICK J. COX,  
Par PERKINS MacMASTER & PREFONTAINE.  
3 4317 Ses procureurs *ad litem*.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Rimbeault et Louis Levasseur, individuellement et comme associé dans la ci-devant Société de Rimbeault & Levasseur, de Saint-Jérôme de Matane, marchands, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaire, Matane, jeudi, le 10e jour de décembre 1874, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,  
Syndic provisoire.

Québec, 19 novembre, 1874. 42 3 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Thomas Trenaman, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GÉRIN,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4085 4

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward H. Bushey, saddler, Richmond, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, the insolvent having now no place of business, and being confined in the common Gaol of this district on civil suit, on Tuesday, the 1st day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

CHAS. J. S. BACON,  
Interim Assignee.

Sherbrooke, 11th November, 1874. 4258

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William J. Craven, individually as also of the late firm of J. Craven and Farrar, of Montreal, province of Quebec, trader, an Insolvent.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

WILLIAM J. CRAVEN.  
By GILMAN & HOLTON,  
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th November, 1874. 4216

## INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Beauharnois. } *In the Superior Court.*

In the matter of Lynch brothers, Insolvents.

On Wednesday, the twenty-third day of December next, the undersigned, individually and as copartners, will apply to the said court, for a discharge under the said acts.

LYNCH BROTHERS,  
JAMES LYNCH,  
MICHAEL LYNCH,  
Per A. & W. ROBERTSON,  
His Attorneys *ad litem*.

Beauharnois, 11th November, 1874. 4220

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. }

In the matter of Patrick J. Cox, an Insolvent.

The said insolvent heretofore doing business in the city of Montreal, will on the seventeenth day of December next, apply to the said court or to the Judge, at the court house at Montreal, for his discharge under said act.

PATRICK J. COX,  
By PERKINS, MacMASTER & PREFONTAINE.  
4318 His Attorney *ad litem*.

## INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of F. X. Rimbeault and Louis Levasseur, individually and as partners in the late firm of Rimbeault & Levasseur, of Saint-Jérôme, de Matane, merchants, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, Matane, on Thursday, 10th day of December 1874, at 11 o'clock A. M., to receive a statement of their affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,  
Interim Assignee.

Quebec, 19th November, 1874. 4234

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Thomas Trenaman, an Insolvent.

The seventeenth day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GÉRIN,  
His Attorneys *ad litem*.  
Three-Rivers, 30th October, 1874. 4086

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
 Dans l'affaire de Antoine Vaugeois, failli, et Téléphore Eusèbe Normand, syndic.  
 Le dix-septième jour de décembre prochain, le failli et le syndic demanderont à la dite cour leur décharge.

Par GERVAIS & GERIN,  
 Leurs procureurs *ad litem.*  
 Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4087 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }  
 Dans l'affaire de G. LaRoque & Cie., failli.  
 Le dix-septième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GÉDÉON LAROQUE.  
 Par DUHAMEL & RINFRET,  
 Ses procureurs *ad litem.*  
 Montréal, 30 octobre 1874. 4119 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. } No. 1235.  
*In re*:—Martial Thibodeau, de la cité et du district de Montréal, marchand, tant individuellement que comme ayant fait affaires sous les nom et raison de Thibodeau et David, failli, et Louis-Joseph Lajoie, Syndic.  
 Jeudi, le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARTIAL THIBODEAU.  
 Par PERKINS, MACMASTER & PREFONTAINE,  
 Ses Procureurs *ad litem.*  
 Montréal, 2 novembre 1874. 4121 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
 Dans l'affaire de William Chagnon, failli.  
 Le vingt-unième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GERIN,  
 Ses procureurs *ad litem.*  
 Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4089 6

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }  
 Dans l'affaire de "Jubinville & Leclerc," faillis.  
 Le dix-septième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour, tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de "Jubinville & Leclerc," leur décharge en vertu du dit acte.

PIERRE JUBINVILLE,  
 MOISE LECLERC.  
 Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,  
 Leurs procureurs *ad litem.*  
 Montréal, 30 octobre 1874. 4115 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. P. Saucier, de Sandy Bay, comté de Rimouski, marchand, failli.  
 Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 12e jour du mois de décembre, 1874, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,  
 Syndic officiel.  
 Québec, 26 novembre, 1874. 4559

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*  
 In the matter of Antoine Vaugeois, an Insolvent, and Téléphore Eusèbe Normand, assignee.  
 The seventeenth day of December next, the insolvent and the assignee will apply to the said court for their discharge.

By GERVAIS & GERIN,  
 His Attorneys *ad litem.*  
 Three-Rivers, 30th October, 1874. 4088

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. }  
 In the matter of G. LaRoque & Co., an Insolvent.  
 On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GÉDÉON LAROQUE.  
 Par DUHAMEL & RINFRET,  
 His Attorneys *ad litem.*  
 Montreal, 30th October, 1874. 4120

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. } No. 1235.  
 In the matter of Martial Thibodeau, of the city and district of Montreal, merchant, as well individually as having done business under the name and firm of Thibodeau & David, an Insolvent, and Louis-Joseph Lajoie, Assignee.  
 On Thursday, the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to this court, for his discharge under the said act.

MARTIAL THIBODEAU.  
 By PERKINS, MACMASTER & PREFONTAINE,  
 His Attorneys *ad litem.*  
 Montreal, 2nd November, 1874. 4122

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*  
 In the matter of William Chagnon, an Insolvent.  
 The twenty-first day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GERIN,  
 His Attorneys *ad litem.*  
 Three-Rivers, 30th October, 1874. 4090

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. }  
 In the matter of "Jubinville & Leclerc," Insolvents.  
 On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court as well individually as having heretofore carried on business together in copartnership, under the name and firm of "Jubinville & Leclerc," for their discharge under the said act.

PIERRE JUBINVILLE,  
 MOISE LECLERC.  
 Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,  
 Their Attorneys *ad litem.*  
 Montreal, 30th October, 1874. 4116

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of L. P. Saucier, of Sandy Bay, county of Rimouski, merchant, an Insolvent.  
 The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the 12th day of December, 1874, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,  
 Official Assignee  
 Québec, 26th November, 1874. 4560

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Préfontaine & Pettigrew, de Montréal, commerçants, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le trentième jour de décembre, 1874, à 10 heures A. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
4563

Montréal 24 novembre, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Isaïe Rivières, hôtelier, de la paroisse du Sault-au-Recollet, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de se réunir à la place d'affaires du failli au susdit lieu, mercredi, le neuvième jour de décembre prochain, à onze heures du matin, pour nommer un syndic, et recevoir un état des affaires de la faillite.

CHS. ALB. VILBON,  
Syndic provisoire.  
4575

Montréal, 18 novembre, 1874.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Léon Larocque, commerçant du canton de Templeton, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, dans le dit canton de Templeton, le dixième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

4581

N. TÊTREAU,  
Syndic provisoire.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.**

Dans l'affaire de William W. Telfer, constructeur et menuisier de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 69, rue Saint-Bonaventure, à Montréal, lundi, le quatorzième jour de décembre prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

Montréal, 24 novembre, 1874.

JOHN WHYTE,  
Syndic provisoire.  
4573

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Michael O'Meara, jr., commerçant du Portage-du-Fort, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, jeudi, le 10 décembre prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

Aylmer, Q., 23 novembre, 1874.

A. BOURGÉAU,  
Syndic provisoire.  
4571

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Frederick G. Stacey, commerçant, d'Ascot corner, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Brook's Block, dans la ville de Sherbrooke, mercredi, le neuvième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

Sherbrooke, 25 novembre, 1874.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic provisoire.  
4557.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.**

Dans l'affaire de Thomas Slack, des cité et district de Montréal, faisant affaires dans la dite cité comme marchand et manufacturier d'huile lubrifiée, sous les nom et raison de Slack & Compagnie, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Préfontaine & Pettigrew, of Montreal, traders, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the thirtieth day of December 1874, at 10 o'clock A. M., for the examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
4564

Montreal, 24th November, 1874.

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.**

In the matter of Joseph Isaïe Rivières, hotel-keeper, of the parish of Sault-au-Recollet, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at the said insolvent place of business, on Wednesday, the ninth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHS. ALB. VILBON,  
Interim Assignee.  
4576

Montreal, 18th November, 1874.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Leon Larocque, of the township of Templeton, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent, in the said township of Templeton, on the 10th day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

4582

N. TÊTREAU,  
Interim Assignee.

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of William W. Telfer of Montreal, builder and joiner, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the Creditors are notified to meet at his place of business, No. 69, Saint-Bonaventure street, in Montreal, on Monday, the fourteenth day of December next at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

Montréal, 24th November, 1874.

JOHN WHYTE,  
Interim Assignee.  
4574

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Michael O'Meara, jr., trader, of Portage-du-Fort, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me. The creditors are notified to meet at my office, on Thursday, the 10th December next, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

Aylmer, Q., 23rd November, 1874.

A. BOURGÉAU,  
Interim Assignee.  
4572

**INSOLVENT ACT OF 1869**

In the matter of Frederick G. Stacey, trader, Ascot corner, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, on Wednesday, the ninth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

Sherbrooke, 25th November, 1874.

CHAS. J. S. BACON,  
Interim Assignee.  
4558

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Thomas Slack of the city and district of Montreal, carrying on business in the said city as dealer in and manufacturer of lubricating oil, under the name, style and firm of Slack & Company, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared,

préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingtième jour de décembre prochain (A. D. 1874), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,  
Syndic officiel.  
4567

Montréal, 27 novembre, 1874.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Lincoln, marchand, du village de Granby, tant individuellement que comme ayant été en société avec John Duncan, sous les nom et raison de Lincoln & Duncan, marchands, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au village de Granby, P. Q., jeudi, le dixième jour du mois de décembre prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

THOS. BRASSARD,  
Syndic provisoire.  
4593

Waterloo, P. Q., 24 novembre, 1874.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Emanuel, de la cité de Hamburg, dans l'empire d'Allemagne, et Herman Heyneman, de la cité et du district de Montréal, importateurs et commerçants-associés, faisant affaires en société dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de H. Emanuel et Cie., faillis.

Je, sousigné, Alex. Moffat, courtier, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Craig et Moffat, No. 11, rue de l'Hôpital, mercredi, le trentième jour de décembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont notifiés d'y assister.

ALEX. MOFFAT,  
Syndic.  
4603

Montréal, 24 novembre, 1874.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de H. N. Tabb, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Craig & Moffat, No. 11, rue de l'Hôpital, mercredi, le 30ième jour de décembre prochain, à 11 heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.  
4601

Montréal, 26 novembre, 1874.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au onze décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. A. ST. AMOUR,  
Syndic.  
4591

Beauharnois, 26 novembre, 1874.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869. No. 61.

Andrew F. Gault, Samuel Finley et Robert L. Gault, tous des cité et district de Montréal, marchands associés, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Gault, Frères & Cie., Demandeurs ;

vs.

William G. Alcorn, marchand-tailleur, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

G. F. BOWEN,  
Shérif.  
4597

Sherbrooke, 26 novembre, 1874.

subject to objection until the twenty-first day of December next, (A. D. 1874), after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,  
Official Assignee.  
4568

Montreal, 27th November, 1874.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Lincoln, trader, of the village of Granby, as well individually as having been in partnership with John Duncan, under the name and firm of Lincoln & Duncan, merchants, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in the village of Granby, P. Q., on Thursday, the tenth day of December now next, at ten of the clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

THOS. BRASSARD,  
Interim Assignee.  
4594

Waterloo, P. Q., 24th November, 1874.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Emanuel, of the city of Hamburg, in the empire of Germany, and Herman Heyneman, of the city and district of Montreal, importers and traders and copartners carrying on business in copartnership at the said city of Montreal, under the name and style of H. Emanuel & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Alex. Moffat, of the city of Montreal, accountant have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Craig et Moffat, No. 11, Hospital street, ou Wednesday, the 30th day of December next at 3 o'clock afternoon, for the public examination of the insolvents, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are notified to attend.

ALEX. MOFFAT,  
Assignee.  
4604

Montreal, 24th November, 1874.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of H. N. Tabb, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at the office of Craig & Moffat, No. 11, Hospital street, on Wednesday, the 30th day of December next, at 11 o'clock forenoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

DAVID J. CRAIG,  
Official Assignee.  
4602

Montreal, 26th November, 1874.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Onézime Dorais, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objections, until the eleventh December next, after which dividend will be paid.

D. A. ST. AMOUR,  
Assignee.  
4592

Beauharnois, 26th November, 1874.

#### INSOLVENT ACT OF 1869. No. 61.

Andrew F. Gault, Samuel Finley and Robert L. Gault, all of the city and district of Montreal, merchants and copartners, carrying on business at the city of Montreal aforesaid, under the name and firm of Gault, Brothers & Co., Plaintiffs ;

vs.

William G. Alcorn, of the village of Coaticook, in the district of Saint-François, merchant-tailor, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

G. F. BOWEN,  
Shérif.  
4598

Sherbrooke, 26th November, 1874.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Wells, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 34, rue Saint-George, à Montréal, lundi, le 14ième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic provisoire.

Montréal, 21 novembre, 1874. 4605

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 2169.

Philip S. Ross, James Ross et William Ross, des cité et district de Montréal, approvisionnement de navires, et marchands associés faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de P. S. Ross et Frères, Demandeurs ;

vs

Norman Van Alstyne, fondateur, du même lieu, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de N. Van Alstyne et Cie. Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, ce vingt-sixième jour de novembre mil huit cent soixante-quatorze. 4609

## Règle de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure.—Montréal.  
District de Montréal. } No. 585.

Dans l'instance de la cité de Montréal, Requérente en expropriation sur la rue Sainte-André,

et

Joseph Hogue, gentilhomme, de la cité de Montréal, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour, la somme de quatre cent cinquante dollars, et soixante quatorze centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite Requérente par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : No. 1. Un lopin de terre, borné en front par la rue Saint-André, en arrière, par Francis Greene, d'un côté par une ruelle, de l'autre côté, par Patrick King, étant partie du numéro huit cent quatre-vingt sur le plan officiel. No. 2. Un lopin de terre, borné en front par la rue Saint-André, en arrière, par Patrick King, d'un côté, par Francis Greene, de l'autre côté, par Louis Gagnon, étant partie du numéro huit cent quatre-vingt sur le plan officiel. No. 9. Un lopin de terre, borné en front par la rue Saint-André, en arrière, par J. B. Martha, d'un côté, par Hercule Moreau, de l'autre côté, par Victor Routhier, étant partie du numéro huit cent quatre-vingt sur le plan officiel. No. 10. Un lopin de terre, borné en front par la rue Saint-André, en arrière, par Victor Routhier, d'un côté, par J. B. Martha, de l'autre côté, par une ruelle, étant partie du numéro huit cent quatre-vingt sur le plan officiel ;

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la "Gazette Officielle de Québec," les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,

Bureau du Protonotaire, Montréal, 26 novembre, 1874. 4607

Province de Québec, } Cour Supérieure.—Montréal.  
District de Montréal. } No. 197.

Dans l'instance de la cité de Montréal, Requérente en expropriation sur la rue Sainte-Marie,

et

Dame Azilda Gauthier, épouse séparée de biens par contrat de mariage de S. Pagnuelo, écuyer, avocat,

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Wells, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 34, Saint-George street, in Montreal, upon Monday, the 14th day of December next, at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,  
Interim Assignee.

Montreal, 21st November, 1874. 4606

## INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 2169

Philip S. Ross, James Ross et William Ross, of the city and district of Montreal, ship-chandlers and general merchants, and copartners doing business together as such under the name and firm of P. S. Ross & Brothers, Plaintiffs ;

vs.

Norman Van Alstyne, of the same place, founder, doing business there as such under the name and firm of N. Van Alstyne & Co., Defendant.

A Writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, this twenty-sixth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four. 4610

## Rule of Court.

Province of Québec, } Superior Court.—Montreal.  
District of Montréal. } No. 585.

In the matter of The City of Montreal, Petitioner in expropriation in Saint André-street,

and

Joseph Hogue, of the city of Montreal, gentleman, Indemnitaire.

Public notice is hereby given, that the petitioner hath deposited in the office of the Prothonotary of the said court, the sum of four hundred and fifty dollars and seventy-four cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely : No. 1. A piece of land, bounded in front by Saint-André street, in rear, by Francis Greene, on one side by a lane, on the other side, by Patrick King, being part of number eight hundred and eighty on the official plan. No. 2. A piece of land, bounded in front by Saint-André street, in rear by Patrick King, on one side by Francis Greene, on the other side by Louis Gagnon, being part of number eight hundred and eighty on the official plan. No. 9. A piece of land, bounded in front by Saint-André street, in rear by J. B. Martha, on one side, by Hercule Moreau, on the other side by Victor Routhier, being part of number eight hundred and eighty on the official plan ; and No. 10. A piece of land, bounded in front by Saint-André street, in rear, by Victor Routhier, on one side by J. B. Martha, on the other side, by a lane, being part of number eight hundred and eighty on the official plan.

And upon the petition of the said Indemnitaire, it is ordered, that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the "Quebec Official Gazette," the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had, without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE,

Prothonotary's Office, Montréal, 26th November, 1874. 4608

Province of Québec, } Superior Court.—Montreal.  
District of Montréal. } No. 197.

In the matter of the city of Montreal, Petitioner in expropriation in Saint-Mary street,

and

Dame Azilda Gauthier, wife separated as to property by marriage contract of S. Pagnuelo, esquire, advo-

de la c'té de Montréal, et le dit S. Pagnuelo pour assister et autoriser sa dite épouse autant que besoin est.

**Indemnitaire.**  
Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour, la somme de six cent quatre-vingt-dix piastres, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : No. 36. Un lopin de terre sans bâtisse sus-érigée, borné en front par la rue Sainte-Marie, en arrière par le résidu de la propriété de S. Pagnuelo, d'un côté, par la rue Iberville, de l'autre côté, par Joseph May. Le dit lopin de terre étant une partie sud-est du numéro mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit, sur le plan officiel et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie de la dite cité.

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la « Gazette Officielle de Québec, » les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,  
Bureau du Prothonotaire, P. C. S.  
Montréal, 17 novembre, 1874. 4453 2

cate, of the city of Montreal, and the said S. Pagnuelo, for the purpose of assisting and authorizing his wife for the purposes hereof, *Indemnitaires.*

Public notice is hereby given, that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of six hundred and ninety dollars, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely : No. 36. A piece of land, without buildings thereon erected, bounded in front by Saint-Mary street, in rear by the remainder of the property of S. Pagnuelo, on one side by Iberville street, on the other side, by Joseph May. The said piece of land being a south-east portion of number fifteen hundred and ninety-eight on the official plan and book of reference for the Saint-Mary's ward, of the said city.

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the « Quebec Official Gazette, » the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had, without respect to any rights they may have.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,  
Prothonotary's Office, P. S. C.  
Montreal, 17th November, 1874. 4454

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Sanfaçon, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge,* ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse Saint-Sauveur, étant le numéro quatre des concessions de la rue Saint-Valier ou chemin de Lorette, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, borné devant, au sud à la dite rue Saint-Valier au chemin de Lorette, derrière, au nord au terrain des Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec, d'un côté, à l'est, à Philippe Arthus, et d'autre côté, à l'ouest, à Jean-Baptiste Picard,—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lequel lot est à présent connu et indiqué comme numéro deux mille deux cent trente sur le plan et livre de renvoi officiel pour le district Saint-Sauveur, dans la cité de Québec, déposés suivant la loi, au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Québec.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Sauveur. LUNDI, le QUINZIÈME jour de FEVRIER mil huit cent soixante-quinze, à DIX HEURES ET DEMIE avant-midi.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.  
Québec, 23 novembre, 1874. 4497  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Richard, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et désigné sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

### INSOLVENT ACT OF 1869.

*In re* :— Joseph Sanfaçon, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint-Sauveur, being number four of the concessions on Saint-Valier street, or Lorette road, containing forty-feet in front by ninety feet in depth; bounded in front to the south, by the said Saint-Valier street, or Lorette road, in rear, to the north by the property of « Les Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec, » on one side to the east by Philippe Arthus, and on the other side, to the west by Jean-Baptiste Picard—together with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependences. Said lot being known and described as number two thousand two hundred and thirty, on the plan and book of official reference for the district of Saint-Sauveur, in the city of Québec, filed according to law in the registry office, for the registration division of Québec.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Sauveur, on MONDAY, the FIFTEENTH day of FEBRUARY, one thousand eight hundred and seventy-five, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,  
Official Assignee.  
Québec, 23rd November, 1874. 4498  
[First published, 28th November, 1874.]

### INSOLVENT ACT OF 1869.

*In re* :— Jean-Baptiste Richard, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovable will be sold at the time and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the

dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, rue St Pierre, Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la faubourg St. Jean, de la cité de Québec, contenant quarante-deux pieds et demi de front sur cinquante-huit pieds et demi de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise, borné en front vers le nord, à la rue Olivier, vers le sud, à la veuve Grégoire Darveau, et Félix Côté, représentant Jacques Durand; vers l'est, à Ferdinand DeVarnnes et François Godin, et vers l'ouest, à Jean Richard, avec les bâtisses sus-érigées circonstances et dépendances; le dit lot étant connu et désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi, pour le quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, déposé suivant la loi dans le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec, sous le numéro trois mille quatre cent vingt-trois.

Pour être vendu au bureau du soussigné R. H. Wurtele, syndic officiel, rue St. Pierre, Québec, MARDI, le SEIZIÈME jour de FEVRIER prochain, mil huit cent soixante-quinze, à DIX heures et demi avant-midi.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 23 novembre, 1874. 4499  
[Première publication, le 28 novembre, 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Bousquet et Demers, de South Durham, faillies.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et désigné sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement faisant partie du lot No. 14, du dixième rang du township de Durham, district d'Arthabaska, borné en front, par la rue qui conduit à l'église catholique, d'un côté par l'emplacement de Michel Lusier, de l'autre côté, par l'emplacement de Eugène Côté, et en profondeur, par le terrain de James D. Armstrong, le dit terrain mesurant quarante-deux pieds de front, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, avec maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de South Durham, MERCREDI, le TRENTEIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 26 novembre, 1874. 4599  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'O'Doherty et Cie., faillies,

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente;

Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, St. Peter Street, Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

A certain lot of land situate in the Saint-John's Suburbs, of the City of Quebec, containing forty-two feet and one half in front by fifty-eight and one half feet in depth, more or less, and without guarantee of precise measurement, bounded in front towards the north, by Saint-Olivier Street towards the south, by veuve Grégoire Darveau, and Félix Côté, representing Jacques Durand; towards the east, by Ferdinand DeVarenes and François Godin, and towards the west, by Jean Richard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, said lot being known and designated on official plan and book of reference for Saint-John's ward, of the city of Quebec, deposited according to law in the registry office of the registration division of Quebec, as number three thousand four hundred and twenty-three.

To be sold at the office of the undersigned, R. H. Wurtele, official assignee, Saint-Peter street, Quebec, on TUESDAY the SIXTEENTH day of FEBRUARY next, one thousand eight hundred and seventy-five, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon

R. HENRY WURTELE,  
Official Assignee.

Quebec, 23rd November, 1874. 4500  
[First published, 28th November, 1874.]

#### INSOLVENT ACT OF 1868.

In the matter of Bousquet and Demers, of South Durham, Insolvents

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, vested in me, as assignee, to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and places mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement forming part of lot number 14 of the 10th range of township Durham, district of Arthabaska, bounded in front by the road leading to the Catholic Church, on one side by the emplacement of Michel Lusier, on the other side, by the emplacement of Eugène Côté, and in rear, by the property of James D. Armstrong; said land measuring forty-two feet in front by one hundred and fifty feet, more or less—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the Catholic Church of South Durham, on WEDNESDAY, the THIRTIETH day of DECEMBER next, at NOON.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Montreal, 26th November, 1874. 4600  
[First published, 28th November, 1874.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

*In re*:—O'Doherty & Co., Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans la Haute-Ville de Québec, du côté nord de la rue de la Fabrique, contenant environ quatre toises de front sur neuf toises de profondeur, plus ou moins, borné en front, au sud, par la dite rue de la Fabrique, au nord, à un emplacement ci-dessous décrit, au nord-est, aux héritiers DeBlois, et au sud-ouest, à François O. Boisvert, avec une maison en pierre de taille sus-érigée, circonstances et dépendances.

Aussi, un autre lopin de terre situé dans la rue Saint-Joseph, dans la Haute-Ville de Québec, en arrière de l'emplacement ci-haut décrit, contenant vingt-huit pieds neuf pouces ou environ de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue jusqu'au terrain appartenant aux héritiers de feu Gordon Horan représentant Michel Sauvageau, joignant, au côté nord-est, à Ed. DeBlois, et du côté sud-ouest aux héritiers d'Augustin Lemieux— avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances, les dits lots étant connus et désignés sur le plan officiel et le livre de renvoi pour le quartier du Palais, dans la cité de Québec, sous le numéro deux mil huit cent quatre-vingt-cinq (2885).

Pour être vendus comme un seul lot au bureau du soussigné, R. H. Wurtele, syndic officiel, rue Saint-Pierre, Québec, LUNDI, le PREMIER jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 24 novembre, 1874.

4551

[Première publication, le 28 novembre, 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Arthur Conlin, marchand de chaussures, de la ville de Sorel, dans les comté et district de Richelieu, failli.

**A** VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain terrain ou emplacement, situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, le tout de mesure anglaise; tenant devant à la rue Albert, en profondeur à un lot appartenant à Charles Vadeboncoeur ou ses représentants, d'un côté, au sud, à la rue Victoria, et d'autre côté, au nord, à un lot appartenant à Casimir Lemay ou ses représentants,— sans bâtisses; le dit terrain ou emplacement formant le lot connu par le numéro 570, et relevant de la seigneurie de Sorel.

Pour être vendu, à mon bureau, en la dite ville de Sorel, dans les dits comté et district de Richelieu, LUNDI, le VINGT-HUIT DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Syndic.

Sorel, 14 novembre, 1874.

4249 3

[Première publication, 14 novembre 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Robert W. Oliver, commerçant, d'Abercorn, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-

within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot of land situate in the Upper Town of Quebec, on the north side of Fabrique street, containing about four toises in front, by nine toises in depth, more or less, bounded in front to the south, by the said Fabrique street, to the north, by an emplacement hereunder described, to the north-east, by the heirs DeBlois, and on the south-west, by François O. Boisvert, with the cut stone house thereon erected, circumstances and dependencies.

Also, another lot of ground or emplacement situated in Joseph street, in the Upper Town of Quebec, in rear of the above described lot, containing twenty-eight feet and nine inches or thereabouts in front, by the depth that may be found from the said street to the ground belonging to the heirs, of the late Gordon Horan representing Michel Sauvageau, joining on the north-east side, to Ed. DeBlois, and on the south-west side, to the heirs Augustin Lemieux, with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, the said lots being known and designated on the official plan and book of reference for Palace ward, in the city of Quebec, as number two thousand eight hundred and eighty-five (2885).

To be sold as one lot at the office of the undersigned R. H. Wurtele, official assignee, Saint-Peter Street, Quebec, on MONDAY, the FIRST day of FEBRUARY next at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,

Official Assignee.

Quebec, November 24th, 1874.

4552

[First published, 28th November, 1874.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Arthur Conlin, dealer in boots and shoes, of the town of Sorel, in the county and district of Richelieu, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A certain lot of land or emplacement situate in the said town of Sorel, containing sixty-six feet in width by one hundred and thirty-two feet in depth, the whole of english measure; bounded in front by Albert street, in rear by a lot belonging to Charles Vadeboncoeur or assigns, on one side, to the south, by Victoria street, and on the other side, to the north, by a lot belonging to Casimir Lemay or assigns,—without buildings; said lot of land or emplacement being known as number 570, and paying seigniorial rights to the seignior of Sorel.

To be sold, at my office, in the said town of Sorel, in the said county and district of Richelieu, on MONDAY, the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Assignee

Sorel, 14th November, 1874.

4250

[First published, 14th November, 1874.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert W. Oliver, of Abercorn, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law.

de la faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement ou lot de village sis et situé dans le village d'Abercorn, dans le canton de Sutton, et étant une partie du lot numéro cinq, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton, borné comme suit, savoir : commençant sur le côté est du chemin public qui conduit de Sutton Flats à Ruhfort, au coin sud-ouest d'une borne en pierre, à une distance de cinquante pieds du coin sud-ouest de l'emplacement d'un nommé Walter Inglis; de là allant vers le nord, sur le dit chemin, cent trente-trois pieds et cinq pouces jusqu'à une borne en pierre; de là, Est, cent quatre-vingt-quatorze pieds jusqu'à une autre borne en pierre; de là, sud, cent trente pieds et quatre pouces jusqu'à une autre borne en pierre; et de là, ouest, deux cent dix-neuf pieds et huit pouces jusqu'au point de départ.

2. Une étendue de terre sise et située dans le canton de Sutton, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro treize, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton et en outre décrite et bornée comme suit : commençant au coin sud-est du dit lot, de là, courant vers l'ouest jusqu'à un poteau sur la ligne de concession; de là, nord, jusqu'à un cerisier; de là, est, jusqu'à la ligne du côté du dit lot; de là, sud, jusqu'au point de départ, supposée contenir huit acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus, à la porte de l'église du village d'Abercorn, dans la paroisse et le canton de Sutton, comté de Brome, district de Bedford, VENDREDI, le QUATRIÈME jour de DECEMBRE, à deux heures de l'après-midi.

DUNCAN McFARLANE,  
Syndic.

236 rue McGill, Montréal, 30 septembre 1874. 3569 6  
[Première publication, 3 octobre 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Pitre, commerçant, de la paroisse de Sainte-Martine, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement faisant partie du lot de terre désigné sous le numéro trente-sept de Williamstown, dans le village de la paroisse de Sainte-Martine, comté de Châteauguay, de la contenance le dit emplacement de quarante-cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin de front à l'emplacement de Louis Lefebvre; borné en front par le chemin susdit, en profondeur par l'emplacement du dit Louis Lefebvre, d'un côté à l'ouest par la rue Saint-Paul, et d'autre côté à l'est partie par la propriété de Joseph Bouchard et partie par le terrain décrit ci-bas en second lieu—avec une maison et magasin, une remise, hangar, écurie, laiterie et autres bâtisses dessus construites.

2. Un petit terrain sis et situé au dit village de la paroisse Sainte-Martine, distrait du dit numéro trente-sept de Williamstown, de la contenance ce dit terrain de trente-six pieds de largeur sur environ quatre-vingts pieds de longueur, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise; borné du côté ouest par l'emplacement ci-haut décrit en premier lieu, de l'autre côté à l'est par partie de ce dit terrain à David Poirier.

All oppositions afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A certain piece of land or village lot lying and situate in the village of Abercorn, in the township of Sutton, and being a part of lot number five in the second range of lots in said township, bounded as follows, to wit : commencing on the easterly side of the highway leading from Sutton flats to Ruhfort, at the south-west corner of a certain stone boundary at a distance of fifty feet of the north-west corner of the emplacement of land of one Walter Ingles, from thence moving northly on said road one hundred and thirty-three feet and five inches to a stone boundary, thence easterly one hundred and ninety-four feet to another stone boundary thence southerly one hundred and thirty feet and four inches to another stone boundary and thence westerly two hundred and nineteen feet and eight inches to the place of beginning.

2. A certain tract or parcel of land situate, lying and being in township of Sutton, known and distinguished as being a part of lot number thirteen, in the second range of lots in said township and further described and bounded as follows : commencing at the south-east corner of said lot, thence running west to a certain post on the concession line, thence north to a certain cherry tree, thence east to the side line of said lot, thence south to the point of starting, supposed to contain eight acres of land be the same more or less.

To be sold, at the church door of the village of Abercorn, in the parish and township of Sutton, county of Brome, and district of Bedford, on FRIDAY, the FOURTH day of DECEMBER, at TWO o'clock in the afternoon.

DUNCAN McFARLANE,  
Assignee.

236, McGill street, Montreal, 30th September, 1874.  
[First published, 3rd October, 1874.] 3570

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Pitre, of the parish of Sainte-Martine, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

1. An emplacement forming part of lot of land, described as number thirty-seven of Williamstown in the village of the parish of Sainte-Martine, county of Châteauguay, containing said emplacement, forty-five feet in width on the length that may be found from the front road to Louis Lefebvre's emplacement; bounded in front by said front road, in rear by the property of said Louis Lefebvre, on one side, to the west, by Saint Paul street, and on the other, to the easterly side, partly by the property of Joseph Bouchard and partly by a portion of lot of land below described as secondly—with a house and store, shed, grainery, stable, dairy and other buildings thereon erected.

2. A small piece of land situated at said village of the parish of Sainte-Martine, forming part of said number thirty-seven, in Williamstown, containing, said piece of land, thirty-six feet in width by about eighty feet in length, the whole more or less and without warranty of measure; bounded on the west side by the emplacement first above described, on the other side, towards east, by part of same piece of land to

du côté nord par l'emplacement de Joseph Bouchard, et du côté sud par celui de Louis Lefebvre—sans bâtisses.

3. Un emplacement sis et situé au village de la paroisse de Sainte-Martine, en la seigneurie et district de Beauharnois, étant de forme irrégulière, contenant environ deux cent quatre-vingts pieds de longueur sur le front, sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise dans sa partie la plus large, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur et du côté nord-est par la propriété de James McGowan et celle de J.-Bte. Lazure, tel qu'il est enclos, et du côté sud-ouest par une coulée—avec une maison, boutique de tannerie, remise et hangar, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse Sainte-Martine, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; les deux premiers lots seront vendus ensemble en bloc, et le troisième sera vendu seul.

D. A. ST. AMOUR,  
Syndic.

Beauharnois, 12 octobre 1874. 3763 3  
[Première publication, 17 octobre 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Robert Thomson, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de Wm. Thomson & Co., failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement formant partie du numéro cent soixante-neuf, sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier Saint-Laurent, dans la dite cité, ayant une maison en brique à deux étages, avec rez-de-chaussée servant de magasin et mansardes (portant le numéro trois cent vingt-trois de la rue Saint-George), et autres bâtisses sus-érigées, contenant environ vingt-deux pieds six pouces de large sur environ quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur plus ou moins, sans garantie de mesure précise et tel que le tout est actuellement enclos; borné en front par la rue Saint-George, en arrière par une ruelle de dix-huit pieds de largeur, sur le côté sud-est à la propriété appartenant à John Caldwell, et de l'autre côté au nord-ouest à la propriété louée à Dame Elizabeth Klunberg, épouse de William Riepert, la dite ruelle devant servir en commun avec les autres parties ayant un droit de passage aller et retour, mais sans l'encombrer d'aucune manière. Les murs de la dite maison et prémisses joignant les maisons adjacentes étant mitoyens.

Pour être vendu au palais de justice dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans la dite cité de Montréal, SAMEDI, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.

Montréal, 1er octobre 1874. 3619 3  
[Première publication, 3 octobre 1874.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Besant, commerçant, de Saint-Rémi, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes

David Poirier, on north side by Joseph Bouchard's emplacement, and on the south side by that of Louis Lefebvre—without buildings.

3. An emplacement situate in the village of the parish of Sainte Martine, in the seigniorie and district of Beauharnois, being irregular, containing about two hundred and eighty feet in length, fronting said lot, by one hundred feet, english measure, in breadth, in its widest part, the whole more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear and to the north-east side by the property of James McGowan and that of J. Bte. Lazure, as now fenced, and on the south-west side by a gully—with a house, tanner shop, shed and hangard and other buildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte Martine, on TUESDAY, the TWENTY-SECOND day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; the two first lots herein described will be sold together *en bloc*, and the third one will be sold by itself.

D. A. ST. AMOUR,  
Assignee.

Beauharnois, 12th October, 1874.  
[First published, 17th October, 1874.] 3764

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Québec, }  
District of Montréal. }

In the matter of Robert Thomson, of the city of Montréal, carrying on business there, under the name, style and firm of Wm. Thomson & Co., an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under the article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

An emplacement forming part of the number one hundred and sixty-nine on the official plan and book of reference of Saint Lawrence ward, in said city, having a two storey brick house with store basement and mansard attics (bearing number three hundred and twenty-three of Saint George street), and other erections thereon, containing about twenty-two feet six inches in width by about ninety-eight feet in depth, more or less, said measurement being without warranty, as the whole is now enclosed; bounded in front by Saint George street, in rear by a lane eighteen feet wide, on the south-easterly side by property belonging to John Caldwell, and on the other side, to the north-west, by property leased to Dame Elizabeth Klunberg, wife of William Riepert; the use of said lane to and from the street it leads to in common with others having a right therein, but no right to encumber the said lane in any manner howsoever; the walls of said house and out premises where adjoining neighbouring premises being mitoyen with such neighbouring premises.

To be sold, at the court house, in the room reserved for proceedings in insolvency, in the said city of Montréal, on SATURDAY, the FIFTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.

Montréal, 1st October, 1874. 3620  
[First published, 3rd October, 1874.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of William Besant, trader, of Saint Rémi, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le village de la paroisse de Saint-Remi, dans le district d'Iberville, contenant d'abord cent quatre-vingt-dix pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur, et ensuite n'ayant que quatre-vingt-dix pieds de largeur sur quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné devant au nord-est, par la rue Perras, derrière au sud-ouest partie par Charles Rodier et partie par Barthélemy Fortier, d'un côté au sud-est, partie par la rue Saint-Paul et partie par le dit sieur Fortier, et d'autre côté au nord-ouest par une ruelle—avec une maison, une boutique de forgeron, un moulin à scie et à bardeau mû par la vapeur, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Rémi, JEUDI, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à CINQ heures de l'après-midi.

DUNCAN McFARLANE,

Syndic.

226, rue McGill,  
Montréal, 8 octobre 1874.

3731 3

### Ratifications.

Canada, }  
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Québec, } No. 2012.  
Le vingt-quatrième jour de novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Avis public est par le présent donné, qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Québec, un acte fait et passé devant Henry Charles Austin, notaire public à Québec, le vingtième jour d'août, de l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-quatorze, entre Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck, épouse séparée de biens de Charles William Wilson, écuyer, marchand de la cité de Québec, et le dit Charles William Wilson pour assister et autoriser sa dite épouse d'une part, et sir Hugh Allan de Ravenscraig dans le district de Montréal, chevalier, et Andrew Allan, écuyer, des cité et district de Montréal, tous deux marchands associés, faisant affaires ensemble en société, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Hugh et Andrew Allan, d'autre part : étant une vente par la dite Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck au dit Hugh et Andrew Allan :

1. D'un certain lot de terre, sis et situé à l'endroit appelé Près-de-ville, dans la basse-ville de la cité de Québec, de forme irrégulière et décrite comme suit : commençant à un point dans la rue Champlain et étant dans la ligne de séparation entre la propriété ci-dessus décrite et celle de sa Majesté et marquée A, tel que montré et décrit sur un plan de la dite propriété, fait par Edmond B. Temple, arpenteur, daté de Québec, le vingt-deuxième jour d'octobre, dix-huit cent soixante-trois, demeuré annexé à un acte de vente de la dite propriété consenti à la dite vendeuse, par Dame Jane Pirie, veuve de feu Robert Martin et autres ses héritiers, une copie duquel dit plan demeure annexé à l'original des présentes, signé par les dites parties et par le dit notaire; delà mesurant le long de la dite rue Champlain une distance de soixante neuf pieds, mesure anglaise, jusqu'à la ligne est d'un lot de terre appartenant aux dits vendeurs et marqué B sur le dit plan; delà, sud-est, le long de la dite ligne est du dit lot de terre, une profondeur de cinquante-quatre pieds six pouces, mesure anglaise, jusqu'à une pointe marquée C sur le dit plan, le dit point C étant à soixante-

having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A piece of land situate in the village of the parish of Saint Remi, in the district of Iberville, containing one hundred and ninety feet in width by one hundred and twenty feet in depth, and from thence only ninety feet in width by fifteen feet in depth, the whole more or less; bounded in front, to the north-east, by Perras street, in rear, to the south-west, partly by Charles Rodier and partly by Barthelemy Fortier, on one side to the south-east, partly by Saint Paul street and partly by the above named Fortier, and on the other side, to the north-west, by a lane—with a house, a blacksmith's forge, a saw and shingle mill driven by steam, and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint Remi aforesaid, on THURSDAY, the TENTH day of DECEMBER next, at FIVE o'clock in the afternoon.

DUNCAN McFARLANE,

Assignee.

226 McGill street,  
Montreal, 8th October, 1874.

3732

### Ratifications.

Canada, }  
Province of Quebec, } In the Superior Court.  
District of Quebec, } No. 2012.

The twenty-fourth day of November, one thousand eight hundred and seventy-four.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotaire of the Superior Court, in the district of Quebec, a deed made and executed before Henry Charles Austin, notary public, at Quebec, on the twentieth day of August, in the year of our Lord one thousand eight hundred and seventy-four, between Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck, wife separated as to property of Charles William Wilson, of the city of Quebec, esquire, merchant, and the said Charles William Wilson to assist and authorize his said wife, of the one part, and Sir Hugh Allan, of Ravenscraig, in the district of Montreal, Knight, and Andrew Allan, of the city and district of Montreal, esquire, both merchants and copartners, trading together in partnership, at Montreal aforesaid, under the name and firm of Hugh and Andrew Allan of the other part; being a sale by the said Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck, to the said Hugh and Andrew Allan.

1. A certain lot of ground situate lying and being at the place called Près-de-Ville, in the Lower Town of the city of Quebec, of an irregular figure and described as follows: commencing at a point in Champlain street, and being in the line of separation between the herein described property, and that of Her Majesty and marked A, as shewn and described on a certain plan of said property drawn by Edmund B. Temple, land surveyor, bearing date at Quebec, the twenty-second day of October, eighteen hundred and six-three, remaining annexed to a certain deed of sale of the said property, granted unto the said vendor by Mrs. Jane Pirie, widow of the late Robert Martin and other his-heirs, a copy of which said plan remains annexed to the original of these presents, signed by the said parties and by the said notary, thence measuring along said Champlain street, for the distance of sixty-nine feet, english measure, to the east line of a lot of ground belonging to the said vendors and marked B, on said plan; thence south-east, along the said east line of said lot of ground for the depth of fifty-four feet six inches, english measure, to a point

dix pieds, mesure anglaise, de l'ancienne ligne de la rue Champlain tel que montré et indiqué par la ligne ponctuée sur le dit plan : de là dans une direction sud-ouest parallèle à l'ancienne ligne delà dite rue, distance de soixante-douze pieds six pouces, mesure anglaise, à travers deux lots appartenant à la dite venderesse et un lot appartenant à Dame Brown, jusqu'à un point marqué D sur le dit plan ; delà, sud-est, le long de la ligne ouest du dit lot en dernier lieu mentionné, une distance de quatre pieds, mesure anglaise, jusqu'à un point marqué E, lequel dit point E étant à soixante-quatorze pieds, mesure anglaise, de l'ancienne ligne de la dite rue Champlain ; delà, parallèle à la dite rue, vingt-sept pieds, mesure anglaise, jusqu'au point sur la ligne ouest du lot de terre étant la propriété des héritiers Bickell et marqué F sur le dit plan ; delà, nord-ouest, le long de la ligne ouest de la dite propriété en dernier lieu mentionnée, une distance de vingt-quatre pieds, mesure anglaise, jusqu'à un point marqué G sur le dit plan, le dit point G étant d'une distance de cinquante pieds, mesure anglaise, de l'ancienne ligne de la dite rue Champlain, delà, parallèle à la dite rue, distance de quatre-vingts pieds, mesure anglaise, jusqu'à un point marqué H ; delà, nord-est, le long de la ligne de division entre la dite venderesse et la propriété des héritiers Plaisance, quatorze-vingt-sept pieds six pouces ou environ jusqu'à la marque de la marée basse de la rivière Saint-Laurent et marqué I sur le dit plan ; delà, le long de la marque de la marée basse, une distance de deux cent cinquante-trois pieds, mesure anglaise, ou environ jusqu'à la ligne qui divise la dite propriété de celle de sa Majesté et marqué J sur le dit plan ; delà nord, trente-huit degrés quarante minutes ouest magnétique le long de la dite ligne de division jusqu'au point de départ, le tout contenant une superficie de vingt mille cinq cents pieds en superficie ou environ, mesure anglaise ; mais sans garantie de mesure précise et plus ou moins ; et borne comme suit : au nord, partie à la rue Champlain et partie à la propriété de la dite venderesse et un passage de huit pieds quatre pouces de largeur et partie par les propriétés de Dame Brown, héritiers Bickell, héritiers Campbell, Dame Barry et une Dame Murphy ou leurs représentants et partie à un passage de huit pieds cinq pouces de largeur ; au sud, à la marque de la basse marée de la rivière Saint-Laurent ; à l'est à la propriété appartenant au gouvernement de sa Majesté ; et à l'ouest, aux héritiers Plaisance ou représentants ensemble un droit de passage libre en tout temps pour les voitures et les piétons dans les dits deux passages de la rue Champlain pour communiquer avec la propriété ci-dessus décrite, ensemble la maison, les quais et toutes bâtisses sus-rigées et améliorations faites. Le dit lot de terre étant marqué sur le plan du cadastre et le livre de renvoi de la cité de Québec, pour le quartier Champlain, sous le numero (2329) deux mille trois cents vingt-neuf.

2. Un lot en eau profonde, sis et situé, à l'endroit susdit appelé Près-de-ville et formant partie du front du lot de terre ci-dessus décrit, borné comme suit savoir : commençant à un point ; à la marque de la basse-marée de la rivière Saint-Laurent et étant dans la ligne de division entre le dit lot de terre ci-dessus décrit et la propriété du gouvernement et marqué J, sur le plan ; delà, sud trente-huit degrés quarante minutes ouest magnétique cinquante pieds, mesure anglaise, jusqu'à un point marqué K, sur le dit plan ; delà, sud cinquante-deux degrés vingt minutes ouest magnétique cent quarante-cinq pieds, mesure anglaise, jusqu'à un point marqué L, sur le dit plan ; delà, nord, trente-sept degrés trente minutes ouest magnétique, cinquante-deux pieds, mesure anglaise, jusqu'à la marque de la basse-marée et marqué M, sur le dit plan ; de là, le long de la ligne de la basse-marée jusqu'au point de départ ; le tout contenant une superficie de sept mille quatre cent quarante pieds, mesure anglaise, tel que complètement décrit dans la patente du dit lot octroyé par la couronne au dit feu Robert Martin et datés au château Saint-Louis, Québec, le quatorzième jour d'octobre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-cinq ; lequel dit lot en eau profonde est borne comme suit savoir : au sud-est, sud et sud-ouest, à la rivière Saint-Laurent, et au nord au lot de terre ci-dessus décrit, ensemble le quai et autres améliorations sur icelui. Et en dernier lieu tous les droits, titre, privilège et int' rêt dans la propriété et réclamations que la dite venderesse a dans et

marked C, on the said plan, said point C, being seventy feet, english measure, from the old line of Champlain street, as shewn and indicated by the dotted line on the said plan, thence in a south westerly direction parallel to the old line of said street for the distance of seventy-two feet six inches, english measure, across two lots of the said vendor and a lot belonging to Mrs Brown to a point marked D, on said plan ; thence south-east, along the west line of said last mentioned lot for the distance of four feet, english measure, to a point marked E, (which said point E, being seventy-four feet, english measure, from old line of said Champlain street) ; thence parallel to said street, twenty-seven feet, english measure, to a point on the west side line of a lot of land the property of the heirs Bickell and marked F, on the said plan ; thence north-west along the west line of the said last mentioned property for the distance of twenty-four feet, english measure, to a point marked G, on said plan, said point G, being fifty feet, english measure, distant from old line of said Champlain street ; thence ; parallel to the said street for the distance of eighty feet, english measure, to a point marked H, thence north-east along the division line between the said vendor and the property of the heirs Plaisance, eighty-seven feet six inches or thereabouts to low water-mark of the River Saint-Lawrence and marked I, on said plan ; thence along low water-mark a distance of two hundred and fifty-three feet, english measure, or thereabouts to the line dividing the said property from that of Her Majesty and marked J, on the said plan ; thence north thirty-eight degrees forty minutes west magnetically along the said division line to the point of departure, the whole containing an area of twenty thousand five hundred superficial feet or thereabouts, english measure, but without guarantee as to precise measurement be the same, more or less, and bounded as follows : on the north partly by Champlain street, and partly by property of said vendor and a passage of eight feet four inches in width, and partly by the properties of Mrs. Brown, heirs Bickell, heirs Campbell, Mrs. Barry and one Mrs. Murphy or their representatives, and partly by a passage of eight feet five inches in width, on the south by low water-mark of the River Saint Lawrence, on the east side, by property belonging to Her Majesty's Government, and on the west side, by the heirs Plaisance or representatives, together with a free and undisturbed right of passage at all times for vehicles and foot passengers through the said two passages from Champlain street, to communicate with the above described property.—together with the house and wharves and all and every buildings and improvements thereon erected and being. The said lot of ground being marked and numbered on the cadastral plan and book of reference of the city of Québec, for Champlain ward, under the number (2329) two thousand three hundred and twenty-nine.

2. A certain deep water lot situate and being at the place called Près-de-Ville aforesaid, and forming part and parcel of the front of the lot of ground above described, bounded as follows, to wit : commencing at a point at low water-mark of the River Saint-Lawrence, and being in the line of division between the said above described lot of ground and the government property and marked J, on the plan ; thence south thirty-eight degrees forty minutes east magnetically, fifty feet, english measure, to a point marked K, on the said plan ; thence south fifty-two degrees twenty minutes west magnetically, one hundred and forty-five feet, english measure, to a point marked L, on the said plan ; thence north, thirty-seven degrees thirty minutes west magnetically, fifty-two feet, english measure, to low water-mark and marked M, on said plan ; thence along low water line to the point of departure, the whole containing an area of seven thousand four hundred and forty superficial feet, english measure, as fully described in the patent of the said lot from the crown granted to the said late Robert Martin, and bearing date at the Castle of Saint-Lewis, Quebec, the fourteenth day of October, which was in the year of our Lord, one thousand eight hundred and thirty-five, which said water lot is bounded as follows, to wit : On the south-east, south and south-west by the River Saint-Lawrence, and on the north by the lot of ground above described,—together with the wharf and other the improvements thereon erected. And lastly : all the right, title claim,

sur un autre lot en eau profonde, joignant celui ci-dessus décrit sis et situé au dit lieu et faisant partie du front du lot ci-dessus en premier lieu décrit, et montré et désigné sur le dit plan comme suit : commençant au point marqué L, à la marque de la basse-marée de la rivière Saint-Laurent sur le dit plan, sur la ligne de division entre le lot ci-dessus décrit et la propriété des héritiers Plaisance ; delà le long de la dite ligne de division cent dix pieds ou environ, mesure anglaise, jusqu'à la ligne de la propriété des commissaires du Havro, marqué P, sur le dit plan ; delà, nord, cinquante degrés cinquante minutes est, le long de la dite ligne en dernier lieu mentionnée cent six pieds plus ou moins, mesure anglaise, jusqu'au point N, sur le dit plan ; delà, nord, trente-sept degrés trente minutes ouest, magnétique cent quatorze pieds ou environ, mesure anglaise, jusqu'à la ligne de la marée-basse de la dite rivière et marqué M, sur le dit plan ; delà, le long de la dite ligne de la marée-basse, de cent sept pieds ou environ jusqu'au point de départ et contenant une superficie de douze mille cent pieds, mesure anglaise, plus ou moins, et borné comme suit : à l'est, partie à la dite venderesse et partie à la rivière Saint-Laurent, au sud et au sud-ouest, à la dite rivière Saint-Laurent, et au nord, à la dite venderesse avec le quai et le bloc et toutes dépendances et circonstances sur le dit lot et en faisant partie et en la possession de la dite Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck, comme propriétaire pendant les trois dernières années et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur les dits lots de terre et les lots en eau profonde immédiatement avant ou dans le temps qu'ils ont été acquis par les dits Hugh et Andrew Allan, sont par le présent notifiés qu'il sera présenté à la dite cour, le quatrième jour de mai, mil huit cent soixante-quinze, une demande en ratification de titre ; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des statuts refondus du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit acte, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

J. B. R. DUFRESNE,  
Député P. C. S.

4513

interest property and demand of her the said vendor in and to a certain other deep water lot adjoining the one above described, situate and being at the place aforesaid, and forming part of the front of the lot heretofore firstly above described, and described as shewn on the said plan, as follows : commencing at the point marked L, at low water-mark of the River Saint Lawrence, on the said plan, on the division line between the above described lot and the property of the heirs Plaisance, thence, along said division line, one hundred and ten feet or thereabouts, english measure, to the Harbour Commissioners line marked P, on said plan ; thence, north, fifty degrees, fifty minutes east, along said last mentioned line, one hundred and six feet, more or less, english measure, to the point N, on the said plan ; thence, north, thirty-seven degrees, thirty minutes west, magnetically, one hundred and fourteen feet or thereabouts, english measure, to low water line of the said river and marked M, on the said plan, thence along said low water-line one hundred and seven feet or thereabouts to the point of departure and containing a superficies of twelve thousand one hundred feet, english measure, more or less, and bounded as follows : on the east partly by the said vendor and partly by the river Saint Lawrence, on the south and south-west, by the said river Saint Lawrence, and on the north, by the said vendor,—with the wharf and block and all and every the dependencies and appurtenances to the said water lot belonging and appertaining. And possessed by the said Dame Mary Eliza Gervis Heudebourck, as proprietor for the three years now last past : and all persons who have or claim have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever, in or upon the said lots of land and water lots immediately previous to and at the time the same were acquired by the said Hugh and Andrew Allan, are hereby notified that application will be made to the said court on the fourth day of May, eighteen hundred and seventy-five, for a judgment of confirmation and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of chapter thirty-six, of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case, under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said protonotaire, eight days at least before the said day, in default of which they will be for ever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,  
Depy. P. S. C.

4514

## Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.  
Arthabaska, à savoir : } CLEOPHAS DIONNE, De.  
No. 1919. } Commandeur ; contre JOSEPH  
GRANDMONT, Défendeur.

Un emplacement, situé dans le village de Lavenir, formant partie du lot numéro vingt-quatre du quatrième rang du canton de Durham, contenant trente-cinq pieds de front sur cent six pieds de profondeur ; borné, pardevant, au sud-ouest, au chemin de la Reine, en profondeur, au nord-est, et d'un côté, au sud-est par Casimir Gagnon, et de l'autre côté, au nord-ouest, par Ludger Belleisle ou ses représentants.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du

## Sheriff's Sales.—Arthabaska.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.  
Arthabaska, to wit : } CLEOPHAS DIONNE, Plain-  
No. 1919. } tiff ; against JOSEPH  
GRANDMONT, Defendant.

An emplacement, situate in the village of Lavenir, forming part of lot number twenty-four, in the fourth range of the township of Durham, containing thirty-five feet in front by one hundred and six feet in depth ; bounded, in front, to the south-west, by the Queen's highway, in rear, to the north-east, and on one side to the south-east, by Casimir Gagnon, and on the other side, to the north-west, by Ludger Belleisle or his representatives.

To be sold at the registry office, of the county of

comté de Drummond, à Drummondville, le QUINZIÈME jour d'avril prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,  
Bureau du shérif, Député-shérif.  
Arthabaskaville, le 25 novembre, 1874. 4519  
[Première publication, le 28 novembre, 1874.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-  
No. 110. } L CAUD, Demandeur ; con-  
tre FRANÇOIS-XAVIER PELLETIER, Défendeur.  
La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot  
numéro deux, dans le quatrième rang du canton d'Ar-  
thabaska, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du  
comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTE-  
UNIÈME jour de MARS prochain à DIX heures de  
l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour  
d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,  
Bureau du shérif, Député-shérif.  
Arthabaskaville, le 25 novembre, 1874. 4521  
[Première publication, le 28 novembre, 1874.]

**Vente par le Shérif.—Gaspé.**

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les  
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont  
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs  
tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes  
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le  
Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son  
certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-  
dure civile du Bas-Canada, sont par le présent re-  
quises de les faire connaître suivant la loi. Toutes  
oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de  
charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans  
les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au  
bureau du soussigné avant les quinze jours qui précé-  
deront immédiatement le jour de la vente ; les oppo-  
sitions afin de conserver peuvent être déposées en aucun  
temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*Cour Supérieure—Comté de Gaspé.*

Gaspé, à savoir : } L'HONORABLE PETER WIN-  
No. 245. } TER, un des juges de la cour  
supérieure, pour la province de Québec, Demandeur ;  
contre DAME MARTHA FOX, du canton de Percé,  
dans les comté et district de Gaspé, veuve de feu John  
Thomas Moriarty, en son vivant pêcheur, du dit can-  
ton, en sa qualité de commune en biens avec le dit feu  
John Thomas Moriarty, décédé, aussi Mark Bunton,  
marchand, du même lieu, et divers autres, étant aussi  
héritiers et représentants du dit feu John Thomas Mo-  
riarty, Défendeurs, à savoir :

No. 1. Une étendue de terre de forme irrégulière,  
décrite dans les Lettres-Patentes comme contenant  
douze acres, mais depuis, reconnue ne contenir que  
neuf acres, tel que démontré par le plan du gouverne-  
ment du village de Percé, bornée en front par le che-  
min de la Reine, au sud et à l'ouest par une ruelle ou  
rue conduisant vers l'église catholique romaine, au  
nord et à l'est par la prison et le lot du palais de jus-  
tice, et en arrière, par une ruelle ou rue qui conduit à  
la dite église—ensemble le lot de l'école, joignant  
icelle et deux maisons, deux granges et autres bâtisses  
sus-érigées.

No. 2. Un lopin de terre situé à la Grande Coupe et  
désigné sur le plan de Percé, sous la lettre U, conte-  
nant vingt-cinq acres, plus ou moins.

No. 3. Un lopin de terre dans le village de Percé,  
contenant quarante acres, plus ou moins, sur un front  
de douze chaînes et soixante-quatre chaînons, borné  
en front au lot No. 1, originairement occupé par Théo-  
philus Fox, écuyer, et maintenant possédé par la dite  
succession Moriarty, au sud par un lot adjugé, possédé  
par l'église catholique romaine, au nord par un nom-  
mé Bernier, et en arrière par un petit ruisseau ou ra-  
vin.

No. 4. La moitié ouest d'un lot de terre, dans le

Drummond, at Drummondville, on the FIFTEENTH  
day of APRIL next, at TEN of the clock in the fore-  
noon. The said writ returnable on the twentieth day  
of April next.

CHARLES J. POWELL,  
Sheriff's office, Deputy Sheriff.  
Arthabaskaville, 25th November, 1874. 4520  
[First published, 28th November, 1874.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-  
No. 110. } L CAUD, Plaintiff ; against  
FRANÇOIS-XAVIER PELLETIER, Defendant.

The south-east half of the north-west half of lot  
number two, in the fourth range of the township of  
Arthabaska, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, of the county of  
Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTY-  
FIRST day of MARCH next, at TEN of the clock in  
the forenoon. The said writ returnable on the first  
day of April next.

CHARLES J. POWELL,  
Sheriff's office, Deputy Sheriff.  
Arthabaskaville, 25th November, 1874. 4522  
[First published, 28th November, 1874.]

**Sheriff's Sale.—Gaspé.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-  
mentioned LANDS and TENEMENTS have been  
seized, and will be sold at the respective times and  
places mentioned below. All persons having claims on  
the same which the Registrar is not bound to in-  
clude in his certificate, under article 700 of the Code  
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-  
quired to make them known according to law; all  
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de  
charge*, or other oppositions to the sale, except in cases  
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with  
the undersigned, at his office, previous to the fifteen  
days next preceding the day of sale; oppositions *afin  
de conserver* may be filed at any time within six days  
next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*Superior Court—County of Gaspé.*

Gaspé, to wit : } THE HONORABLE PETER  
No. 245. } WINTER, one of the justices of  
the superior court for the province of Québec, Plain-  
tiff; against DAME MARTHA FOX, of the township  
of Percé, in the county and district of Gaspé, widow  
of the late John Thomas Moriarty, in his lifetime of  
the said township, fisherman, in her quality of *com-  
mune en biens*, with the said late John Thomas  
Moriarty, deceased, also Mark Bunton, of the same  
place, merchant, and various others, being also heirs  
and representatives of the said late John Thomas  
Moriarty, Defendants, to wit :

No. 1. A certain piece or parcel of land of irregular  
shape, described in the Patent as containing twelve  
acres, but since ascertained to contain only nine  
acres, as per government plan of the village of Percé;  
bounded in front by the Queen's highway, on the  
south and west, by a lane or street leading towards  
the Roman Catholic Church, on the north and east by  
the gaol and Court Hall lot, and in rear by the lane  
or street, leading to the said church—together with  
the school lot adjoining the same, and two dwelling  
houses, two barns and other buildings thereon.

No. 2. A lot of land situate à la Grande Coupe, and  
designated on the plan of Percé by letter U, con-  
taining twenty-five acres, more or less.

No. 3. A lot of land in the village of Percé, con-  
taining forty acres, more or less, on a front of twelve  
chains and sixty-four links; bounded in front by lot  
No. 1, originally occupied by Theophilus Fox, esquire,  
and now held by the said Moriarty estate, on the  
south by an adjudicated lot, owned by the Roman  
Catholic Church, on the north by one Bernier, and in  
rear by a small stream or ravine.

No. 4. The western half of a lot of land, in the first

premier rang du canton de Percé, situé à *Red Head* et désigné sous la lettre P sur le dit plan de Percé, tout le lot contenant environ quarante-huit acres, à être également divisés entre la dite succession Moriarty et Dame Maria Moriarty, épouse de John Lamb, cultivateur, propriétaires du lot O, étant la moitié est de tout le dit lot.

No. 5. Tout ce lot de terre connu comme le No. 1 sur le dit plan, borné en front aux lots numéros quatre à sept et neuf en arrière, par la montagne, au nord-est par les lots numéros deux et les lettres D, E, F, et au sud-ouest au lot numéro soixante-seize, contenant dix-huit acres, plus ou moins.

No. 6. Un autre lot de terre en arrière du numéro un, borné en front, au chemin principal, est décrit comme étant le numéro cinq sur le dit plan.

No. 7. Un autre lot de terre dans l'anse nord-est de Percé, maintenant en possession du dit Mark Bunton, étant un lot de grève et place de pêche, décrit comme étant le No. 10 sur le dit plan—avec tous les magasins, les agrès, (stages), et autres bâtisses sus-érigées; borné au nord et au sud, par Charles Robin et compagnie, en front par la mer, et en arrière au chemin de la Reine.

No. 8. Un autre lot de terre aussi décrit comme étant le No. 10, en arrière du dernier lot décrit, borné en front au chemin de la Reine, au nord à Henri Paradis, au sud à la ruelle de l'église, et en arrière à la terre appartenant à l'église catholique romaine—ensemble les magasins et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, du comté de Gaspé, à Percé, LUNDI, le QUATRIEME jour de JANVIER prochain 1875, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de janvier mil huit cent soixante-quinze.

PHILIP VIBERT,

Bureau du Shérif, Percé, 20 août 1874. [Première publication, 29 août 1874.]

range of the township of Percé, situated at *Red Head*, and designated as letter P, on the said plan of Percé, the whole lot containing about forty-eight acres, to be equally divided between the said Moriarty estate and Mrs. Maria Moriarty, wife of John Lamb, farmer, holders of lot O, being the eastern half of the said whole lot.

No. 5. All that lot of land known as No. 1 on the said plan; bounded in front by lots numbers four to seven and nine, in rear by the Mountain, on the north-east by lots number two and letters D, E, F, and on the south-west by lot number seventy-six, containing eighteen acres, more or less.

No. 6. Another lot of land in rear of number one; bounded in front by the Main road, and described as number five on the said plan.

No. 7. Another lot of land in the north-east cove of Percé, now in possession of the said Mark Bunton, being a beach lot and fishing room, described as No. 10 on the said plan—with all the stores, stages, and other buildings thereon erected; bounded on the north and south by Charles Robin and Company, in front by the sea, and in rear by the Queen's highway.

No. 8. Another lot of land also described as No. 10, in rear of the last described lot; bounded in front by the Queen's highway, on the north by Henri Paradis, on the south by the Church lane, and in rear by land belonging to the Roman Catholic Church—together with the stores and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Gaspé, at Percé, on MONDAY, the FOURTH day of JANUARY next, 1875, at ELEVEN o'clock of the forenoon. Said writ returnable the seventh day of January, one thousand eight hundred and seventy-five.

PHILIP VIBERT,

Sheriff's Office, Percé, 20th August, 1874. [First published, 29th August, 1874.]

## Ventes par le Shérif—Kamouraska.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGÉS sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERRE FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } PIERRE GAGNON, com-  
No. 100. } mercial, de Sainte-Anne  
de la Pocatière, Demandeur; contre LOUIS GAMACHE, cordonnier, du dit lieu, Défendeur, c'est à savoir:

Un terrain situé au premier rang de Sainte-Anne de la Pocatière, d'un demi arpent de front sur quatre arpents, plus ou moins de profondeur, borné au nord-ouest et au sud-est, au collège de Sainte-Anne, au sud-ouest, partie au dit collège, partie à Henry Miville, écuyer, et partie à la route de l'église et au nord-est, partie à Joseph Dionne, écuyer, et partie à Charles Couillard—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de Sainte-Anne de la Pocatière le QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de février prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Kamouraska, le 28 septembre 1874. [Première publication, 3 octobre 1874.]

## Sheriff's Sales.—Kamouraska.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERRE FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } PIERRE GAGNON, trader,  
No. 100. } of Sainte-Anne de la Pocatière, Plaintiff; against LOUIS GAMACHE, shoemaker, of the same place, Defendant, to wit:

A land situate in the first range of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, of one half arpent in front by four arpents more or less in depth, bounded on the north-west and south-east by the Sainte-Anne's College, on the south-west partly by the Sainte-Anne's College, partly by Henry Miville, esquire, and partly by the route de l'église, and on the north-east partly by Joseph Dionne, esquire, and partly by Charles Couillard—with the houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, on the FOURTH day of FEBRUARY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the eighteenth day of February next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Kamouraska, 28th September, 1874. [First published, 3rd October, 1874.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

Montréal, à savoir : } **MICHEL MENARD**, bourgeois, Demandeur; contre les terres et tenements de Dame **MARIE SURPRENANT**, veuve de feu **Luc Primeau**, Défenderesse.

1. Une terre située en la Côte Sainte-Catherine, dans la paroisse de Laprairie, dans le district de Montréal, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur dans une ligne, et vingt-sept arpents dans l'autre ligne; bornée en front par la Rivière du Portage, en profondeur par le chemin de la Côte Sainte-Catherine, en la paroisse de Saint-Constant, d'un côté, par **Pierre Bourdon**, et d'autre côté, par **Etienne Fréchette**; la dite terre étant connu sous le numéro six cent vingt-quatre (624) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie, dans le comté de Laprairie,—avec les dépendances sus-érigées.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Constant, dit district, de la contenance d'un arpent et demi de front sur dix-sept arpents de profondeur; bornée en front par le chemin public, en profondeur par la ligne limitative de la paroisse de Saint-Constant, d'un côté par le No. 162, à **Aimée Guérin**, et de l'autre côté par le No. 164, à **Marcel McNeel**. Etant connu la dite terre sous le numéro cent soixante-et-trois au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Constant, dans le comté de Laprairie.

Pour être vendu, comme suit, savoir: le lot numéro un, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, le **TRENTE-ET-UNIÈME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, et le lot numéro deux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le dit **TRENTE-ET-UNIÈME** jour de **MARS** prochain, à **DEUX** heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinze avril prochain.

**C. A. LEBLANC,**

Bureau du Shérif, Montréal, 18 novembre 1874. 4485  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

**FIERI FACIAS.**

Montréal, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE PROVINCIALE**, corps politique et dûment incorporé, et ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de **MICHAEL O'BRIEN**, journalier, des cité et district de Montréal, Défendeur.

1. Le lot numéro sept cent cinquante, sur le plan et le livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

Un terrain situé en la dite cité de Montréal, faisant partie du lopin de terre, connu sous le nom de Ferme Saint-Gabriel, et désigné sous le No. 1116, au plan de partie de la dite ferme, fait par **H. M. Perrault**, arpenteur juré, en date du 25 juin dernier, et dont copie authentique signée du dit arpenteur, et déposée aux archives des Seigneurs, pour y avoir recours. Le dit terrain relevant des fief et seigneurie de l'Isle de Montréal, en franc alevu roturier, et tenant par devant, à la rue Saint-Charles, par derrière, à veuve **James Mattimore**, d'un côté, à **Thomas O'Neil**, et d'autre côté, à **Wm. Noble**, contenant vingt-neuf pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, le tout, plus

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

Montreal, to wit: } **MICHEL MENARD**, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of Dame **MARIE SURPRENANT**, widow of the late **Luc Primeau**, Defendant.

1. A land situate in the Côte Sainte-Catherine, in the parish of Laprairie, in the district of Montreal, containing one arpent and a half in front, by twenty-eight arpents in one alignment, and twenty-seven arpents in the other alignment; bounded in front by the river du Portage, in rear by the Côte Sainte-Catherine road, in the parish of Saint-Constant, on one side, by **Pierre Bourdon**, and on the other side, by **Etienne Fréchette**; said land being known as number six hundred and twenty-four (624) on the official plan and book of reference for the parish of Laprairie,—with the dependencies thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saint-Constant, district aforesaid, containing one arpent and a half in front by seventeen arpents in depth; bounded in front by the main road, in rear by the boundary line of the parish of Saint-Constant, on one side by No. 162, by **Aimée Guérin**, and on the other side by No. 164, belonging to **Marcel McNeel**. Said land being known as number one hundred and sixty-three, on the official plan and book of reference for the parish of Saint-Constant, in the county of Laprairie.

To be sold, as follows, to wit: number one, at the parochial church door of the parish of Laprairie, on the **THIRTY-FIRST** day of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon, and lot number two, at the parochial church door of the parish of Saint-Constant, on the said **THIRTY-FIRST** day of **MARCH** next at **TWO** o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

**C. A. LEBLANC,**

Sheriff's Office, Montréal, 18th November, 1874. 4486  
[First published, 28th November, 1874.]

**FIERI FACIAS.**

Montreal, to wit: } **THE PROVINCIAL PERMANENT BUILDING SOCIETY**, a body politic and corporate, and duly incorporated by law, and having its chief place of business, in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **MICHAEL O'BRIEN**, of the city and district of Montreal, laborer, Defendant.

1. Lot number seven hundred and fifty, on the official plan or book of reference of Saint Ann's ward, of the city of Montreal, and known and distinguished as follows, to wit:

A lot of land situate and being in the said city of Montreal, forming part of the lot of land known under the name of Ferme Saint-Gabriel, and described under the No. 1116, upon the plan of part of the said farm; made by **H. M. Perrault**, sworn land surveyor, dated on the 25th June last, and a true copy of which signed by the said land surveyor, is deposited in the Seigniorial archives, for reference thereto. The said lot of land depending from the fief and seigniorie of the Island of Montreal, in franc alevu roturier, and bounded in front, by Saint-Charles street, in rear, by widow **James Mattimore**, on one side, by **Thomas O'Neil**, and on the other side, by **Wm. Noble**, containing twenty-

ou moins—sans bâtisses.

2. Le lot numéro sept cent quarante-huit, sur le plan et le livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, et connu et désigné comme :—

Un terrain situé en la dite cité de Montréal, au quartier de la Reine, faisant partie du lopin de terre, connu sous le nom de Ferme Saint-Gabriel, et désigné sous le numéro 1114, au plan de partie de la dite ferme, fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, en date du 25 juin dernier, et dont copie authentique signée du dit arpenteur, est déposée aux archives des dits Seigneurs, pour y avoir recours : le dit terrain relevant des fief et seigneurie de l'Isle de Montréal, en franc aleu roturier, et tenant par devant, à la rue Saint-Charles, par derrière, à veuve James Mattimore, d'un côté à la rue Guy, et d'autre côté, à Thomas O'Neil, contenant vingt-huit pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins—avec une maison en brique à trois étages, (double), et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Montréal, MARDI, le TRENTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 25 novembre, 1874. Shérif. 4541  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

De la Cour de Circuit—Comté de Soulanges.

Montréal, à savoir : } JOSEPH DEVEAU, Deman-  
No. 1179. } deur; vs. ISAAC DEVEAUX,  
Défendeur.

Un emplacement situé dans le troisième rang du township de Newton, dite paroisse de Sainte-Justine de Newton, dans le comté de Vaudreuil, et faisant partie du lot désigné No. 5, contenant un quart d'arpent de front sur un arpent de profondeur, de mesure précise, tenant en front, au chemin de front du dit troisième rang, en arrière, au terrain de sieur Ronald McDonald, joignant d'un côté, au terrain de Joseph Cyprien Daoust, et d'autre côté, au terrain de H. J. Sentenne, écuyer,—avec une maison en bois dessus construite.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Vaudreuil, dans la paroisse de Vaudreuil, le TRENTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 25 novembre, 1874. Shérif. 4543  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

**FIERI FACIAS.**

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PIERRE GERVAIS, Deman-  
No. 503 } deur; contre FRANÇOIS-  
XAVIER METIVIER, Défendeur.

Un lopin de terre situé partie au Brulé et partie en la Grande Côte de la paroisse de Contrecoeur, district de Montréal, contenant d'abord quatre arpents et demi de front sur trois arpents de profondeur, dans la ligne nord-est, et quatre arpents sept perches et quatre pieds dans la ligne sud-ouest, au bout de laquelle profondeur le dit lopin de terre intersecté par le chemin de la Butte, puis delà prenant une largeur de trois arpents sur deux arpents de profondeur, dans la ligne nord-est et trois arpents de profondeur dans la ligne sud-ouest, formant environ vingt et un arpent et demi en superficie, le tout plus ou moins, et comprenant tout le terrain renfermé dans les bornes suivantes, savoir : borné d'un bout au sud-est par Jean-Baptiste Jacques, Christophe Millier et Clément Caron, de l'autre bout au nord-ouest, partie par Jean-Baptiste Pelletier et partie par Olivier Gervais, d'un côté au sud-ouest par le dit Jean-Baptiste Pelletier et les héritiers ou représentants Jean-Baptiste Maranda, de l'autre côté au nord-est par le chemin de Chambly—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigées. A distraire un demi arpent de front sur trois arpents de profondeur, plus ou moins, enclavé dans le dit lopin de terre appartenant à Jean-Baptiste Pelletier—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

nine feet in front by ninety in depth, the whole more or less—without buildings.

2. Lot number seven hundred and forty-eight, on the official plan or book of reference of Saint Ann's ward, of the city of Montreal, and known and distinguished as :—

A lot of land being and lying in the said city of Montreal, in the Queen's ward, forming part of the lot of land, known under the name of Ferme Saint Gabriel, and described under the number 1114, upon the plan of part of the said farm, made by H. M. Perrault, sworn land surveyor, dated on the 25th June last, and true copy of which signed by the said land surveyor is deposited

bounded in front, by Saint Charles street, in rear by widow James Mattimore, on one side, by Guy street, and on the other side, by Thomas O'Neil, containing twenty-eight feet in front by ninety in depth, more or less,—with a three story brick house, (double), and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on TUESDAY, the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable eighth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 25th November, 1874. Sheriff. 4542  
[First published, 28th November, 1874.]

**ALIAS FIERI FACIAS**

From the Circuit Court—County of Soulanges.

Montreal, to wit : } JOSEPH DEVEAUX, Plaintiff;  
No. 1179. } against ISAAC DEVEAUX,  
Defendant.

An emplacement situate in the third range of the township of Newton, in the parish of Sainte-Justine de Newton, in the county of Vaudreuil, and forming part of the lot described as No. 5, containing one quarter of an arpent in front by one arpent in depth, exact measure ; bounded in front by the front road of the third range aforesaid, in rear by Mr. Ronald McDonald's property, on one side, by Joseph Cyprien Daoust's property, and on the other side, by the property of H. J. Sentenne, esquire,—with a wooden house thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Vaudreuil, in the parish of Vaudreuil, on the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 25th November, 1874. Sheriff. 4544  
[First published, 28th November, 1874.]

**FIERI FACIAS.**

District of Montreal.

Montreal, to wit : } PIERRE GERVAIS, Plaintiff;  
No. 503. } against FRANÇOIS-XAVIER  
METIVIER, Defendant.

A lot of land situate partly at the place called "Le Brulé," and partly in the Grande Côte of the parish of Contrecoeur, in the district of Montreal, containing four arpents and a half in front by three arpents in depth, in the north-eastern alignment, and four arpents seven perches and four feet in the south-western alignment, at the end of which depth the said lot of land is intersected by the road called "Chemin de la Butte, and from thence measuring three arpents in width by two arpents in depth, on the north-eastern alignment, and three arpents in depth, on the south-western alignment, forming about twenty one arpents and a half in superficial extent, the whole more or less, and comprising all the ground contained within the following limits, to wit ; bounded at one end to the south-east by Jean Bte. Jacques, Christophe Millier, Clément Caron, at the other end to the north-west partly by Jean Bte. Pelletier, and partly by Olivier Gervais, on one side to the south-west by the said Jean Bte. Pelletier, and the heirs or representatives of Jean Bte. Maranda, on the other side to the north-east by the Chambly road—with a house, a barn and outbuildings thereon erected. Reserving therefrom one half arpent in front by three arpents in depth, more or less, enclosed within the said lot of land and belonging to Jean Bte. Pelletier—with a house and outbuildings thereon erected.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Contrecoeur, le QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 29 septembre 1874. 3587 2  
[Première publication, 3 octobre 1874.]

### Ventes par le Shérif—Québec.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions fin de conserver peuvent être déposées en aucune temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**  
*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir: } **LA CORPORATION DE LA**  
No. 308. } **CITE DE QUEBEC;** contre  
**PIERRE PAQUET,** du même lieu, charpentier, à  
savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du Roi, quartier Saint-Roch, mesurant trente-deux pieds de front sur cinquante-deux pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, vers le sud à la dite rue du Roi, en arrière, vers le nord, à Célestin Létourneau, d'un côté, vers l'est à Edouard Giffard, de l'autre côté, vers l'ouest, à dame veuve Jean Morency—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 419) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,  
Québec, 24 novembre, 1874. Shérif.  
[Première publication, 28 novembre, 1874.] 4535

**FIERI FACIAS.**  
*Circuit de Québec.*

Québec, à savoir: } **FELIX ELZEAR LAVOIE,**  
No. 112. } marchand, de la cité de Qué-  
bec, et autres; contre **ALFRED HAMEL,** écuyer,  
arpenteur provincial, de Québec, à savoir:

Un terrain situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, contenant quarante-et-un pieds de front sur le côté sud de la rue Arago, en la cité de Québec, sur la profondeur depuis la dite rue Arago, à la cime du cap, borné vers le nord, à la dite rue Arago, au nord-est, à James Shields, au sud-ouest, à François Barbeau—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1444), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,  
Québec, 20 novembre, 1874. Shérif.  
[Première publication, 28 novembre, 1874.] 4533

**FIERI FACIAS.**  
*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir: } **LA CORPORATION DE LA**  
No. 275. } **CITE DE QUEBEC;** contre  
**EDOUARD GAGNÉ,** du même lieu, calfat, à sa-  
voir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du

To be sold at the parochial church door of the parish of Contrecoeur, on the FOURTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of February next.

C. A. LEBLANC,  
Sheriff's Office, Sheriff,  
Montreal, 29th September, 1874. 3588  
[First published, 3rd October, 1874.]

### Sheriff's Sales—Quebec.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**  
*Recorder's Court.*

Québec, to wit: } **THE CORPORATION OF THE**  
No. 308. } **CITY OF QUEBEC;** against  
**PIERRE PAQUET,** of the same place, carpenter, to  
wit:

An emplacement situate in the city of Québec, King street, Saint-Roch's ward, measuring thirty-two feet in front by fifty-two feet in depth, more or less; bounded in front to the south by King street, aforesaid, in rear to the north, by Celestin Létourneau, on one side, to the east, by Edouard Giffard, and on the other side, to the west, by Mrs widow Jean Morency—circumstances and dependencies. This lot being number (419), given upon the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable in the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN,  
Québec, 24th November, 1874. Sheriff.  
[First published, 28th November, 1874.] 4536

**FIERI FACIAS.**  
*Quebec Circuit.*

Québec, to wit: } **FELIX ELZEAR LAVOIE,** mer-  
No. 112. } chant, of the city of Québec;  
against **ALFRED HAMEL,** esquire, provincial land  
surveyor, of Québec, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Roch de Québec, containing forty-one feet in front on the south side of Arago street, in the city of Québec, by the depth between the said Arago street, and *la Cime du Cap*, bounded on the north, by Arago street aforesaid, on the north-east, by James Shields, on the south-west, by François Barbeau—circumstances and dependencies. Said emplacement being number (1444), given upon the plan for Jacques-Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of June next.

C. ALLEYN,  
Québec, 20th November, 1874. Sheriff.  
[First published, 28th November, 1874.] 4534

**FIERI FACIAS.**  
*Recorder's Court.*

Québec, to wit: } **THE CORPORATION OF THE**  
No. 275. } **CITY OF QUEBEC;** against  
**EDOUARD GAGNÉ,** of the same place, caulker, to  
wit:

An emplacement situate in the the city of Québec,

Roi, quartier Saint-Roch, mesurant vingt-et-un pieds et deux pouces de front sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front, vers le sud, à la dite rue du Roi, en arrière, vers le nord, à J. B. Gagné, d'un côté, vers l'est, à Maurice Lachance, de l'autre côté, vers l'ouest, à Isidore Samson—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 428), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'Avril prochain.

Québec, 21 novembre, 1874. Shérif.  
[Première publication, 28 novembre, 1874.] 4539

**FIERI FACIAS.**  
*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 803. } LA CITE DE QUEBEC ; contre JULIE MONTREUIL, de même lieu, veuve de Noël Julien, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, quartier Saint-Roch, mesurant vingt-cinq pieds de front sur quarante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front, vers le sud à la dite rue Richardson, en arrière, vers le nord, partie par André Larochelle, et partie par François Descombes ou leurs représentants, d'un côté, vers l'est, à Antoine Dupuis, de l'autre côté, vers l'ouest, à Jacques Boutin ou ses représentants—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant les (Nos. 363 et 362), donnés sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

Québec, 25 novembre, 1874. Shérif.  
[Première publication, 28 novembre, 1874.] 4537

**FIERI FACIAS.**  
*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 594. } LA CITE DE QUEBEC ; contre HUGH ROSS, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, marchand, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Desfossés, quartier Jacques-Cartier, mesurant quarante pieds de front sur cinquante-cinq pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Desfossés, en arrière vers le sud à Anselme Marmen, d'un côté vers l'est à la rue Grant, et de l'autre côté vers l'ouest à Ferdinand Falardeau—avec une maison en pierre à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1604) donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus, à mon bureau, en la cité de Québec, le CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de février prochain.

Québec, 25 septembre 1874. Shérif.  
[Première publication, 3 octobre 1874.] 3589 2

**Ventes par le Shérif.—Richelieu.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres

King street, Saint-Roch's ward, measuring twenty-one feet two inches in front, by fifty feet in depth, more or less ; bounded in front, to the south, by King street, aforesaid, in rear, to the north, by J. B. Gagné, on one side, to the east, by Maurice Lachance, and on the other side, to the west, by Isidore Samson—circumstances and dependencies. The said emplacement being the lot (No. 428), given upon the plan of Saint-Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

Québec, 21st November, 1874. Sheriff.  
[First published, 28th November, 1874.] 4540

**FIERI FACIAS.**  
*Recorder's Court.*

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE No. 803. } THE CITY OF QUEBEC ; against JULIE MONTREUIL, of the same place, widow of the late Noël Julien, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Richardson street, Saint-Roch's ward, measuring twenty-five feet in front by forty feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Richardson street aforesaid, in rear, to the north, partly by André Larochelle, and partly by François Descombes or their representatives, on one side, to the east, by Antoine Dupuis, and on the other side, to the west, by Jacques Boutin or his representatives—circumstances and dependencies This lot being numbers (363 and 362), given upon the plan for Saint-Roch's ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

Québec, 25th November, 1874. Sheriff.  
[First published, 28th November, 1874.] 4538

**FIERI FACIAS.**  
*Recorder's Court.*

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE No. 594. } THE CITY OF QUEBEC ; against HUGH ROSS, merchant, of the city of Ottawa, province of Ontario, to wit :

A lot of land situate in the city of Quebec, Desfossés street, Jacques-Cartier ward, measuring forty feet in front by fifty-five feet in depth, more or less ; bounded in front to the north by the said Desfossés street, in rear to the south by Anselme Marmen, on one side to the east by Grant street, and on the other side to the west by Ferdinand Falardeau—with a two storey stone house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being lot (No. 1604) on the plan of Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of February next.

Québec, 25th September, 1874. Sheriff.  
[First published, 3rd October, 1874.] 3590

**Sheriff's Sales.—Richelieu.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in

oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juf.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } **DAME MELITHILDE MATHILDE**  
No. 1385. } **DE DUCONDU, et al.**, Deman-  
deurs ; contre **NORBERT PROVOST**, Défendeur, et  
Louis Eusèbe Désiré Cartier, curateur nommé au dé-  
laissement, savoir :

Une terre située dans la concession Sainte-Catherine du township de Brandon, formant partie du second et troisième rangs du township de Brandon, étant le numéro vingt-six de la dite concession, contenant deux arpents de front, sur vingt-six arpents plus ou moins de profondeur, bornée en front par le chemin Sainte-Catherine de Brandon, en profondeur en partie par la propriété des héritiers de feu L. Z. Gauthier, écuyer, et partie par le restant de terre de messieurs Massue et Boisseau (c'est-à-dire il est entendu que la profondeur de toute la dite terre présentement vendue sera en trait-quarré avec le flanc de la propriété des dits héritiers Gauthier,) joignant d'un côté au No. vingt et de l'autre côté au No. vingt-sept dans la même concession.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, dans le district de Richelieu, le **HUIT FÉVRIER** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de février prochain.

**P. GUEVREMONT,**

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 1er octobre 1874. Sorel, 1st October, 1874.  
[Première publication, 3 octobre, 1874.] 3597 2

**Ventes par le Shérif.—St. François.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRIS** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juf.

**ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.**

*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } **HORACE STEWART,**  
No. 966. } marchand, du canton  
de Stanstead, dans le district de Saint-François, deman-  
deur ; contre **DANIEL AUSTIN**, du dit canton  
de Stanstead, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, bornées et décrites comme suit, à savoir : premièrement, commençant du côté ouest du chemin de la Reine, qui conduit de l'embouchure du lac Memphremagog à Georgeville, au coin nord-est d'une petite partie du dit lot en premier lieu possédé par Levi Bigelow comme auberge ; de là le long de la ligne nord de la dite petite étendue de terre jusqu'au coin nord-ouest d'icelle ; de là, nord, sur une ligne avec celle en arrière des dits lieux sus-mentionnés, quatre perches ; de là, est, parallèle avec la dite ligne nord jusqu'au dit côté ouest du dit chemin ; de là, le long du dit côté ouest du dit chemin, quatre perches, jusqu'au point du départ.

Deuxièmement.—Comme une autre partie du même lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Stanstead ; borné et désigné comme suit : commençant du côté nord du chemin public qui conduit de la dite auberge du dit Levi Bigelow, jusqu'au bord du

cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } **DAME MELITHILDE MATHILDE**  
No. 1385. } **DUCONDU et al.**, Plaintiffs ;  
against **NORBERT PROVOST**, Defendant, and Louis  
Eusèbe Désiré Cartier, curator named to the delaisse-  
ment, to wit :

A land situate in the Sainte Catherine concession, of township Brandon, forming part of the second and third ranges of township Brandon, being number twenty-six of the said concession, measuring two arpents in front by twenty-six arpents, more or less in depth ; bounded in front by the Sainte Catherine de Brandon road, in rear partly by the property of the heirs of the late L. Z. Gauthier, esquire, and partly by the residue of the property belonging to Messrs. Massue and Boisseau, (namely it is understood that the depth of all the land now sold will be on a line with the flank of the property of the said heirs Gauthier,) bounded on one side by number twenty, and on the other side by number twenty-seven in the same concession.

To be sold at the registry office for the county of Berthier, in the town of Berthier, in the district of Richelieu, on the **EIGHTH** day of **FEBRUARY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of February next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Shérif.  
Sorel, 1st October, 1874. Sorel, 1st October, 1874.  
[First published, 3rd October, 1874.] 3598

**Sheriff's Sales.—St. Francis.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims in the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.**

*Superior Court*

Saint-François, to wit : } **HORACE STEWART,** of  
No. 966. } the township of Stan-  
stead, in the district of Saint-François, merchant,  
Plaintiff ; against **DANIEL AUSTIN**, of the said  
township of Stanstead, Defendant, to wit :

Firstly.—As part of the lot number twenty-six, in the second range of lots in the said township of Stanstead ; bounded and described as follows, to wit : first, beginning on the westerly side of the Queen's highway, leading from the outlet of Memphremagog Lake to Georgeville, at the north-east corner of a small portion of said lot formerly owned by Levi Bigelow as a tavern stand ; thence, along the northwardly line of the said piece of land to the north-west corner of the same ; thence, north, on a line with that in the rear of the said above mentioned premises, four rods ; thence, eastwardly, parallel with the said northwardly line to the said westwardly side of the said highway ; thence, along the said westwardly side of the said highway, four rods, to the place of beginning.

Secondly.—As another piece of the same lot number twenty-six in the said second range of Stanstead ; bounded and described as follows : Beginning on the northwardly side of the highway leading from the said Levi Bigelow's tavern stand, to the Lake Shore, at the

fac au coin sud-ouest du lot de terre ci-devant possédé par le dit Levi Bigelow comme une auberge comme susdit; de là ouest, dix-sept degrés nord, trois perches et deux chainons jusqu'au lot à bâtir maintenant possédé par Increase Bullock; de là nord, dix-sept degrés est, huit perches, jusqu'au coin nord-est du lot à bâtir en dernier lieu mentionné; de là nord, trente-trois degrés est, douze perches et douze chainons, de là est, trente-deux degrés sud, cinq perches et sept chainons; de là sud, trente-quatre degrés ouest, dix-neuf perches et neuf chainons jusqu'au point de départ, supposée contenir environ deux verges et douze perches carrés de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang de Stanstead, décrite comme suit; commençant à une pierre près du coin nord-ouest du magasin ci-devant occupé par Joshua Copp; de là sud, trente-un degrés ouest, huit perches; de là est, jusqu'à un poteau entre un hangar possédé par Increase Bullock, et un hangar ci-devant possédé par le dit Joshua Copp; de là, ouest, le long du côté sud du chemin de la Reine, cinq perches jusqu'au point de départ.

Quatrièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-quatre dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, contenant environ cinquante-huit acres et trente-quatre perches de terre à être distraite de la partie sud du dit lot numéro vingt-quatre, bornée comme suit; au nord, par partie du dit lot occupé par un nommé Islip et un nommé Lille, ou George W. Fogg, ou leurs représentants, au sud, par partie de la ligne sud du dit lot, à l'ouest, par le chemin de la Reine, et à l'est par partie du dit lot numéro vingt-quatre, et étant la même partie décrite dans l'acte de vente d'icelle par Moses Welch Copp à Daniel Austin, daté et passé devant témoins le 7 juillet 1857, et dûment enregistré.

Cinquièmement.—Tout le résidu du lot numéro vingt-deux dans le deuxième rang de Stanstead susdit, lequel s'étend à l'est du chemin de la Reine qui conduit de Georgeville à Mogoon's Point, ainsi appelé, après déduction faite des étendues suivantes d'icelui, savoir: trois acres ou environ, avec les moulins et privilège de moulin ci-devant possédés par Isaac H. Merriman, vingt-six acres ou environ situés sur le côté sud du ruisseau du moulin, étant une étendue de terre vendue par Abraham Blake à John Perkins, le résidu susdit supposé contenir environ cent soixante-quatre acres de terre, plus ou moins.

Sixièmement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, contenant deux cents acres de terre et l'allocation pour les chemins publics.

Septièmement.—L'extrémité est, trente acres en superficie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang de Stanstead susdit—ensemble les bâtisses érigées sur les dites diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelles.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, étant la cinquième vente à la folle enchère, aux frais et charge de Daniel W. Austin, de Stanstead susdit, cultivateur, adjudicataire. Le dit bref rapportable le quinzisième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,  
Sherbrooke, 21 novembre, 1874.Shérif,  
4495

[Première publication, 28 novembre, 1874.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } L'HONORABLE JOHN  
No. 244. } S. SANBORN, des  
cité et district de Montréal, un des juges de Sa Majesté de la cour du banc de la reine, Demandeur;  
contre les terres et tenements de DAME HANNAH BROWNE HIGGINS, du comté d'Ascot, dans le district de Saint-François, veuve de feu Frank Lord, décédé, en son vivant du dit canton d'Ascot, en sa qualité de tutrice dûment nommé à ses enfants mineurs,  
à savoir:

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton d'Ascot, connue et désignée comme la juste

south-west corner of the plot of ground formerly owned by the said Levi Bigelow, as a tavern stand as aforesaid, thence west, seventeen degrees north, three rods and two links to the building lot at present owned by Increase Bullock, thence north, seventeen degrees east, eight rods to the north-east corner of the last mentioned building lot, thence north, thirty-three degrees east, twelve rods and twelve links, thence east, thirty-two degrees south, five rods and seven links, thence south, thirty-four degrees west, nineteen rods and nine links to the place of beginning, supposed to contain about two rods and twelve square perches of land more or less.

Thirdly.—As part of lot number twenty-six in the second range of Stanstead, described as follows: Beginning at a stone near the north-west corner of the store formerly owned by Joshua Copp, thence south, thirty-one degrees west, eight rods, thence eastwardly to a stake between a shed owned by Increase Bullock and a shed formerly owned by the said Joshua Copp, thence westerly, along the south side of the Queen's highway, five rods to the place of beginning.

Fourthly.—As part of lot number twenty-four in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing about fifty-eight acres and thirty-four perches of land to be taken off the south part of said lot number twenty-four, bounded as follows: on the north by part of said lot held by one Islip and by one Lillie or George W. Fogg or their representatives, on the south by part of the south line of said lot, on the west by the Queen's highway, and on the east by part of said lot number twenty-four, and being the same as described in the deed of sale thereof from Moses Welch Copp to Daniel Austin, dated and passed before witness, the 7th July 1857, duly registered.

Fifthly.—All the rest residues and remainder of lot number twenty-two, in the second range of Stanstead aforesaid, which lies eastwardly of the Queen's highway leading from Georgeville to Mogoon's Point, so called, after deducting the parts or portion thereof following, to wit: three acres or thereabouts, with the mills and mill privilege formerly owned by Isaac H. Merriman, twenty-six acres or thereabouts, lying on the south side of the mill brook, being a certain piece sold by Abraham Blake to John Perkins, the residue aforesaid supposed to be about one hundred and sixty-four acres of land more or less.

Sixthly.—Lot number twenty-three, in the second range of Stanstead aforesaid, containing two hundred acres of land and allowance for highways.

Sevently.—The east end, thirty superficial acres of lot number thirty-three, in the first range of Stanstead aforesaid—together with the buildings and improvements on the said several pieces or parcels of land erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint-François, on the NINTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, being the fifth resale at the folle enchère, costs and charges of Daniel W. Austin of Stanstead aforesaid, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,  
Sherbrooke, 21st November, 1874Sheriff,  
4496

[First published, 28th November, 1874.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit: } THE HONORABLE JOHN  
No. 244. } S. SANBORN, of the city  
and district of Montreal, one of Her Majesty justices of the court of Queen's bench, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME HANNAH BROWNE HIGGINS, of the township of Ascot, in the district of Saint-François, widow of the late Frank Lord, deceased, in his lifetime of the said township of Ascot, in her quality of tutrix duly appointed to her minor children Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Ascot, known and dis-

moitié est du lot numéro huit dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre plus ou moins, et l'allocation pour les chemins publics—avec les bâtisses sus-érigées, et améliorations faites sur icelle.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le TRENTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Sherbrooke, 24 novembre, 1874. 4523  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

## Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de circuit dans et pour le district de  
Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe à savoir: } LOUIS GAZAILLE  
No. 1762. } demandeur; contre  
GEORGES GAGNON en sa qualité de tuteur *ad hoc*  
dûment nommé en justice, à Georges, Henri et Joseph  
Choquet, Elie Choquette et Joseph Gagnon défendeurs, savoir:

1. Un lopin de terre de deux arpents de front sur un arpent de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Hyacinthe près du cordon entre les terres du Grand Rang et celles du Petit Rang, tenant devant à la terre ci-après désignée, derrière, au cordon des terres du Grand Rang, d'un côté, à Paul Gazail, et de l'autre côté à Joseph Choquet, sans bâtisses.

2. L'usufruit la vie durant de Dame Joseph Ledoux, veuve de feu George Gagnon, d'une terre sise en la paroisse de Saint-Hyacinthe, sur le côté sud-ouest du Petit Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du Petit Rang, derrière au lopin de terre ci-dessus désigné, d'un côté, à Joseph Choquette et de l'autre côté à Paul Gazaille,—avec une maison et dépendances dessus construites.

3. Une terre sise à la Présentation, sur le rang des Petits Etangs, de trois arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur moyenne, tenant en front au chemin de Saint-Denis, en profondeur aux terres du rang Sainte-Rose, au nord-ouest, à Louis Desmarais et au sud-est, à Séraphin Fontaine, partie en culture et partie en bois. Ces terrains chargés d'une rente annuelle et viagère envers Dame Joseph Ledoux, veuve George Gagnon, détaillée dans un acte de donation du vingt octobre mil huit cent soixante et deux, devant Mre. H. St. Germain, notaire.

Pour être vendu, le TRENTE de MARS prochain, les immeubles désignés en premier et second lieu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hyacinthe, à DIX heures du matin, et celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'église de la paroisse de la Présentation, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt avril prochain.

L. TACHÉ,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, le 24 novembre, 1874. 4545  
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

tinguished as the equal east half or moiety of lot number eight in the fifth range, of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less, and allowance for highways—with the buildings and improvement thereon erected and made.

To be sold at the registry office, of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in said district on the THIRTIETH day of MARCH, next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

G. F. BOWEN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Sherbrooke, 24th November, 1874. 4524  
[First published, 28th November, 1874.]

## Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the District of Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } LOUIS GAZAILLE,  
No. 1762. } Plaintiff; against  
GEORGE GAGNON, tutor *ad hoc*, duly appointed to  
George Henri, and Joseph Choquet, Elie Choquette  
and Joseph Gagnon, Defendants, to wit:

1. A lot of land of two arpents in front by one arpent in depth, situate in the parish of Saint-Hyacinthe, near the line between the Grand Rang and the Petit Rang, joining in front the land hereafter described, in rear the lands of the Grand Rang, on one side, Paul Gazaille, and on the other side, Joseph Choquet,—without buildings.

2. The usufruct, the lifetime of Joseph Ledoux, widow of the late George Gagnon, of a land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, on the south-west side of the Petit Rang, of two arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the road of the Petit Rang, in rear the lot of land hereabove described, on one side, Joseph Choquette, and on the other side, Paul Gazaille,—with one house and other buildings thereon erected.

3. A land situate at La Présentation, on the range called Les Petits Rangs, of three arpents in front by about twenty-five arpents in depth, joining in front the road of Saint-Denis, in rear the lands of the Sainte-Rose range, on the north-west, Louis Desmarais, and on the south-east, Séraphin Fontaine, partly cultivated and partly in wood. The said lots of land subject to a life rent and annuities, towards Mrs. Joseph Ledoux, widow of the late George Gagnon, specified in a certain deed of gift *inter vivos* of the twentieth October, eighteen hundred and sixty-two, before Mre. H. St. Germain, notary.

To be sold, on the THIRTIETH day of MARCH next, the lots first and second described, at the church door of the parish of Saint-Hyacinthe, at TEN o'clock in the morning, and the lot third described, at the church door of the parish of La Présentation, at TWO o'clock in the afternoon. Writ returnable the twentieth of April next

L. TACHÉ,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint-Hyacinthe, 24th November, 1874. 4546  
[First published, 28th November, 1874.]

## Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

## Sheriff's Sales.—Three Rivers.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

Trois-Rivières, à savoir : } **JEAN BAPTISTE LUDGER**  
No. 620. } **GER HOULD**, écuyer,  
avocat, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur;  
contre **JOSEPH CLAUDE POULIN DE COURVAL**,  
cultivateur, de la paroisse de Saint-Grégoire, Défendeur, savoir :

1. Une rente constituée de six piastres par année, au capital de cent piastres courant, due le vingt-huitième jour de mai de chaque année, par les représentants de François Crevier Bellerive, suivant acte de vente à constitué, fait et passé devant maître Ant. Z. Leblanc et confrère, N. P., le vingt-huit mai mil huit cent vingt-quatre; la dite rente est affectée sur l'immeuble ci-après désigné, savoir :

Une terre située en la paroisse de Champlain, rang du fleuve, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par le Petit Chenal, et se terminant en profondeur au Côteau Saint-Pierre, joignant d'un côté au sud-ouest à Joachim Boisvert ou son représentant, et de l'autre côté au sud-est à Joseph Marchand—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; la dite rente sera payable à l'acquéreur qu'après le décès d'Antoine Luc Poulin de Courval, père du dit défendeur.

2. Une rente annuelle constituée de huit chelins et quatre deniers courant, payable dans le cours de l'automne de chaque année, par Roch Proulx ou son représentant, suivant acte de partage fait et passé devant L. L. Rivard et confrère, N. P., en date du dix-huit novembre mil huit cent soixante-et-quatre, la dite rente est affectée sur l'immeuble ci-après désigné, savoir : Une terre située en la paroisse de Nicolet, rang Saint-Michel, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, bornée au nord à Eusèbe Proulx ou son représentant, au sud à Roch Proulx, à l'est à Pierre Beaubien ou son représentant, et à l'ouest à Narcisse Hubert ou son représentant—avec les bâtisses dessus construites; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro vingt-cinq du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Nicolet.

3. La jouissance et usufruit d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Grégoire, sur le rang du fleuve, d'un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur aux terres carrées, joignant d'un côté au sud-ouest à Grégoire Leduc, et de l'autre côté au nord-est à Placide Gauthier dit Gentesse ou son représentant—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro soixante et neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Grégoire.

Pour être vendues comme suit, savoir : No. 1, à la porte de l'église de la paroisse de Champlain, le CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin, le No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le SIXIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin, et le No. 3, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Grégoire, le SIXIÈME jour de FEVRIER aussi prochain, à DEUX heures de

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claim on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

Three Rivers, to wit : } **JEAN BAPTISTE LUDGER**  
No. 620. } **GER HOULD**, esquire, advocate,  
of the city of Three Rivers, Plaintiff; against **JOSEPH CLAUDE POULIN DE COURVAL**, farmer, of the parish of Saint Grégoire, Defendant, to wit :

1. A constituted rent of six dollars a year on the capital of one hundred dollars currency, due on the twenty-eighth day of May of every year, by the representatives of François Crevier Bellerive, by deed of sale à constitué executed before Mre, Ant. Z. Leblanc and colleague N. P., on the twenty-eighth day of May, one thousand eight hundred and twenty-four, said rent being constituted on the immovable hereinafter described, to wit :

A land situate in the parish of Champlain river range (*Rang du Fleuve*), of two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, bounded in front by the Petit Chenal, and ending in rear at the Côteau Saint Louis, bounded on one side to the south-west by Joachim Boisvert or his representatives, and on the other side to the north-east by Joseph Marchand—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; said rent will be payable to the purchaser only after the death of Antoine Luc Poulin de Courval, the defendant's father.

2. An annual constituted rent of eight shillings and four pence currency, payable during the autumn of every year, by Roch Proulx or his representative, by deed of partition before L. L. Rivard and colleague, notaries, dated the eighteenth day of November, one thousand eight hundred and sixty-four, said rent being constituted upon the immovable hereinafter described, to wit : A land situate in the parish of Nicolet, Saint Michel range, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, bounded on the north by Eusèbe Proulx or representative, south by Roch Proulx, east by Pierre Beaubien or his representatives, west by Narcisse Hubert or his representative—with the buildings thereon erected; the immovable hereinabove mentioned is known and distinguished as forming part of number twenty-five of the cadastre, official plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish of Nicolet.

3. The enjoyment and usufruct of a land situate lying and being in the parish of Saint-Grégoire, on the river range of one arpent and three quarters in front by forty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the river Saint-Lawrence, in rear by the square land, on one side to the south-west by Grégoire Leduc, and on the other side to the north-east by Placide Gauthier dit Gentesse or his representative—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number sixty-nine of the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish of Saint Grégoire.

To be sold as follows, to wit : No. 1, at the parochial church door of the parish of Champlain, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN in the clock in the forenoon; lot No. 2, at the parochial church door of the parish of Nicolet, on the SIXTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lot No. 3, at the parochial church door of the parish of Saint Grégoire, on the SIXTH day

l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de février prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff.

[Première publication, 3 octobre 1874.] 3591 2

VENDITIONI EXPONAS.

Trois-Rivières, à savoir : } DAME ADELAIDE MO-  
No. 453. } DRASSE, de la paroisse  
Saint-Pierre Lesbecquets, district de Trois-Rivières,  
veuve de feu Jacques-Raymond Baby, en son vivant du  
même lieu, Demanderesse ; contre FELIX BEDARD,  
ecuyer, notaire, des paroisses et district susdits,  
en sa qualité de curateur dûment élu en justice, à la  
succession vacante du dit feu Jacques-Raymond Baby.  
Défendeur *ès-qualité*, savoir :

1. Un huitième indivis dans la seigneurie Levrard ou Saint-Pierre Lesbecquets, dans le district de Trois-Rivières, contenant en totalité deux lieues de front sur quatre lieues de profondeur ; bornée par devant au nord, au fleuve Saint-Laurent, par derrière au sud à sa profondeur, joignant d'un côté, au nord-est à la seigneurie de Saint-Jean des Chaillons, et au sud-ouest à la seigneurie de Gentilly—avec ensemble un huitième indivis dans toutes les rentes constituées et ar-rérages d'icelles, représentant les cens et rentes, et généralement tous les droits appartenant au dit défendeur *ès-qualité* dans la dite propriété, tels que modifiés et qu'ils existent en vertu de l'acte seigneurial de mil huit cent cinquante-quatre, et ses amendements, circonstances et dépendances.

2. Un huitième indivis dans une rente constituée de cent quarante-six louis, trois chelins et quatre deniers courants, au capital de deux mille quatre cent trente-six louis, deux chelins et deux deniers et demi courants, représentant les lots et ventes et autres droits casuels provenant des droits seigneuriaux existant dans un huitième indivis de la seigneurie Levrard ou Saint-Pierre Lesbecquets, payable par la province ou le receveur-général, en deux paiements semi-annuels, avec tous les droits en dépendant, appartenant au dit défendeur *ès-qualité*, en la dite rente, tels que modifiés et réglés par l'acte seigneurial de mil huit cent cinquante-quatre, et ses amendements, et sujette au droit de quint.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Pierre Lesbecquets, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de janvier prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif.

Trois-Rivières, 18 novembre, 1874

[Première publication, 21 novembre, 1874.]

Sheriff.

4405

of FEBRUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the eighteenth day of February next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff.

[First published, 3rd September, 1874.] 3593

VENDITIONI EXPONAS.

Three Rivers, to wit : } DAME ADELAIDE MO-  
No. 453. } DRASSE, of the parish of  
Saint-Pierre Lesbecquets, district of Three Rivers,  
widow of the late Jacques-Raymond Baby, in his  
lifetime of the same place, Plaintiff ; against FELIX  
BEDARD, esquire, notary, of the parish and district  
aforesaid, in his quality of curator duly appointed to  
the vacant estate of the said late Jacques-Raymond  
Baby, Defendant, to wit :

1. An undivided eighth of the Levrard or Saint-Pierre Lesbecquets seignory, in the district of Three Rivers, containing in all two leagues in front by four leagues in depth ; bounded in front to the north by the river Saint-Lawrence, in rear to the south by its depth, on one side to the north-east by the seignory of Saint-Jean des Chaillons, and on the south-west by the seignory of Gentilly—with an undivided eighth of all the constituted rents and arrears thereof, representing the *cens et rentes* and generally all the rights belonging to the said defendants *ès-qualité* in the said property, such as modified and actually being under and in virtue of the seigniorial act of eighteen hundred and fifty-four and its amendments, appurtenances and dependencies.

2. An undivided eighth of a constituted rent of a hundred and forty-six pounds, three shillings and four pence currency, upon the capital of two thousand four hundred and thirty-six pounds, two shillings and two pence half-penny currency, representing the *lots et ventes* and other casual rights accruing from the seigniorial rights to in and upon an undivided eighth of the seignory of Levrard or Saint-Pierre Lesbecquets, payable by the Province or the Receiver General, in two half yearly instalments—with all the rights thereto appertaining, belonging to the said defendant *ès-qualité* in the said rent, such as modified and fixed by the seigniorial act of eighteen hundred and fifty-four, and its amendments, and subject to the *droit de quint*.

To be sold, at the church door of the parish of Saint-Pierre Lesbecquets, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of January next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 18th November, 1874.

[First published, 21st November, 1874.]

Sheriff.

4406

Avis Divers.

PROVINCE DE QUEBEC.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en Conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres-patent's, sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et toutes autres personnes, qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie, à être ainsi créée en corps politique, et incorporé en vertu des dispositions de "l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social."

Le nom proposé de la compagnie est "la compagnie manufacturière de briques de Montmagny."

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est pour manufacturer la brique, dans toutes ses diverses branches, et pour acquérir tels immeubles, machines, instruments qui seront nécessaires pour transiger les affaires y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans la paroisse de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny, et ailleurs, dans la province, et la principale place d'affaires, sera dans la paroisse de Saint-Thomas, village de Montmagny.

Le montant du fonds social de la dite compagnie,

Miscellaneous Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be hereby created, a body corporate and politic, under the provisions of "The Joint Stock Companies incorporation Act."

The proposed name of the company is the "La Compagnie Manufacturière de briques de Montmagny."

The purpose for which incorporation is sought for the said company is the manufacture of brick in all its branches, and to acquire such real estate, machinery and apparatus as may be required to carry on the operations thereof.

The operations of the said company will be carried on in the parish of Saint-Thomas, in the county of Montmagny, and elsewhere in the province, and chief place of business being in the said parish of Saint-Thomas, village of Montmagny.

The amount of the said company's stock is twenty

sera de vingt mille piastres, divisé en vingt actions de mille piastres chaque.

Les noms, domiciles et professions des requérants, sont, Louis Henri Blais, écuyer, avocat, James Oliva, écuyer, magistrat de district, Léandre Fréchet, écuyer, rentier, tous trois du village Montmagny, et James George Scott, écuyer, marchand, et Henri Robertson, écuyer, arpenteur, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas, et tous du district de Montmagny.

Et les noms des premiers directeurs seront les dits Louis Henri Blais, James Oliva et Léandre Fréchet, tous sujets de Sa Majesté de naissance, et résidents dans la province de Québec, dans le district de Montmagny, village Montmagny.

By JAMES OLIVA,  
Pour les Requérants.

Montmagny, 25 novembre 1874.

4547

thousand dollars, divided into twenty shares of one thousand dollars each.

The names, places of residence and occupation of the applicants are : Louis Henri Blais, esquire, advocate, James Oliva, esquire, district magistrate, Léandre Fréchet, esquire, *rentier*, all the three of the village of Montmagny, and James George Scott, esquire, merchant, and Henri Robertson, esquire, land surveyor, both of the parish of Saint-Thomas, and all of the district of Montmagny.

And the names of the first directors are : the said Louis Henry Blais, James Oliva and Léandre Fréchet, subjects of Her Majesty by birth and residents in the province of Quebec, in the district of Montmagny, village of Montmagny.

By JAMES OLIVA,  
For the applicants.

Montreal, 25th November, 1874.

4548